TOME V. N° 4 *PARIS, 157, Boul. Saint-Germain (6e)* 15 MAI 1921

la Revue universelle

JACQUES BAINVILLE, DIRECTEUR

La Littérature dangereuse[1]

JE me revois rhétoricien, passant, pour aller au lycée, par la rue George-Sand, et déposant au bureau de l'imprimerie Ladevèze mon premier manuscrit. L'article était en prose : je crois bien que c'était une histoire sentimentale et larmoyante. Je l'avais jeté simplement dans la boîte du journal. Je n'espérais guère l'insertion, car je n'étais pas fou ; et néanmoins je trépignais d'impatience. Trois jours après, regardant par-dessus l'épaule de mon grand-père qui dépliait son journal, que vois-je en première page? mon article avec son titre en gros caractères, et le pseudonyme adopté. Mon cœur se serre : je pâlis et je vais m'asseoir, mais non sans épier la figure du vieillard qui lit au coin de son feu. Cette figure ne bronche pas. J'entends les battements de mon cœur. Est-ce que le regard ne s'est pas avivé un peu derrière les lunettes? Est-ce que la bouche rasée n'a pas souri? Je n'ose le croire. Mais, tout à coup, la bouche prononce ces mots pour moi inoubliables : « Mon garçon, voici une fantaisie qu'il faudra lire... » Je n'étais

(1) Ces pages sont extraites d'un discours que M. René Boylesve vient de prononcer devant ses compatriotes de Touraine et dont il a bien voulu réserver le texte pour nos lecteurs.

plus pâle, mais rouge. Je ne me contins pas ; et, sans seulement prendre le journal, je m'écriai : « La fantaisie? c'est moi qui l'ai écrite ! »

Je croyais qu'on allait m'embrasser, me porter aux nues et me crier là-haut : « Mon garçon, tu as trouvé ta voie !... » Pas du tout ! L'article, qui valait la peine d'être lu alors qu'il était l'œuvre d'un inconnu, subit la plus implacable critique aussitôt qu'il fut de moi ; et je vis toute ma famille s'unir pour me démontrer que j'avais commis une incongruité. La fantaisie que j'avais faite comportait entre autres épisodes l'ouverture clandestine de certain vieux meuble tout rempli de reliques et flairant bon le passé. C'était un sujet très touchant, très séduisant quand il s'agissait d'un meuble étranger. Mais parce qu'on reconnaissait le secrétaire de la chambre voisine, il y eut un chœur de voix pour m'accabler : « Ah çà ! est-ce que désormais, petit misérable, tu vas te mettre à fracturer toutes nos armoires?... »

Parole profonde et dont je reconnais aujourd'hui l'étonnante sagesse, l'inconsciente divination. Peut-être a-t-il pu se faire que, dans le cas particulier, mon grand-père eut tort de me détourner d'écrire des « fantaisies » pour les journaux, — et ce n'est pas certain, — mais, d'une manière générale, les grands-pères ont raison d'agir comme le fit le mien.

L'homme de lettres « fracture » les armoires de famille et d'autres aussi quelquefois. C'est avec les secrets, les choses intimes, souvent avec de cyniques indiscrétions qu'il compose la pâte diabolique qui sert à peindre l'humanité ; c'est presque toujours au détriment de quelqu'un, en tout cas c'est en broyant beaucoup de grains de sable, que l'on coule le verre de ces miroirs immortels où l'homme de tous les pays et de tous les temps vient apprendre à se connaître. Consultez les clés des *Caractères* de La Bruyère, et vous verrez aux dépens de qui fut composé un des chefs-d'œuvre qui font le plus de gloire à la France.

Eh quoi ! vais-je vous présenter de la littérature et de l'écrivain une opinion qui tournera contre moi-même? A un certain degré d'élévation dans l'ordre des choses morales, on fait fi des précautions intéressées qui sont coutumières dans la vie de relations ; dans la confection d'une œuvre littéraire un peu haute comme dans la conversation privée de l'honnête homme, on méprise les contingences, on considère la vérité en face, et on la dit.

Or, c'est précisément cette obligation de dire vrai et de mépriser les contingences qui fait de la littérature digne de ce nom une sorte de substance d'apparence équivoque, une matière dangereuse dont l'aimantation est puissante, mais dont le contact vous déconcerte ou vous trouble, vous produit quelquefois un choc nerveux et néfaste, peut parfaitement vous intoxiquer, à tout le moins vous laisse incertains si vous devez déclarer la chose excellente ou détestable. N'est-ce pas là que vous en êtes trop fréquemment en ouvrant les livres? N'est-ce pas ce que vous éprouvez, aujourd'hui que la liberté d'écrire est grande, lorsque vous essayez de vous faire un jugement sur les ouvrages littéraires? Est-ce que vous n'êtes pas souvent embarrassés au triple point de vue intellectuel, esthétique et moral? Est-ce que vous n'êtes pas gênés dans votre propre conscience? Est-ce que vous ne l'êtes pas davantage dans le sentiment de votre responsabilité, lorsqu'il s'agit — ce qui arrive tous les jours — de conseiller aux vôtres telle ou telle lecture?

Voilà une question grave, qui, si elle est mal résolue, peut éloigner à tout jamais de la littérature quantité d'esprits fort dignes d'y être initiés ; et, conséquence pire, peut précipiter la décadence littéraire d'un pays, ce qui équivaut à une défaite désastreuse lorsque ce pays est la France, de tous temps éminente par ses arts.

Si vous souhaitez mon avis là-dessus, je vous dirai que la gêne est venue surtout de ceci : à partir du dix-septième siècle, nous avons eu en France une littérature de société ; nos mœurs étaient au plus haut degré sociables, tout étant subordonné chez nous à la vie de relations, autrement dit à une sorte de vie sinon publique du moins qui exclut comme incivile, inconvenante, toute préoccupation privée ; notre littérature s'est alors assouplie à n'exprimer que ce qui peut être sinon approuvé, du moins entendu sans sursaut par des personnes de bonne compagnie, et réunies, et la plupart du temps sous l'autorité morale d'une femme et d'une maîtresse de maison. Cet usage a produit des chefs-d'œuvre de littérature polie dont beaucoup d'entre nous n'arrivent point à se désaccoutumer. La contrainte qu'il exige ne nous a privés ni des grandeurs de passion ni des profondeurs de pénétration spirituelle qui sont dans Racine, ni des meilleures études de mœurs, ni de la gracieuse liberté qui sont dans La Fontaine, ni des hardiesses singulières,

voire impertinentes, qui sont dans La Bruyère, dans Molière, dans La Rochefoucauld, dans Bossuet, dans Pascal. Mais tout cesse. Cette charmante vie par groupements choisis, où l'on lisait pour ainsi dire tout haut, fut bouleversée à la fin du dix-huitième siècle ; les malheurs publics et particuliers obligèrent chacun à se replier sur soi-même ; on essaya de tirer de soi ce qu'auparavant on recevait de la société ; l'individualisme — qui n'avait jamais cessé d'exister — se trouva désormais sans contrepoids et sans frein ; il s'exalta ; il éprouva le besoin de proclamer son avènement et de lancer des manifestes. Les résultats n'en furent pas tous regrettables certes, et qui de vous n'applaudit encore un superbe lyrisme né avec Chateaubriand, Vigny et Lamartine? Mais aussitôt, la littérature se multiplia, s'émietta, s'éparpilla ; il y avait eu une sorte de littérature, moyennant quoi l'on s'y reconnaissait ; il y en eut désormais autant que de plumes à écrire ! Chacun parla de soi ; chacun vit le monde à sa guise ; chacun d'ailleurs s'efforça de le voir autrement que son voisin ; et, phénomène bien humain, chacun s'acharna à imposer sa vision personnelle avec d'autant plus d'impétuosité qu'il était moins assuré de sa valeur. On devait aboutir à l'anarchie littéraire, cause de votre angoisse, cause de mille maux, et qui permet au premier venu de se déclarer un maître, mais qui aussi, en compensation, laisse à toute intelligence, à toute conscience, le loisir de descendre en ses sous-sols les plus obscurs comme de s'élever librement en plein azur, sans le souci de savoir si la loi de convenances vous le permet ou bien non.

Du jour où la littérature fut devenue individuelle, c'en a été fait de la littérature qui peut inspirer confiance *a priori*. A dater de Jean-Jacques, l'écrivain n'est plus l'homme du monde s'installant pour causer, le dos à la cheminée d'un salon, devant des messieurs au jugement éclairé et un cercle élégant de belles dames ; l'écrivain est l'homme de cabinet qui, à l'abri de toute sanction immédiate, vous fait part de ses confidences... ou de celles d'autrui, ou des vôtres en particulier. Or, Dieu sait ce qu'un « cœur mis à nu » — pour employer l'expression de Baudelaire — peut contenir, et ce qu'une bouche que nulle réserve ne bride peut formuler en fait de confidences ! La littérature a cessé d'avoir exclusivement le caractère esthétique ; elle a adopté le caractère documentaire. La littérature n'étant plus de

société, mais personnelle, abdique toute pudeur, effarouche nombre d'âmes délicates et court le risque d'être franchement nauséabonde. Elle l'est, quelquefois, jusqu'à nous faire nous boucher le nez...

Cependant, je vous en supplie, ne la condamnez pas encore ! C'est que, en revanche, elle peut nous instruire utilement. Émanant de n'importe qui, ayant pour objet n'importe quoi, elle est en mesure de nous renseigner sur des âmes humbles qui n'avaient pas droit de cité dans de plus nobles compositions ; elle va nous introduire dans les milieux les plus divers, les plus surprenants, et quelquefois les plus dignes d'être connus ; elle devient apte à nous montrer la variété si grande des types humains, et, tout compte fait, et quoi qu'on en dise, plutôt encore que dans la visite curieuse des bas-fonds, c'est dans l'exaltation propre au poète, c'est dans le plein vol de l'âme au-dessus des âmes et au-dessus d'elle-même que cette liberté effrénée garde la chance d'être une louable conquête.

Je me refuse à la maudire. Les pires choses ont leurs avantages. Mais il n'en demeure pas moins que, grâce à ce caractère, la littérature est, comme le feu, sournoise, attirante et dangereuse. Il ne faut pas briser avec elle sous le prétexte qu'elle est dangereuse ; mais il faut savoir qu'elle l'est ; elle l'est au point de vue des mœurs, elle l'est au point de vue des idées. Les physiciens, les médecins manient tous les jours des substances explosives ou toxiques : il y a la manière ; elle s'apprend. Il faut l'apprendre.

Il faut surtout ne pas s'exagérer le péril, ni croire qu'il est nouveau, qu'il date de nos jours. S'il comporte un élément neuf, ce serait celui-ci : et il est important ! Durant des siècles, les circonstances ont permis à la France de se comporter comme une personne qui vit chez elle, en sa gentilhommière aux murs épais, et qui, si elle a fort souci de ce que diront ses proches, fait bon marché d'une opinion étrangère. La nécessité d'une grande solidarité interalliée autant que le rôle éclatant que vient de jouer notre pays dans l'univers nous obligent à un surcroît de tenue : ce ne sont plus des siècles du haut de trois pyramides, ce sont « quarante » États qui nous contemplent !... Toutes les nations sont avides de connaître nos livres afin de nous connaître mieux, — car nous avions fait tout le possible pour être méconnus ; — nous ne parlons plus dans le privé ; nous sommes devant un immense

public. Si jamais une littérature de société fut opportune, c'est bien aujourd'hui, encore ne s'agit-il plus d'une société polie et sous le contrôle d'une femme de qualité, mais de la société mondiale sous le contrôle de la conscience humaine.

De ceci étant avertis une bonne fois, que devons-nous faire? Eh bien ! je vous l'affirme après mûre réflexion : nous ne devons pas nous laisser gêner par cette grande idée jusqu'à nous en trouver entravés dans nos facultés créatrices. Un écrivain français qui cesse de croire qu'il est libre altère par ce fait même l'intégrité et la fécondité de son génie ; et, d'autre part, toute velléité de se guinder pour parler trop bien ou de s'enfler pour parler aux peuples divers risque de faire perdre à l'esprit français sa fleur même, avec son parfum, c'est-à-dire ce qui nous rend agréables et partant assimilables à tous.

L'idée de notre responsabilité devant le monde, il convient de la poser et de l'inscrire sur un lisible écriteau à l'entrée de la grande voie littéraire ; mais si nous sommes sans chimères, force nous sera de reconnaître qu'il y a chance que cette invitation à la gravité ne trouble pas plus le démon qui frémit chez l'écrivain que ne l'ont fait dans le passé le prestige de la loi religieuse, la morale commune ou les cachots de la Bastille. Ne nous leurrons pas : la littérature, et celle des meilleurs, au point de vue des mœurs et des idées, reste la matière en fusion qui entretient la chaleur du globe et sans laquelle celui-ci périrait, mais, qui, çà et là aussi, produit des puanteurs de solfatares ou soulève le redoutable panache d'un Vésuve d'où s'échappera, sans aucun doute, à des intervalles inégaux, et la pierre qui lapide le promeneur insouciant et la lave qui ensevelit le village tranquille.

Et alors, me direz-vous, vous constatez tout cela et vous ne sonnez pas la cloche d'alarme? Si fait ! Je la sonne, et je vous dis : « Méfiez-vous d'une littérature qui ne fait qu'exploiter le caractère attrayant du danger. » Mais je vous dis plus haut encore : « Conservez devant la littérature comme devant la vie tout votre sang-froid ; apprenez à discerner ce qui n'est qu'appât mercantile et ce qui, sous des épines, même vénéneuses, contient le fruit savoureux et nutritif. »

Ne nous alarmons pas, et songeons que nos ancêtres littéraires les plus honorés eux-mêmes furent dangereux.

Ni les fabliaux du moyen âge, ni *les Quinze Joyes de ma-*

riage, ni les *Contes de la reine de Navarre*, ni Marot, ni Villon ne sont œuvrettes candides ou maîtres innocents ! Rabelais, opulent artiste, grand par le verbe comme par l'esprit, est-il un auteur pour demoiselles? Croyez-vous que la sublime férocité de l'écrivain des *Provinciales* trouverait seulement accès aujourd'hui en nos revues littéraires de tout repos? Je me souviens d'avoir entendu dire à une femme aussi sainte qu'érudite et qu'excellent juge que certains *Contes* de Perrault étaient d'une parfaite immoralité... Et le père de *Phèdre*, qui passe pour ange de douceur à cause de la suavité de ses sons, quelle torche furieuse il promène dans les plus noires ténèbres du cœur ! Si nous brûlions *Manon Lescaut*, *René*, *Adolphe*, *le Rouge et le Noir*, et dans Balzac, ne fût-ce que les pages concernant le baron Hulot, enfin *Madame Bovary*, que resterait-il de ce qui fit la gloire du roman français moderne?

Le mal n'est pas de rendre les passions ni les vices de l'humanité ni même d'exprimer des idées subversives, car l'hygiène véritable n'est pas d'ignorer le mal ou de le nier, mais d'être armé pour le combattre. Le mal pour un écrivain, c'est d'avoir une vilaine âme et, ce qui est pire, une âme nulle. Si je vous supplie de ne point vous laisser épouvanter par la littérature que je reconnais moi-même dangereuse, c'est que je sais trop que la crainte qu'elle inspire peut provoquer par réaction, et provoquer tout naturellement chez les plus honnêtes gens, le goût d'une littérature dont le caractère essentiel consisterait à n'être pas dangereuse... Je ne blâme point cette dernière, et, sans nul doute, elle est nécessaire pour la plupart des esprits non avertis qui ont le louable désir de lire et qui ne savent pas réagir contre les sujets de leur lecture ; ce genre de littérature nous épargne la lutte et il donne momentanément satisfaction à un besoin du bien, du beau, du bon, qui est au cœur secret de beaucoup d'entre nous : mais il est à craindre que l'illusion optimiste qu'il répand sur la vie n'émousse nos moyens naturels de défense, n'atrophie nos muscles de guerre, n'abolisse en nous ce sens critique, cette verve de combat qui, eux, engendrent la féconde satire et la « vraie comédie », celle qu'un bourgeois de Paris reconnut à l'audition d'une des premières pièces de Molière, c'est-à-dire une des manifestations les plus propres du génie français.

Je ne sais pourquoi le sens critique est généralement pris

en mauvaise part. On le confond avec l'esprit de dénigrement et avec la méchanceté, alors qu'il n'est que l'esprit de justice appliqué aux choses de l'ordre moral. Il est la preuve même de la vitalité d'un sujet, le témoignage de sa réaction ou de ses réflexes normaux sous le choc des événements ou des idées. Cette fâcheuse interprétation a été jusqu'à jeter sa suspicion sur la critique proprement dite que certains croient un genre inférieur, alors que la littérature elle-même, comme la philosophie, comme la science, ne sont qu'à base de critique ou ne sont rien qui vaille.

Ce que nous sommes en droit de demander à un écrivain, ce n'est pas d'être anodin, c'est d'être honnête homme. Ce n'est pas en vous présentant des exemples magnifiques, des caractères droits, des actes irréprochables, en un mot une vie idéale, qu'il se montrera un compagnon de fréquentation sûre ; c'est en sachant vous inspirer du spectacle de la vie telle qu'elle est, avec ses malignités, ses petitesses et ses vertus aussi, mêlées, un tableau dont la franchise d'exécution nous invite à d'innombrables réflexions fécondes. Le bon écrivain ne doit pas solliciter votre approbation constante ni surtout immédiate ; il doit solliciter votre collaboration. Il faut qu'en le lisant vous vous disiez : « J'ai vu des gens ainsi faits... J'ai vu des situations pareilles ; mais ni ces gens, ni ces situations ne m'avaient pareillement donné à penser. »

Notre but commun, que nous soyons partisans de l'une ou de l'autre littérature, c'est d'instruire, d'embellir, de fortifier et d'élever les âmes. Une école qui est de vieille tradition, et respectable, croit y parvenir en ne vous présentant que des âmes cristallines, que l'on met violemment en opposition avec des chenapans et des traîtres farouches. Cela est peut-être très bien, mais me semble ne vous faire que peu d'honneur ; et n'est-ce pas vous traiter en enfants assis devant le théâtre de Guignol? Une autre, plus confiante en la qualité de vos esprits, sans vous tenir en lisière, vous laisse libres de vous mouvoir au milieu des diverses conditions humaines où vous êtes témoins que l'injustice n'est pas infailliblement étouffée et que la vertu n'a pas toujours la récompense qu'elle mérite. A vous, lecteurs, stimulés par le spectacle peu satisfaisant du réel, d'opérer en votre cœur le rétablissement nécessaire et de concevoir un désir plus efficace de redresser les torts, que vous ne l'eussiez fait si vous aviez vu l'écrivain, à la fin de son livre, prati-

quer lui-même la solennelle opération du Jugement dernier ; placer les bons dans la gloire éternelle et précipiter les méchants dans les gouffres infernaux.

Dans l'une et l'autre littérature, l'idéalisme doit demeurer le noble but que l'on se propose. Dans l'une, c'est l'écrivain qui s'en arroge tout le mérite ; dans l'autre, il vous oblige à juger vous-mêmes, à discuter, à exercer vos intelligences et vos facultés généreuses ; à tirer du désordre l'amour de l'ordre, et de l'imparfait l'appétit du mieux ; il fait l'honneur aux citoyens de les constituer en jury ; il s'adresse non à des marmots, mais à des hommes : il veut, il veut surtout, vous traiter non en troupeau de douces brebis, auxquelles il ne s'agirait que de fournir l'herbe préférée, mais en êtres intelligents. Si la littérature n'avait pas pour fin de nous rendre plus riches en toutes les sortes de biens moraux et notamment en intelligence, elle serait la plus vaine des manies. Être intelligent, ce n'est pas, en France, seulement adopter les conclusions d'un personnage présumé supérieur, c'est juger pièces en main. La littérature française, la romanesque en particulier, — j'entends la bonne, c'est-à-dire celle qui dérive de la verve de nos incomparables moralistes, — la littérature se propose de vous faire passer entre les mains au moins un aperçu de toutes ces pièces ; l'écrivain projette sur elles une lumière plus claire que le jour et il semble bien n'avoir qu'un tout petit mot de commentaire à ajouter ; c'est : « Voilà. » J'avoue que j'aime, lorsque je suis moi-même public, que l'on me traite de cette façon et qu'on veuille laisser mon verdict tout à fait indépendant.

Je pense vous avoir montré en quelle mesure l'homme de lettres est un être inquiétant et qui mérite au premier abord toute méfiance. Ce conteur plein d'attraits a pour devoir d'exciter, voire de mettre en alerte, vos facultés critiques. Si grand que soit chez lui le respect de la morale et de la conservation sociale, il est presque, par définition, un agitateur, puisqu'il doit soulever vos pensées comme vos sentiments. C'est un sonneur de cloches, il éveille, il anime, il ébranle, et l'élixir qu'il place s'appelle la quintessence de vie. Par les éléments de nouveauté qu'il vous présente, il vous heurte, il vous choque, il vous scandalise quelquefois, mais, vous contraignant à juger, il obtient de vous la plus haute en même temps qu'une des plus difficiles opérations de l'es-

prit. Il fait de chacun de vous un petit Prométhée qui dérobe un peu du feu du ciel. Une action si hardie ne s'accomplit pas sans risque, mais devant la splendeur du résultat, bien couard celui qui hésiterait.

Il va sans dire que ce n'est pas l'audace inconsidérée ou attentatoire aux mœurs que je recommande au public français, trop justement écœuré des procédés dits « naturalistes », en général fort pauvres en esprit, c'est la simple bravoure accompagnée de belle humeur, ou c'est, si vous voulez, l'absence de pruderie et le courage de la discussion qui nous sont d'ailleurs pour ainsi dire instinctifs. Ce que je considère comme un devoir de préconiser, c'est le maintien de notre illustre renommée d'écrivains libres. Que nous venions par malheur à la perdre, la littérature française en serait diminuée.

René Boylesve,
de l'Académie française.

La Première Trahison de Constantin

Les négociations diplomatiques de 1915

(DOCUMENTS INÉDITS)

L'HISTOIRE politique et diplomatique de la guerre de 1914 est encore mal connue et elle sera probablement la dernière écrite. Pourtant, il est déjà possible de distinguer deux phases bien distinctes. Jusqu'à l'année 1917, c'est-à-dire jusqu'à la chute de Nicolas II et à l'intervention des États-Unis, les conceptions et les méthodes de la diplomatie expérimentale ne furent pas sensiblement atteintes. Les négociateurs s'inspiraient des exemples historiques. Lorsqu'ils formaient des accords en vue de la paix, ils ne négligeaient pas le souci de l'équilibre, ils ne songeaient pas à une refonte totale de l'Europe selon les principes démocratiques. C'est ainsi que la guerre s'étant fatalement étendue à l'Orient, les Jeunes-Turcs s'étant rangés au nombre de nos ennemis, les Alliés ne pensèrent pas, d'abord, que ce fût une raison de détruire tout l'équilibre oriental et de renoncer à ce qui restait du vieux dogme de « l'intégrité de l'empire ottoman », empire à la conservation duquel la France, en vertu de sa situation acquise, était particulièrement intéressée.

L'utilité et la bienfaisance des traditions diplomatiques eurent l'occasion de se manifester lorsqu'il s'agit de savoir

sur qui nous pouvions nous reposer en Orient. La Grèce était-elle plus sûre que la Bulgarie? Pas plus l'une que l'autre : toutes les tentatives d'alliance allaient le prouver. Pourtant l'essai fut tenté à Athènes comme à Sofia.

Mais lier notre cause en Orient à celle de la Grèce présentait, dès le principe, des dangers tels qu'une diplomatie prévoyante devait se soucier de les circonscrire. L'expérience a amplement justifié cette réserve prudente. Il semble, du reste, qu'un malin génie ait utilisé tous les embarras d'une situation difficile pour fausser la vision nette que notre diplomatie en garda pendant les quinze premiers mois de la guerre.

Nous avons, entre les mains, les pièces diplomatiques grecques où sont consignées les conversations échangées entre Athènes, Paris et Londres, au cours de 1915. Ces documents inédits ont plus qu'un intérêt historique de premier ordre, et s'ils complètent le dossier de la trahison du roi Constantin (qui en a interdit la publication en Grèce), ils sont restés actuels en ce qu'ils éclairent le fond des prétentions helléniques ; prétentions alors présentées dans toute leur rigueur pour décourager l'Entente et demeurer dans la neutralité promise à Berlin, mais qu'on a plus tard retrouvées telles quelles dans la bouche des hommes d'État grecs, passés, après la chute de Constantin, du côté de l'Entente. Ces documents sont donc, à double titre, intéressants à méditer à une heure où la paix orientale est à refaire de fond en comble. On y verra — et c'est ce qui se dégage avec évidence de cette correspondance diplomatique — que si la France, puissante protectrice de la Grèce, escomptait son amitié et souhaitait son concours, elle ne voulait pas l'acheter au delà de son prix et faisait notamment les plus expresses réserves quant à la dissolution de l'empire ottoman demandée par le gouvernement hellénique en récompense de son intervention.

Comment soutiendrions-nous aujourd'hui, dans quelque mesure que ce fût, ces conditions extravagantes que Constantin ne posait alors que pour en détourner les Alliés, tant il les savait inacceptables et contraires à leurs intérêts? Et comment retomberait-on dans l'erreur qui consiste à faire une différence essentielle entre la Grèce constantinienne et la Grèce venizeliste, puisque toutes deux ont le même programme d'expansion indéfinie et que Venizelos avait

seulement réussi à nous conduire à étendre exagérément et dangereusement son pays pour que Constantin recueillît ensuite ces accroissements?

C'est en connaissance de cause que Constantin, pour entrer en guerre à nos côtés, exigeait en 1915 le démembrement de la Turquie. La France, alors, ne voulut pas s'engager dans une pareille voie. C'était réserver l'avenir. Sans doute, après la victoire, il faudrait faire payer à la Turquie sa défection. Introduire la Grèce dans le règlement d'une question aussi grave fut jugé à bon droit dangereux. Il ne paraît pas qu'alors on ait songé même un instant à prendre la Grèce pour un élément stable de l'équilibre oriental.

Les espérances que l'Entente gardait à l'endroit de la Bulgarie semblent avoir rendu ces négociations plus malaisées encore, mais d'ores et déjà — et en dépit de M. Venizelos — les Alliés avaient leurs raisons de se défier de Constantin et de son gouvernement.

Mais si, à ce moment-là, leur politique n'avait eu d'autre guide que le principe des nationalités, ils fussent tombés directement dans le piège qui leur était tendu et ils eussent pris un associé qui s'était chargé de les trahir et qui, depuis, a osé se plaindre que ses offres de concours eussent été repoussées.

* * *

Le prince Wladimir Ghika nous a révélé que, dès le mois de mai 1914, — trois mois avant l'ouverture des hostilités générales, — les Empires centraux pouvaient escompter « l'inefficacité de la convention militaire gréco-serbe » et avaient déjà lieu d'être « satisfaits » de la Grèce (1). C'est un fait dont les documents inédits que nous publions ici apportent de nouvelles preuves.

Dès le 7 août 1914, Constantin avait tenu à rassurer l'empereur d'Allemagne sur ses intentions véritables :

Je tiens, télégraphiait-il à M. Théotokis, ministre de Grèce à Berlin, je tiens notre neutralité pour obligatoire ; elle pourra être utile à l'empereur. Il peut être, en outre, assuré que je ne toucherai pas à ceux de ses amis qui sont mes voisins, aussi longtemps qu'ils ne porteront pas dommage à nos intérêts balkaniques locaux.

(1) *Revue Universelle*, 15 avril 1921.

On ne pouvait plus nettement répudier l'alliance gréco-serbe. Et c'était du même coup duper les puissances alliées qui négociaient avec le cabinet d'Athènes pour obtenir une intervention d'ores et déjà impossible. Tous les pourparlers qu'elles engagèrent dans ce dessein pendant plusieurs mois (d'août 1914 à avril 1915) ne firent que compromettre leurs autres intérêts à un moment décisif, — préjudice d'autant moins évitable que ces conversations avaient été recherchées, dès l'abord, par le chef du gouvernement grec lui-même, par M. Venizelos.

Cette politique ambiguë, Constantin put aisément la poursuivre jusqu'en mars 1915 : à cette date, les négociations de M. Venizelos et de l'Entente étant sur le point d'aboutir, le roi de Grèce les fit habilement avorter en congédiant le cabinet venizeliste, à l'heure même où les Alliés croyaient pouvoir compter sur l'intervention grecque pour débarquer aux Dardanelles. Ce fut la première trahison de Constantin. Elle ne nous fut pas moins préjudiciable que celles qui devaient suivre et ne servit pas même à nous en prémunir. Les documents qu'on va lire et qui se rapportent à ces mois décisifs du printemps de 1915 révèlent comment Constantin sut entretenir les pourparlers en faveur de l'intervention, tout en ayant le ferme dessein de ne pas les laisser aboutir, afin d'en imputer ensuite l'échec aux Alliés eux-mêmes et de justifier ainsi le maintien d'une neutralité qui lui aurait été « imposée » par leurs prétendues exigences.

Dès que M. Venizelos eut quitté le pouvoir, c'est à M. Romanos, ministre de Grèce en France depuis 1910, que Constantin confia la délicate mission de reprendre les négociations avec le gouvernement français. La tâche était d'autant plus difficile que la confiance de l'Entente était singulièrement ébranlée. Et c'est ainsi qu'au cours d'un de ses premiers entretiens avec le président de la République, M. Romanos dut s'entendre dire qu'on était « déçu en France de la tournure prise par les événements à Athènes, d'autant que la Grèce avait toujours été considérée comme une amie », et que, « dès le début des hostilités, M. Venizelos avait proclamé que la Grèce était prête à intervenir militairement aussitôt que son concours serait jugé utile à la cause commune et serait demandé par l'Entente » (1).

(1) Télégramme inédit du 17 mars 1915.

A quelles concessions les gouvernements alliés étaient cependant décidés pour obtenir cette intervention, le même document nous l'apprend. M. Poincaré avait, en effet, déclaré à M. Romanos :

Dès que M. Venizelos nous a fait connaître qu'il était prêt à envoyer aux Dardanelles la flotte et une division grecques, si S. M. le roi approuvait cette décision, la France et l'Angleterre ont accepté ces propositions avec le plus grand empressement, heureuses de voir la Grèce défendre par les armes ses droits en Orient et revendiquer ce qui lui revient dans le partage de l'empire ottoman. La Russie, à son tour, s'est rangée à leur point de vue...

Mais ce n'est pas encore assez, et malgré des dispositions si favorables, M. Romanos s'applique à faire entendre que la Grèce ne saurait s'en contenter. Il pose sur le champ la question la mieux faite pour embarrasser les Alliés : il demande sans ambages quel sera le sort de Constantinople, visée suprême de l'hellénisme. On n'ignore pas à Athènes que, dans le moment même, la Russie négocie en vue d'obtenir Constantinople : voilà un prétexte excellent. Si on avoue à Paris ces négociations avec le gouvernement du tsar, la neutralité grecque se trouve du même coup justifiée. Si on les tient secrètes ou si elles n'ont pas encore abouti, la Grèce pourra arracher à la France et à l'Angleterre la promesse de ne pas réserver Constantinople aux Russes. En fait, M. Poincaré observera sur ce point une prudente réserve et semble n'avoir pas voulu décourager la Grèce :

En ce qui concerne les revendications grecques sur Constantinople, M. Poincaré a fait observer que, de toute évidence, nos droits seraient plus efficacement sauvegardés si nous participions aux sacrifices de l'expédition dont Constantinople sera le prix. L'occupation militaire de Constantinople sera confiée aux puissances qui auront pris part à l'expédition. Une conférence en réglera le sort définitif après la conclusion de la paix (1).

M. Romanos n'a pas plus tôt obtenu cette réponse qu'il pose une nouvelle condition : l'Entente garantirait-elle l'intégrité territoriale de la Grèce? Autrement dit, l'Entente allait-elle se résoudre à choisir définitivement entre la

(1) Télégramme du 17 mars 1915.

Grèce qui occupait la Macédoine orientale et la Bulgarie dont l'intervention, recherchée par ailleurs, était, au su de tous, subordonnée à la cession de cette province. Sur ce point également, l'Entente est prête à donner satisfaction à la Grèce. Comment Constantin va-t-il se dérober encore? Il n'a rien à reprocher à l'Entente qui puisse expliquer son obstination à rester neutre. Qu'à cela ne tienne : il exigera l'impossible. Le plan est si sûr que le cabinet d'Athènes va jusqu'à risquer une déclaration officielle en faveur de l'intervention, déclaration dont Constantin s'autorisera plus tard pour proclamer qu'il a offert solennellement aux Alliés l'aide militaire de son pays et que ce sont eux qui n'en ont pas voulu.

En effet, le 22 mars 1915, M. Zographos, ministre des Affaires étrangères de Grèce, télégraphie aux légations helléniques le texte de la déclaration qu'il vient de faire aux représentants de l'Entente à Athènes :

Nous sommes informés que les puissances de l'Entente seraient disposées à conclure des accords en vue d'une collaboration de la Grèce. De son côté, le gouvernement royal considère de son devoir de se déclarer disposé à faire la preuve des sentiments d'amitié et de sympathie dont le pays a toujours été inspiré à l'égard des puissances protectrices de la Grèce. Le gouvernement royal serait donc disposé à collaborer avec elles dans la mesure et sous telles conditions politiques et militaires qui, nous garantissant l'intégrité du territoire et la défense des droits de l'hellénisme, permettraient à notre collaboration de remplir le but commun poursuivi.

Ce qui a jusqu'ici arrêté l'action de la Grèce, c'est, d'une part, le danger bulgare et la crainte d'exposer les populations helléniques d'Asie Mineure à l'explosion du fanatisme et de la vengeance des musulmans ; d'autre part, la conviction que notre contribution, nécessairement rendue plus modique par ce double danger, n'apporterait aucun profit politique aux puissances de l'Entente. Notre action ne deviendra donc efficace que si ce danger bulgare disparaît, afin que nous puissions au besoin envoyer des secours aux populations menacées d'Asie et apporter aux puissances un concours militaire appréciable. *Cela serait obtenu, à notre avis, si, comme on le prétend, la Bulgarie collaborait avec la Triple Entente contre la Turquie...*

Ainsi, et sans débattre les conditions militaires de son

intervention qu'elle réserve encore, la Grèce demande la *coopération simultanée de la Bulgarie.* On ne pouvait se moquer plus cyniquement des Alliés. Le roi Constantin n'ignorait pas, en effet, qu'à deux reprises, en août et en octobre 1914, la Bulgarie avait nettement manifesté son intention d'intervenir contre la Grèce ; que toutes les démarches de l'Entente à Sofia en vue d'obtenir le concours ou la neutralité de la Bulgarie avaient échoué de ce fait ; et qu'en janvier 1915 enfin, un emprunt bulgare avait été conclu à Berlin et à Vienne, en échange de la promesse formelle de la Bulgarie d'intervenir en faveur des Empires centraux au moment opportun. Ainsi, demander, en mars 1915, l'alliance simultanée de la Bulgarie et de la Grèce, subordonner le concours de la seconde à celui de la première, c'était mettre à l'action grecque une condition pratiquement irréalisable. C'était, par ailleurs, abuser des illusions des Alliés, à tout le moins de l'Angleterre, qui n'avait pas cessé de faire fond sur la Bulgarie. Le 25 mars, M. Lloyd George, alors ministre des Munitions dans le cabinet Asquith, déclarait à un de ses amis grecs, M. Stavridis, qui télégraphia aussitôt ses propos à Athènes : « La Bulgarie adhérera à la Triple Entente, mais elle hésite à s'y résoudre définitivement, dans l'espoir d'en obtenir la promesse que Cavalla et la Macédoine du sud-est lui seront restituées. » Une telle exigence ne rendait-elle pas superflue tout accord avec la Grèce? « Vous voyez, concluait au reste M. Lloyd George, que nous tournons dans un cercle vicieux. » Constantin ne cherchait pas autre chose.

Néanmoins on s'ingéniait, du côté des Alliés, à trouver une « combinaison ». Et pour « éloigner le danger bulgare », M. Lloyd George alla jusqu'à soumettre au gouvernement grec cette suggestion ingénieuse : « Les Alliés notifieraient à la Bulgarie que la Grèce est entrée dans l'alliance et que toute action contre la Grèce serait considérée comme inamicale (*unfriendly act*) et repoussée par les Alliés avec toutes leurs forces armées. »

C'était faire montre de la volonté d'aboutir. Mais les revendications territoriales que Constantin formulait dans le même moment révèlent une volonté toute contraire. Que demandait-il en effet? 1° La garantie de l'intégrité territoriale, « avec l'aide des forces armées des puissances » en cas de besoin ; 2° la reconnaissance de l'Épire du Nord comme

partie intégrante du royaume ; 3° la cession du vilayet de Smyrne ; 4° la cession du Dodécanèse par l'Italie ; 5° la cession de l'île de Chypre par l'Angleterre. Ajoutons l'appui financier des Alliés et une « alliance défensive avec l'Angleterre ».

A ce vaste programme qui fut, au reste, repris en 1919 par M. Venizelos à la conférence de la paix, et que M. Stravidis exposait alors officieusement pour tâter le terrain, M. Lloyd George opposa, en mars 1915, les plus sérieuses réserves. « Les puissances ne feront plus ni offres, ni propositions à la Grèce », répondit-il. Que le gouvernement d'Athènes se hâte de prendre parti. M. Lloyd George veut avoir une réponse rapide afin de poursuivre librement les pourparlers avec Sofia.

Les jours se passent et rien ne vient d'Athènes. La France, de son côté, presse la Grèce d'intervenir. M. Briand, alors garde des Sceaux, demande au prince Georges, qui est son ami personnel, d'agir auprès de Constantin. Le prince arrive à Athènes et joint ses efforts à ceux du ministre Zographos. M. Zographos va jusqu'à rédiger, le 1er avril, un mémoire concluant à la nécessité d'intervenir aussitôt en faveur de l'Entente. Le 12 avril — dix-huit jours après la conversation Lloyd George-Stavridis — Athènes continue à se taire. Les puissances tentent un dernier effort et remettent au gouvernement grec la note suivante :

Les trois puissances alliées ont pris note avec satisfaction de la déclaration par laquelle le gouvernement hellénique a notifié qu'il poursuivrait la politique extérieure du gouvernement précédent. De leur côté, les puissances alliées demeurent prêtes, comme auparavant, à assurer à la Grèce, en échange de sa participation à la guerre contre la Turquie, des acquisitions territoriales dans le vilayet d'Aïdin.

C'est M. Gounaris, président du Conseil, qui reçut ce document. En avocat tatillon et retors, il répond par un mémoire qui est un long questionnaire, afin de se retrancher, pour justifier son neutralisme, derrière le caractère forcément vague des réponses que lui donneraient les ministres alliés. Puis les pourparlers traînent : un obstacle écarté, c'est un autre qu'on fait naître. M. Gounaris ne rompt pas les négociations, pour ne pas se découvrir, mais à chaque fois, la Grèce formule de nouvelles exigences. Ce n'est plus

assez de la garantie d'intégrité territoriale, elle insiste, le 22 mars, pour qu'on entreprenne contre la Turquie « une guerre dont l'objectif soit la *dissolution de l'empire ottoman* » et pour que la sphère d'action de l'armée grecque ne puisse être placée en dehors de la Turquie d'Europe, tant que la Bulgarie restera neutre.

Enfin le prince Georges, qui retourne à Paris en négociateur officieux, est chargé de soumettre aux Alliés le projet d'accord politique suivant :

Concessions territoriales. — a) *En Asie Mineure*, nous demandons que « les puissances reconnaissent d'ores et déjà que, dans le partage de l'empire ottoman, doit revenir à la Grèce un territoire englobant la côte depuis un point au nord du golfe d'Andramid jusqu'au cap Finskaet, l'hinterland de Smyrne s'étendant à l'est jusqu'au lac Akscheir et toutes les lignes dans l'intérieur devant être tracées sur la base de données géographiques, économiques et stratégiques.

Bien que ce territoire constitue une région unique qu'on ne saurait morceler sans difficultés, nous ne nous refuserions pas à examiner les objections qui seraient éventuellement formulées, pour accepter les diminutions qui paraîtraient possibles.

Dans l'hypothèse où la Bulgarie, coopérant avec les puissances de l'Entente, obtiendrait une extension de son territoire jusqu'à Rodosto, la Grèce réclamerait, elle aussi, un débouché sur la Propontide (mer de Marmara) qui pourrait être trouvé dans le golfe de Youmlek, devant Brousse.

b) *En Albanie*, nos revendications pourraient être formulées comme suit : « En cas de partage de l'Albanie, les puissances soutiendront les revendications de la Grèce dans le sud et notamment dans la région de Bérat. »

Cette formule fait allusion à la sphère d'influence reconnue à la Grèce par la Serbie et dont les frontières précises pourraient être fixées ultérieurement d'un commun accord avec la Serbie.

c) En ce qui concerne les *Iles*, nous voudrions qu'il soit fait mention du Dodécanèse de la manière suivante : « Les puissances reconnaissent les droits de la Grèce sur le Dodécanèse et lui promettent leur concours pour lui en assurer la possession. » Le sens de cette formule n'est pas que les puissances prennent l'engagement officiel d'attribuer le Dodécanèse à la Grèce, mais qu'elles feront tout leur possible pour qu'il lui soit rendu...

Concessions d'ordre moral. — Nous demandons aux puissances de nous donner la promesse qu'elles insèreront, dans le futur traité de

paix, un article en vertu duquel « dans les provinces jusqu'ici ottomanes et désormais soumises à la suzeraineté d'une puissance autre que la Grèce, les monastères et les communautés helléniques maintiendront leurs présentes organisations et continueront de conserver la pleine jouissance de leurs biens mobiliers et immobiliers, le bénéfice des franchises et des privilèges scolaires et ecclésiastiques leur appartenant de tout temps. Seront également respectées, dans les provinces en question, les propriétés des fondations ou personnalités juridiques grecques ayant leur siège ailleurs ».

Il est entendu que, dans le cas où, sous une forme quelconque, une portion de l'empire ottoman survivrait en tant qu'État musulman indépendant, les populations helléniques continueraient d'y jouir du régime qui leur appartient de tout temps, lequel, établi sur de meilleures bases, serait désormais placé sous la surveillance des puissances, la Grèce y comprise.

Ces règles générales seraient également appliquées à l'État autonome qui serait formé de Constantinople et des détroits environnants. Nous ne demandons pas que mention soit faite du sort de Constantinople. Cette importante question fera l'objet d'un échange de vues très confidentiel entre les deux puissances occidentales. La thèse que nous devons nous efforcer de faire prévaloir est celle de l'internationalisation. Elle est, en effet, la seule qui corresponde à la fois aux intérêts des populations et à l'intérêt général de l'Europe. Sans entrer dès à présent dans les détails du régime que nous voudrions y voir installer, nous envisageons une organisation qui laisserait aux éléments indigènes une complète autonomie administrative et réserverait le pouvoir politique à un organe international commun, afin que rien ne permît à une seule puissance d'y ourdir des intrigues et de s'y ménager la prépondérance...

. . . . . .

Ce long mémoire montre assez que le gouvernement grec était plus soucieux de biaiser et de marchander que d'aboutir. On y sent la volonté de Constantin qui est de proposer à l'Entente un cadre de collaboration si rigide que les Alliés refusent de s'y enfermer. Toutes les réserves jouent en faveur de la Grèce, afin qu'elle ait seule le moyen de rompre les pourparlers quand il lui plaira. Que dire de la dissolution de l'empire ottoman? Que cachait cette exigence formelle — inspirée par l'état-major germanisé d'Athènes — de fixer en Turquie d'Europe le champ d'opérations militaires de l'armée grecque?

Les objections ne pouvaient manquer. Déjà, le 17 avril, d'après une dépêche de M. Romanos, M. Viviani, président du Conseil, déclarait fort justement qu' « il était impossible de savoir par avance si, après la fin de la guerre, il serait dans l'intérêt des puissances et de la Grèce elle-même de procéder à la dissolution définitive ou à un simple démembrement partiel de la Turquie ». Vue politique pleine de sagesse et que M. Poincaré lui-même expose à son tour à M. Romanos, en y joignant d'autres considérations non moins judicieuses :

En ce qui concerne la sphère d'action de l'armée grecque dans le cas où la Bulgarie continuerait de maintenir sa neutralité, le président de la République pense qu'une coopération militaire grecque sur la côte asiatique des Dardanelles pourrait être utile, mais il n'a pas insisté là-dessus, disant que c'est une question qui regarde les militaires.

La garantie territoriale pour la durée de la guerre ne présenterait à son avis aucune difficulté ; il est d'avance entendu que cette garantie serait donnée. Pour la période d'après-guerre, il faudrait examiner si une obligation d'une pareille portée n'embarrasserait pas la Grèce autant que les puissances et s'il serait possible de trouver une formule donnant pleine satisfaction à la Grèce sans compromettre les puissances aux yeux des autres pays et sans créer, pendant la durée de la guerre, des dangers contre la Grèce que les puissances et la Grèce ont intérêt à éviter.

A Londres, l'impression n'est pas moins défavorable. « L'intervention immédiate de la Grèce, télégraphie le 18 avril M. Romanos, apparaît comme impossible s'il faut au préalable discuter et résoudre des questions aussi compliquées. » La Grèce, ajoute-t-il en substance, doit se contenter « 1° des acquisitions déjà promises dans le vilayet d'Aïdin ; 2° de la garantie qu'au cas où la Bulgarie profiterait de l'occasion où l'armée grecque serait engagée ailleurs pour envahir le territoire hellénique, les Alliés l'obligeraient à évacuer ce territoire ».

Néanmoins, on continue à formuler de nouvelles exigences. Il s'agit de faire traîner les pourparlers. Le 20 avril, M. Zographos adresse à l'Entente une note où se dévoilent les arrière-pensées constantiniennes. On y demande que les Alliés mettent en ligne 450 000 hommes, auquel cas la Grèce

daignerait en mobiliser 300 000 à son tour. On pourrait ainsi affronter l'armée turque et l'armée bulgare. Et voilà les singuliers arguments que ce document fait valoir :

...La campagne contre la Turquie devrait être organisée sur des bases suffisamment solides pour justifier les meilleurs espoirs d'un plein succès. C'est ce que nous voulions dire dans notre notice en parlant d'une guerre « dont l'objet final serait la dissolution de l'empire ottoman ». Nous ne voulions pas dire que cet objectif devrait être obtenu en tout cas, mais que l'organisation militaire devrait être telle que ce but pût être sérieusement poursuivi. Cela supposerait la disposition et la concentration d'une armée quantativement et qualitativement suffisante pour que, d'une part, elle fît échec à l'armée ottomane d'Europe, dont la force s'élève au moins à 350 000 hommes, et que, de l'autre, elle fût capable de repousser l'armée bulgare d'une force d'au moins 400 000 hommes, si celle-ci tentait de faire directement ou indirectement échouer la campagne entreprise en commun contre la Turquie par tous les Alliés, nous autres y compris. Personne, en effet, ne peut se fonder absolument sur la sincérité de la neutralité bulgare. La prudence la plus élémentaire exige qu'on compte les forces bulgares au nombre des forces adverses auxquelles pour le succès de la guerre contre la Turquie devrait se heurter le groupement des forces alliées, à savoir l'ensemble des forces grecques, celles dont devraient disposer les trois puissances, et celles que la Serbie et la Roumanie devraient garder sur leurs frontières face à la Bulgarie.

Désormais, la question était déplacée : de politique, la négociation devenait militaire. Voilà qui n'était point fait pour rendre les pourparlers plus faciles. C'était précisément ce que désirait Constantin dont la politique, au printemps de 1915, peut se résumer de la façon suivante :

1° Par des déclarations de principe sans conséquence, persuader l'Entente de la sincérité de ses sentiments en faveur de l'intervention ;

2° Les pourparlers une fois entamés, accumuler exigences sur exigences et soulever des plans, aussi vastes qu'irréalisables, dans l'atmosphère inquiète créée par les opérations des Dardanelles ;

3° Sous prétexte de danger bulgare, placer les pourparlers sur le terrain purement balkanique où l'Entente ne pourrait pas suivre la Grèce et sortir, en définitive, de toutes ces négociations, sans engagement d'aucune sorte envers les Alliés.

En effet, les suggestions grecques ne pouvaient même pas être discutées. M. Romanos l'annonçait bientôt à son gouvernement :

J'ai l'honneur de vous informer, lui télégraphiait-il le 28 avril, que d'une conversation confidentielle que je viens d'avoir avec le directeur des Affaires politiques, il résulte que la note remise par le gouvernement royal a été considérée par le gouvernement anglais comme « une affaire provisoirement classée ». Cette opinion est partagée par le gouvernement français et probablement aussi par le gouvernement russe. Il ne faut pas, par conséquent, nous attendre pour le moment à une réponse.

Les calculs de Constantin et de son état-major se réalisaient. Non seulement la Grèce parvenait à rester neutre ; non seulement son roi — tout en protestant à Paris et à Londres de ses sentiments les plus sincères ! — demeurait fidèle à l'engagement qui le liait à Guillaume II ; mais encore, en faisant avorter les négociations d'une manière aussi subtile, Constantin avait réussi à pousser les Alliés à monter à la légère l'opération de Gallipoli, qui devait aboutir à un véritable désastre, *splendid failure*, comme ont dit les Anglais. De plus, la Bulgarie, liée depuis plusieurs semaines par une convention en bonne et due forme avec l'Allemagne (convention que la cour d'Athènes connaissait), était libre d'attaquer la Serbie et d'ouvrir au germanisme la voie pleine d'espérances de l'Orient.

Dès le mois d'avril 1915, Constantin avait bien mérité de l'Allemagne. On sait, par les documents que nous avons publiés ici même (1), comment il acheva son œuvre de trahison. Par ce nouvel exposé qui se rapporte à une période plus obscure, nous avons voulu compléter le tableau de l'activité que le roi d'Athènes a déployée contre l'Entente. Aux gouvernements alliés de tirer aujourd'hui les conclusions qui s'imposent.

HENRI MASSIS.

(1) La Trahison de Constantin, *Revue universelle*, 15 nov. et 1er déc. 1920.

Olivier d'Ormesson et le Procès Fouquet

Les profiteurs des guerres, les dilapidateurs des deniers de l'État ont sévi sous tous les régimes. Il semble que la monarchie seule ait eu le courage de les châtier. Depuis le seizième siècle, des chambres de justice furent instituées par les rois de France pour juger les coupables et faire rendre gorge à ces riches malhonnêtes. Le surintendant Nicolas Fouquet est le plus célèbre d'entre eux. Bien qu'il ne vienne à l'esprit de personne de l'innocenter de ses fautes, bien qu'il en ait été légitimement puni par le bannissement perpétuel et la confiscation de ses biens, sa personnalité n'est-elle point l'une des figures du dix-septième siècle vers lesquelles nous nous penchons avec le plus d'intérêt? Et ne se mêle-t-il pas à cette curiosité une nuance de sympathie? C'est qu'un abîme sépare, en effet, le ministre de Louis XIV d'un vulgaire financier véreux, avide de plates jouissances. Fouquet pécha par ambition ; mais cette ambition portait quelque chose en elle qui la purifiait. Il aimait le beau ; il protégea l'élite intellectuelle de la nation ; il créa cet immortel chef-d'œuvre : Vaux-le-Vicomte, véritable trésor national qui enrichit de sa splendeur le patrimoine artistique du pays.

Dans la sérénité de l'histoire, ayant fait le bilan des fautes — et des bienfaits, — nous évoquons avec plus d'indulgence l'ombre du Mécène de Paris, de Saint-Mandé, de

Vaux, de Belle-Isle ; l'ami des La Fontaine, des Pellisson, des Sévigné, des Molière, des Scudéry, des Le Brun, des Puget, des Poussin, des Le Nôtre ; et bien que tout ait été dit sur le surintendant, et notamment dans l'excellent ouvrage de M. Lair, il nous a semblé que la fin de Fouquet méritait encore qu'on l'évoquât en songeant à la valeur des merveilleux plaisirs que le « cœur le plus magnifique du royaume » a légués à notre intelligence et à nos yeux.

*
* *

Le 17 août 1661, Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, surintendant des finances du roi, offrait à Vaux-le-Vicomte une fête à ce point somptueuse qu'elle est restée historique et même légendaire. Louis XIV, accompagné des reines, y vint en personne. Le maître de Vaux donnait à sa devise : *Quo non ascendam*, la plus magnifique raison d'être.

Trois semaines plus tard, à Nantes, le 5 septembre 1661, Fouquet sortait du château où il venait d'entretenir le monarque. Le surintendant était monté dans sa chaise. Il franchissait déjà les portes du palais, lorsque le sieur d'Artagnan, sous-lieutenant de la compagnie des mousquetaires, fait un signe aux porteurs. Fouquet, de la fenêtre, demande si la communication est urgente ; d'Artagnan répond qu'on ne peut la remettre d'une seconde. Surpris, le ministre descend. Alors, en le saluant fort civilement, M. d'Artagnan lui signifie qu'il a reçu l'ordre de l'arrêter au nom du roi.

Rien n'est éloquent comme le seul énoncé de ces faits. Que, dans le même instant, l'un des personnages les plus considérables du royaume, ministre tout-puissant, seigneur opulent et flatté, passe à l'état de prisonnier qu'on jette dans un obscur réduit au donjon de Vincennes, il y a là, il faut l'avouer, l'indice d'événements bien graves et la preuve de fautes criminelles. Ces fautes, pendant trois ans les plus illustres magistrats du Parlement vont les apprécier. Commencé en mars 1662, le procès ne se terminera qu'en décembre 1664. Trente-quatre mois d'attente pendant lesquels l'intérêt ne se démentira pas. Semé d'intrigues, agité par des passions contraires, favorisant à la fois les rancunes

et les cupidités, servant les ambitions des uns, révoltant la conscience des autres, mettant aux prises la cour, avec ses impatiences et ses complots, et le Parlement, puissance opposée, fort de ses droits, jaloux de ses prérogatives, l'on peut dire que ce long débat est l'un des chapitres les plus importants de l'histoire judiciaire et qu'il tient également sa place parmi les événements remarquables du dix-septième siècle. Mais si plus de cinquante figurants se partagent les rôles du drame et se meuvent à travers ses péripéties, deux personnages émergent et se dressent en pleine lumière. Ils vont, pendant la durée du procès, se mesurer plus d'une fois l'un contre l'autre. Celui-ci reste dans la coulisse et agit au nom du roi. Celui-là, en pleine évidence, n'obéit qu'aux devoirs que sa conscience lui impose. J'ai nommé Colbert et Olivier d'Ormesson, et l'enjeu de la partie qui va s'engager n'est pas autre chose que la tête du surintendant Fouquet.

*
* *

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble nécessaire de rappeler brièvement quelle avait été, jusqu'au jour de son arrestation, la carrière du surintendant des finances.

Nicolas Fouquet était né à Paris en 1615. Il appartenait à l'une de ces familles de vieille souche bourgeoise que plusieurs charges honorables avaient déjà frotté de noblesse. Originaires de l'Anjou, aux confins de la Bretagne, les Fouquet y étaient connus depuis le quinzième siècle. François Fouquet, le père du surintendant, fut maître des requêtes au Parlement de Paris ; il avait épousé une Maupeou. Nicolas Fouquet, leur troisième fils, fut élevé au collège de Clermont que dirigeaient alors les jésuites. On le destinait aux ordres. Il fut même tonsuré. Mais cette vocation que déterminaient seulement des intérêts de famille ne résista pas à la mort d'un oncle fortuné dont l'héritage permit au jeune Fouquet de troquer sa lévite contre une robe d'avocat. Nommé presque aussitôt conseiller au Parlement de Metz, il venait d'atteindre dix-huit ans ; il acheta, trois ans plus tard, une charge de maître des requêtes et en 1642 fut désigné pour remplir les fonctions d'intendant de police, justice et finances à l'armée du Nord que commandait le maréchal de Châtillon. De là il passe en Dauphiné, puis en Catalogne, enfin à l'armée de Gassion, dans les Flandres. A ce moment, la Fronde

éclate, Mazarin appelle à ses côtés le jeune magistrat dont il a déjà remarqué la valeur. Il lui donne l'intendance de Paris. C'est de cet instant que date la fortune de Fouquet. Car, en le faisant travailler à ses côtés, le cardinal-ministre jugea Nicolas Fouquet et se rendit compte de toutes les ressources que l'on pouvait tirer de cette intelligence souple, habile et prévoyante. En 1619, grâce à l'appui de Mazarin, Fouquet est investi de nouvelles et hautes fonctions. Il remplace Méliand comme procureur général au Parlement de Paris. Mais ce n'est pas seulement dans la magistrature qu'il augmente sa situation. Veuf et déjà riche, Nicolas Fouquet contracte une seconde et brillante alliance. Il épouse Marie-Magdeleine de Castille, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, qui lui apporte en dot une fortune considérable. Pendant deux ans, le procureur général va se trouver mêlé aux nombreux imbroglios de la Fronde parlementaire. Il se tirera merveilleusement de toutes les difficultés et même il fera preuve d'un tact et d'une adresse tels que lorsque, en 1653, le marquis de La Vieuville mourut et laissa vacante la charge de surintendant des finances, parmi les nombreux candidats qui briguaient cette place, Mazarin choisit Nicolas Fouquet auquel il adjoignit Servien. Fouquet, co-surintendant des finances, fut plus particulièrement chargé de l'administration des recettes. Cinq années durant, il remplit ces fonctions avec une compétence qui fut peut-être la cause de ses malheurs. Car Fouquet avait à gérer de si mauvaises finances qu'il dut maintes fois mêler ses intérêts particuliers aux intérêts du roi. Le richissime seigneur de Vaux devint trop souvent le banquier du surintendant. C'est que, aussi, Mazarin le pressurait. Les guerres de Flandre, d'Italie, de Catalogne coûtaient cher. Louis XIV lui-même avait de lourdes exigences. Et le cardinal amassait million sur million en criant misère sur tous les toits. Ces voraces appétits se tournaient toujours vers le surintendant. Et le surintendant envoyait de l'argent. Mais, pour se le procurer, Fouquet usait de son crédit personnel. Il est même sûr qu'il en abusait. En effet, le seigneur de Vaux devenait de plus en plus magnifique. La terre qu'il avait achetée près de Melun s'était sous ses auspices transformée comme dans une féerie et rien n'égalait la splendeur du château qu'avait construit Levau et décoré Le Brun, si ce n'était le parc où les bassins et les parterres, les ifs taillés

et les jets d'eau, la grâce des broderies savantes et la profondeur intime des charmilles alternaient, au milieu d'un peuple de statues, dans la plus somptueuse et la plus précise ordonnance qu'ait réglée le génie de Le Nôtre. Mais ce n'est pas seulement dans ce coin d'Ile-de-France que Fouquet manifestait sa puissance. En septembre 1658, il devint seigneur et marquis de Belle-Isle. Désormais, il possède une île, une forteresse, des remparts ; il est maître chez lui. L'avenir fera de cette acquisition de Belle-Isle le crime le plus noir de Fouquet, celui qui devait inévitablement faire tomber sa tête. En réalité, si le surintendant avait acheté Belle-Isle, ce n'était pas pour satisfaire un besoin d'opulence que les charges de Vaux suffisaient amplement à combler, ni même pour y braver le roi, comme l'accusation le prétendit plus tard. N'avait-il pas plutôt obéi aux suggestions de Mazarin qui désirait voir Belle-Isle soustraite à l'orgueilleuse maison de Retz? Dès lors, Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, est à son apogée. Sa séduction, sa culture d'esprit, sa magnificence font qu'autour de lui gravite toute une élite. Il est environné d'artistes ; il est entouré d'amis et d'amies. Personne peut-être, dans le royaume, n'occupe une situation plus enviable. Et cependant l'ambition le tourmente encore... Mais voici que dans l'ombre quelqu'un le guette déjà, car Fouquet a un ennemi implacable et d'autant plus à craindre qu'il fut son collaborateur : Colbert. Or, Mazarin vient de mourir, Colbert a la faveur du roi ; sans hâte, mais avec certitude, il attend l'heure de frapper. Il est rusé. Il a son plan. En 1659, Servien meurt. Colbert fait en sorte qu'au lieu d'être remplacé, sa place soit supprimée. Fouquet reste seul surintendant des finances. Colbert embrasse pour mieux étouffer.

Peu à peu, il dresse les pièges. Quelle habileté ne faut-il pas déployer dans cette préparation? Car, enfin, Fouquet est un personnage considérable. On ne se débarrasse pas de lui comme d'un petit courtisan quelconque. Outre qu'il est surintendant des finances, il détient toujours les fonctions de procureur général au Parlement de Paris. Charge gênante en cas de procès... Aussi Colbert n'hésite pas. Il sait que le surintendant convoite les sceaux... Habilement, il fait miroiter à ses yeux la succession du chancelier Séguier... Le ministre est prévenu cependant. Des lettres anonymes l'ont informé du complot qui se tramait ; il sent bien que son

crédit diminue ; il n'est pas sans avoir remarqué plusieurs mauvais symptômes. N'importe, Fouquet est un optimiste. Il croit en son étoile. En juin 1661, pour devenir plus aisément chancelier de France, il donne sa démission de procureur général du Parlement. Le plus sérieux obstacle est levé. Colbert, désormais, tient son homme. Il n'a point de mal à trouver en Louis XIV un roi résolu à seconder ses projets. Le faste du surintendant a manifestement irrité le souverain qui prétend rester le seul soleil de sa cour ; d'aucuns ont prétendu qu'il n'y avait point, dans cette belle colère, que le fait d'un prince lésé et offensé et qu'une rivalité plus humaine pouvait bien avoir fait de Louis XIV un amant trop jaloux... Toujours est-il que, par-dessus tout, le roi avait donné sa confiance absolue à Colbert, Colbert que lui avait légué Mazarin. Et tous deux, monarque et intendant, sont d'accord pour se débarrasser de Fouquet.

Pour la première et dernière fois le roi, accompagné des reines et de la cour, acceptant l'invitation de son ministre, se rend à Vaux le 17 août. Rien n'égale la splendeur de la fête. Les divertissements se succèdent, les surprises se multiplient. Vatel a composé un festin. Molière joue lui-même *les Fâcheux*. Enfin, le soir venu, un feu d'artifice, beau comme un orage, illumine les jardins et embrase le ciel. Cette fois, c'en est trop ; la mesure est pleine. L'heure est venue. Et elle sonne comme un glas à Nantes le 5 septembre 1661.

*
* *

C'est le 3 mars 1662 que Denys Talon, avocat général au Parlement de Paris, saisit la chambre de justice d'une plainte officielle contre Nicolas Fouquet. Cette chambre de justice, nouvellement créée par le roi, avait pour mission « la recherche et la punition des abus et malversations dans les finances ». Elle se composait de vingt-six membres qui étaient Pierre Séguier, chancelier de France, Guillaume de Lamoignon, le premier président du Parlement de Paris, le président de Nesmond, le président de Pontchartrain, MM. d'Ormesson, Poncet, Boucherat, Voysin, de Rezé, maîtres des requêtes ; MM. Catinat, Regnard, de Brillac, Fayet, conseillers au Parlement de Paris ; Massenau, conseiller au Parlement de Toulouse ; Francon, conseiller au Parlement de Grenoble ; du Verdier, conseiller au Parlement de Bordeaux ;

de La Toyson, conseiller au Parlement de Dijon ; de Sainte-Hélène, conseiller au Parlement de Rouen ; de Rocquesante, conseiller au Parlement d'Aix ; Hérault, conseiller au Parlement de Rennes ; Noguès, conseiller au Parlement de Pau ; Le Tellier de Louvois, conseiller au Parlement de Metz ; MM. de Mousy et Le Bossu de Jar, maîtres à la Chambre des comptes de Paris, et MM. Le Féron et de Baussac, conseillers à la Cour des aides de Paris.

Aussitôt l'on désigna deux commissaires : MM. Poncet et Regnard furent choisis pour procéder à l'interrogatoire de Fouquet. Il y eut d'abord de longues difficultés de procédure. Fouquet, qui savait se défendre, mit dans les rouages de la justice tous les bâtons possibles. Il était seul, enfermé dans le donjon de Vincennes, sans aides, sans conseils, ignorant ce qui se tramait contre lui, ne sachant pas quelles étaient les pièces qui, tombées entre les mains de ses adversaires, étayeraient l'accusation. Il suivit la plus habile politique, celle qui consiste à gagner du temps en refusant de parler. D'abord il récusa la chambre de justice tout entière, prétendant qu'en raison de ses anciennes fonctions de procureur général, seul le Parlement de Paris avait qualité pour le juger. La question, très épineuse, donna lieu à de vastes discussions. Enfin, Louis XIV consulté décida que Fouquet n'avait aucun privilège pour être jugé au Parlement et ce premier point fut écarté. Ensuite, Fouquet demanda qu'on le laissât s'adjoindre le concours d'avocats, qu'on lui communiquât les pièces. Ces deux requêtes furent admises à une faible majorité. Désormais, entouré d'aides compétents, éclairé sur la valeur des documents qui le compromettent, Fouquet va pouvoir organiser sa défense. Cependant Denys Talon s'occupe de compulser les 60 000 pièces relatives aux malversations du surintendant et d'y puiser les éléments nécessaires pour dresser l'acte d'accusation.

Sept mois se sont déjà écoulés.

* * *

Voilà donc le procès engagé. Jusqu'ici les passions ne se sont pas encore démasquées. S'il y a des préférences, s'il y a des cabales, on ne fait que les chuchoter. Il est aisé, toutefois, de se rendre compte déjà des sentiments qui animent

les uns et les autres. Le chancelier Séguier est tout acquis à la cour ; Guillaume de Lamoignon, au contraire, animé d'un vif esprit de justice, ne se laisse pas entraîner par des considérations personnelles. Il prend tout de suite le contre-pied du chancelier. Peu à peu, derrière lui, se forme un groupe quel 'on pourrait appeler « le parti des indépendants ». C'est Pontchartrain, c'est d'Ormesson, c'est Nesmond, Catinat, d'autres encore, qui le constituent peu à peu. A côté d'eux, il y a les indécis ambitieux qui, prévoyant tout de suite les avantages qu'une certaine attitude ne manquerait pas de provoquer, craignaient avant tout Colbert et le roi. Poncet, Voysin, Sainte-Hélène étaient du nombre. Pussort surtout, Pussort, le propre oncle de Colbert, qui s'acharna contre Fouquet avec un zèle dont l'histoire a gardé le souvenir. Tandis que Poncet et Renard poursuivaient l'interrogatoire du surintendant, Denys Talon, nous l'avons dit, établissait l'acte d'accusation. Il s'était fait aider dans ce travail considérable par un avocat nommé Gomont. Mais celui-ci, peu roué, n'arrivait pas à réunir contre le surintendant des charges assez accablantes. C'est alors que Colbert eut l'idée de lui adjoindre Berryer. Berryer, on peut le dire, joua dans le procès Fouquet un rôle décisif. Il fit, par sa honteuse et maladroite conduite, que de coupable qu'il était, Fouquet devint aux yeux du plus grand nombre de ses juges la victime de machinations odieuses. Berryer a voulu perdre Fouquet. Il l'a sauvé. Dans sa vile impatience de plaire à Colbert et de satisfaire le roi, ce misérable petit commis n'hésita pas à fabriquer des faux. Il avait à rechercher les abus d'un homme qui certainement s'en était rendu coupable ; il pouvait éclairer une œuvre saine et juste ; au lieu d'accomplir ce clair devoir, il a fait ce qui peut-être mérite au plus haut point le mépris : il a menti au nom de la justice.

C'est à cause de lui, c'est à cause de sa besogne, qu'Olivier d'Ormesson a pu sauver la tête de Fouquet, que tout le peuple de Paris a chanté d'allégresse le soir du jugement et que l'accusé, si coupable qu'il était, a pu gagner peu à peu la sympathie et la pitié de la plupart de ses contemporains.

Ainsi, tandis que Berryer compulsait les dossiers et préparait l'acte d'accusation, de nouvelles questions se posaient à la chambre de justice. Sur la demande de Denys Talon, il fut décidé que le procès serait jugé selon la procédure

d'appointement. Il s'agissait en conséquence de nommer deux rapporteurs. MM. de Sainte-Hélène et d'Ormesson furent désignés. Aussitôt, Mme Fouquet les récusa. Elle estimait que ces deux magistrats, ayant travaillé avec Berryer pour les affaires de l'épargne, devaient tout naturellement être de ses amis. Or, Berryer leur était déjà suspect. Lamoignon fit part à Louis XIV de cette double récusation. Mais le roi s'empressa de confirmer les nominations.

« Elles craignent, dit-il, l'intégrité connue de d'Ormesson et de Sainte-Hélène ; raison de plus pour les nommer. »

*
* *

Olivier Le Fèvre d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Ormesson, d'Amboile, etc., était âgé de quarante-six ans. Tour à tour, conseiller au Parlement de Paris, intendant de Picardie et intendant de Soissons, il était maître des requêtes depuis plus de vingt-cinq ans.

Issu d'une famille de l'Ile-de-France qui, depuis cinq générations, avait donné aux rois, à leurs conseils, à leurs cours souveraines, à leur Parlement de Paris, des ministres, des présidents, des conseillers et plusieurs intendants de provinces, il était né dans un milieu que de fortes traditions guidaient constamment vers le bien. Son père l'éleva dans des sentiments de profonde piété, que vivifiaient encore de proches attaches de famille avec saint François de Paule. On lui donnait en exemple la vie de son grand-père, Olivier d'Ormesson, le contrôleur général des finances d'Henri III, l'ami d'Henri IV, que ce dernier appelait familièrement « le bonhomme d'Ormesson ». Bientôt le jeune Olivier eut sous les yeux, comme modèle de magistrat intègre, son propre père, André d'Ormesson, membre du conseil des dépêches, conseiller d'État, doyen de ce conseil. A cet entourage, austère et loyal, il en joignit un autre, d'une même valeur morale, en épousant en 1640 Marie de Fourcy, fille d'Henry de Fourcy, marquis de Chessy, conseiller d'État, président de la Chambre des comptes et surintendant des bâtiments du roi. Magistrat lui-même, Olivier d'Ormesson s'acquittait de ses fonctions avec le zèle consciencieux qui est la marque de son esprit. Il poursuivait une carrière honorable ; appuyé par son père, soutenu par une parenté solidement établie, il pouvait sans prétention regarder l'avenir avec confiance

et se voir déjà pourvu à l'âge mûr d'une charge importante et flatteuse. Lorsque le roi le désigna pour faire partie de la chambre de justice et lorsqu'il fut appelé à devenir rapporteur du procès de Fouquet, Olivier d'Ormesson ne se doutait pas qu'il allait, dans cette nouvelle fonction, trouver la disgrâce et perdre sa carrière. Mais il ne savait pas non plus que ce sacrifice aux lois de la conscience serait à jamais la fierté de sa vie et même aurait l'honneur de figurer dans un coin modeste de l'histoire.

En décembre 1662, un changement survint qui marque bien la tournure que prennent les événements. Jusqu'alors, la chambre de justice était présidée par Lamoignon, le chancelier Séguier ne venant jamais. Or, Lamoignon ne faisait pas le jeu de Colbert. Aussi vit-on, un jour, Séguier prendre effectivement la présidence de la chambre et déclarer qu'à la demande du roi, il comptait dorénavant assister d'une façon régulière aux séances. Lamoignon comprit et se retira. Dès lors, les débats furent dirigés tout autrement. Denys Talon, en avril 1663, présenta le mémoire qu'avait en partie rédigé Berryer. Ce mémoire relevait toutes les accusations portées contre Fouquet. Elles pouvaient se diviser en trois chapitres distincts. D'abord le surintendant était déclaré coupable de péculat, c'est-à-dire de vol des deniers dont il avait la garde ; il était en outre déclaré coupable de faux relatifs à ces vols ; il était enfin déclaré coupable du crime de lèse-majesté.

Ces accusations se fondaient sur les faits suivants : l'on reprochait à Fouquet de s'être servi une rente de 120 000 livres sur la ferme des gabelles ; une autre de 140 000 livres sur la ferme des aides ; une troisième de 40 000 livres sur les impôts des vins et eaux-de-vie ; on lui reprochait, au surplus, de s'être approprié, par l'entremise d'un homme de paille, toutes les ressources provenant de l'impôt du marc d'or que payait chaque nouveau titulaire d'un office quelconque. Enfin, il lui était demandé compte d'une somme de six millions soustraite au Trésor et dont l'emploi n'était justifié nulle part. Mais le meilleur de l'accusation résidait dans le crime de lèse-majesté. La lèse-majesté n'entraînait-elle pas la mort? Or, Fouquet était soupçonné de ce forfait pour avoir fait dresser à Belle-Isle un plan de fortification qui prouvait ses idées de révolte contre le roi.

Le mémoire était copieux. Il ne fallut pas moins de trois

mois pour le lire. Mais déjà, au fur et à mesure, Fouquet, tenu au courant, s'apercevait des inexactitudes et, pour mieux préparer sa réponse, demandait communication des pièces. Olivier d'Ormesson, après une vive discussion, opina pour satisfaire cette requête. Une certaine inquiétude envahit-elle alors Louis XIV? trouva-t-il que le rapporteur marquait trop de libéralisme envers Fouquet? Eut-il déjà comme un vague pressentiment? Toujours est-il que le roi manda d'Ormesson auprès de lui.

Le jeudi 23 août, raconte Olivier d'Ormesson, ayant reçu ordre d'aller au Louvre, j'y fus à 3 heures. Estant entré seul dans le cabinet du roy, le roy me dit qu'il avait esté bien aise de me tesmoigner en particulier la satisfaction qu'il avait des services que je rendais ; qu'il ne me recommandait point la justice, sachant que je ne pouvais avoir d'autres sentiments et qu'il souhaitait la diligence. Sur cela, je lui respondis que je m'estimais trop heureux que Sa Majesté eust agréables mes services mais que l'expédition et la diligence ne despandaient point des rapporteurs. Sur cela, il me répliqua : « Je le sais bien, j'ay donné ordre à ceux qui en ont soin, de la faire ce que je souhaite, et que vous l'apportiez en ce qu'elle despendra de vous. » Après quoi, je pris congé et me retirai (1).

Avant la manière forte, c'était la manière douce. Louis XIV se rappelait les bonnes leçons de Mazarin et qu'on réussit mieux avec un sourire qu'avec un froncement de sourcil. Il saisit donc peu de temps après une occasion qui se présentait à lui pour marquer une particulière bienveillance à la famille d'Ormesson.

Au mois de novembre, les ambassadeurs suisses arrivèrent à Paris pour consacrer le renouvellement de l'alliance avec la France. Reçus avec les plus grands honneurs, fêtés de toutes parts, ils devaient se rendre le dimanche 18 novembre à Notre-Dame pour échanger devant le roi le serment d'alliance avec le chancelier de France. Ainsi l'exigeait la coutume.

Mais Séguier était malade. Louis XIV désigna alors pour le remplacer le vieil André d'Ormesson, doyen du conseil, père d'Olivier. Ainsi que le témoigne encore la belle tapisserie de Versailles, ce fut donc André d'Ormesson

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson;* l'original est à la bibliothèque de Rouen (fonds Le Ber), une copie manuscrite dans les archives du château d'Ormesson.

qui prononça aux côtés du roi la harangue d'usage et qui jura fidélité à l'alliance suisse sur les Évangiles. André d'Ormesson était très âgé et un peu impotent. Aussi le roi ne cessait-il de lui prodiguer les marques de son intérêt et de sa déférence ; il l'aidait à se lever, à marcher, à gravir les marches du trône ; bref, il n'y eut pas d'attention bienveillante qu'il ne lui témoignât.

La cérémonie terminée, Louis XIV reçut le doyen du conseil. Olivier d'Ormesson raconte ainsi cette entrevue :

Le lundi 19 novembre après le disner, mon père estant allé au Louvre pour remerciez le roy, fut introduit dans le cabinet où il trouva M. le mareschal de Villeroy et MM. Haligre et de Sève, y arriva M. Colbert, qui fit voir une médaille d'or semblable à celles qui avaient esté données aux Suisses, avec des chaisnes qu'il dit de six cens écus. Le roy y vint incontinent après, qui reçut mon père fort bien et luy tesmoigna toute satisfaction. Estant ensuite passé dans son cabinet pour travailler avec ces messieurs, mon père se retira. Estant dans la salle, M. Colbert le rejoignit, disant que le roy lui avait commandé de luy donner cette médaille, qu'il luy mit en main, dont mon père le remercia. Il descendit ensuite chez les reynes, qui lui firent bon accueil, chacun admirant qu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans il eust fait paroistre tant de vigueur.

J'ai sçu depuis de quel mouvement cette médaille avait été donnée et que, le roy ayant parlé à M. Colbert à l'oreille et luy au roy, il estoit sorti et revenu aussytot sans que ni M. de Villeroy ni les autres eussent connoissance de ce qui se dit ni que la médaille eust esté envoyée par le roy à mon père. Mon père me donna, le jour mesme, cette médaille et moy je lui déclarai que je la donnois à mon fils, avec substitution graduelle et perpétuelle, afin que cette marque d'honneur restât dans la famille.

Le bref colloque à l'oreille entre Louis XIV et Colbert est suggestif. Cette politique était habile ; par-dessus la tête du père, il s'agissait d'atteindre le fils. Combler celui-ci de faveurs, n'était-ce pas un moyen détourné de montrer à celui-là ce qu'on attendait de lui ; mais l'honnête rapporteur ne fait pas de réflexions ; il ne voit en cette circonstance, qu'une raison de se réjouir de l'honneur décerné à un père qu'il vénère ; et sans changer le moins du monde son opinion et son attitude, il continue à instruire le procès.

Louis XIV et Colbert apportent bientôt une nouvelle

modification dans la répartition des rôles. Déjà ils avaient remplacé l'incorruptible Lamoignon par Séguier. C'est au tour de Talon, cette fois, de disparaître.

L'avocat général n'est pas à la hauteur de la situation. C'est à cause de sa pédanterie que la procédure d'appointement a été adoptée, et celle-ci retarde et risque de compromettre les sanctions désirées. De plus, Talon s'est trop confié à Berryer ; et l'acte d'accusation soulève déjà des protestations gênantes. Bref, Talon est incapable ; Colbert se charge de lui signifier son congé, et l'avocat général, s'étant docilement retiré, Chamillart lui succède. Ancien maître des requêtes, il était tout acquis à Colbert. De plus, on le tenait pour habile et expédient. Entre ses mains, l'accusation redevenait menaçante.

Cependant, Sainte-Hélène et d'Ormesson vérifiaient l'acte d'accusation. Il s'agissait de reprendre une par une les pièces qui servaient à l'avocat général pour étayer sa plainte. C'est alors que les faux de Berryer se découvrirent. Olivier d'Ormesson s'indigne de procédés pareils. Peu lui importe de voir le temps passer, Louis XIV, Colbert, Pussort trépigner d'impatience, et, directement ou indirectement, témoigner déjà une évidente mauvaise humeur. Il est juge ; on lui soumet des fautes ; il exige les preuves. Et ces preuves, voilà qu'elles sont moins accablantes pour l'accusé que pour l'accusateur !

Un minutieux examen s'impose. Olivier d'Ormesson consacre à ce travail toute son énergie et tout son temps. Il n'entend avancer qu'à pas sûrs dans cette obscure forêt, où d'astucieux bûcherons ont espéré le perdre ; il veut lui-même abattre les arbres, couper le taillis et, seul, se tracer le chemin qui le conduira vers la lumière. Rien ne l'arrête, personne n'arrive à le dissuader. En vain, le chancelier Séguier blâme-t-il le rapporteur. Celui-ci de s'écrier, avec hauteur, « qu'il n'aimait point qu'on lui donnast le fouet tous les matins ». Et quelques jours plus tard il ajoute :

> Après estre sortis, M. Chamillart me dit aussi qu'il aurait souhaité que j'eusse achevé pour mon intérêt, afin de voir ma diligence. Je répliquai que je ne me conduisais pas par ce principe, et qu'on crust de moy ce qu'on voudrait, je ne m'en souciois pas.

Tandis que l'on commençait à se passionner, dans le public, sur l'issue du procès ; tandis que les racontars et les

pronostics faisaient déjà leur chemin, le roi et Colbert crurent plus avantageux de modifier leur manière d'être. Après avoir vainement essayé de gagner Olivier d'Ormesson par la douceur, ils estimèrent nécessaire de le ramener à eux par l'intimidation.

Olivier d'Ormesson, on le sait, était intendant de Soissons. Le jeudi 1er mai, il apprit par l'entremise de Le Pelletier de Mortefontaine que, sur la proposition de Colbert et malgré l'avis nettement opposé de Le Tellier, le roi venait de lui retirer cette intendance pour la donner à M. Courtin. Le coup était rude. Néanmoins, Olivier d'Ormesson ajoute :

Que sur cela M. Le Tellier me conseilloit de ne dire pas un mot et de ne pas tesmoigner sentir ce coup. Je suis obligé de remarquer icy qu'ayant dit cette nouvelle à ma femme, il ne se peut la recevoir plus sagement qu'elle fait et avec plus de force, et que mon fils m'a fait paroistre en cela des sentiments fort sages et fort prudents.

L'orage grondait. Mais ce premier avertissement n'était pas encore assez explicite. Trois jours après, Colbert fit lui-même une démarche à ce point audacieuse qu'il convient de laisser Olivier d'Ormesson en narrer tous les détails :

Le mesme jour samedy, estant après le disner avec mon père dans son cabinet, l'on nous vint dire que M. Colbert entroit. Nous estant retirés, il demeura seul avec mon père près d'une demy-heure. Estant sorti avec un visage fort sérieux, mon père nous dit qu'après les premières civilités, il luy avait dit qu'il avait ordre du roy de luy venir dire qu'il reconnoissoit que je n'apportois pas toutes les facilités que je pouvais pour terminer le procès de M. Fouquet et qu'il semblait que j'affectois la longueur ; que le roy estoit persuadé que je ferois justice au fond et ne prétendoit pas contraindre mes sentiments ; mais qu'il vouloit faire finir ce procès ; que la chambre de justice ruynoit toutes les affaires et qu'il estait fort extraordinaire qu'un grand roy, craint et le plus puissant de toute l'Europe, ne pust pas faire achever le procès à un de ses sujets, comme M. Fouquet. Qu'à cela il luy avait respondu qu'il estoit bien fasché que le roy ne fust pas satisfait de ma conduite, qu'il sçavoit que je n'avais que de bonnes intentions ; qu'il m'avoit toujours recommandé la crainte de Dieu, le service du roy et la justice sans acception de personne ; que la longueur du procès ne venoit pas de moy, mais parce qu'il estoit fort grand et qu'on l'avoit rempli de trente ou quarante chefs d'accusation où il n'en falloit que deux ou trois ; qu'un prédicateur qui

prêchoit la passion n'estoit pas trop long parlant pendant trois heures, et quoyque les autres sermons ne fussent que d'une heure ; qu'il faudroit que j'eusse perdu le sens de chercher à plaire à M. Fouquet, dont la fortune estoit abymée, et desplaire au roy, qui avait toutes les grâces en ses mains ; mais que je ne cherchois que la justice ; que tous mes avis estoient suivis dans la chambre ; que ceux mêmes qui ne l'avoient pas esté d'abord, l'avoient esté depuis ; que mesmes il apprenoit de tous côtés que je me conduisois de sorte que l'on ne pouvoit découvrir mes sentiments, que, sur cela M. Colbert luy avait dit que l'on remarquait pourtant que je disois plus fortement et plus gayment les raisons de M. Fouquet que celles du procureur général ; qu'il luy avait répliqué qu'un rapporteur était obligé de faire valoir toutes les raisons ; que l'on m'avait osté l'intendance de Soissons ; mais que je ne m'en plaindrois pas et que cela ne m'empêcheroit pas de faire justice ; qu'il avait peu de biens, et moy aussi ; mais nous les avions de nos pères et que nous estions contents ; qu'il m'avait toujours conseillé de faire justice sans acception de personne et sans considération d'intérests et de fortune ; et qu'ayant parlé des personnes qui me faisoient visite, M. Colbert avait dit qu'on n'estoit pas en peine de cela et qu'on sçavoit bien que je ferois justice, mais qu'on ne désiroit que l'expédition ; qu'il luy avait répliqué que je faisois tout ce qu'il dépendoit de moy, travaillant soir et matin et ne faisant autre chose ; et ainsy, après plusieurs discours de cette qualité, s'estoit retiré.

. . . . . .

Une conduite si bizarre et si extraordinaire m'oblige à dire icy les sentiments qu'on en a : tout le monde blasme M. Colbert de se charger luy-mesme des messages désagréables... ; que de m'avoir osté l'intendance de Soissons, estant rapporteur, c'estoit me faire honneur et se charger de honte et faire croire qu'il désiroit de moy des choses injustes et que j'avois assez d'honneur pour y résister... Enfin, l'on conclut que M. Colbert ne sçait plus ce qu'il fait.

Pour en arriver là, il fallait assurément que Louis XIV et Colbert fussent exaspérés.

Mais Colbert manqua de finesse ; il aurait dû se rendre compte qu'une démarche pareille, aussi pleine de sous-entendus, aussi grosse de menaces ou de promesses, pouvait facilement se risquer auprès de quelque parvenu ambitieux ; mais que, dans le cas présent, il était clair qu'un vieux parlementaire comme André d'Ormesson, fier de ses origines et jaloux de ses traditions, ferait sentir « qu'il avoit peu de

biens, mais qu'il les tenait de ses pères », au ministre sorti d'une boutique de drapier.

L'intervention de Colbert ne fit qu'envenimer les choses. Une indignation générale s'ensuivit. Et plus que jamais Olivier d'Ormesson resta scrupuleux et méfiant. Cependant le temps passait. La cour s'était installée à Fontainebleau et pour faciliter les choses Fouquet avait été transporté à Moret. A cette occasion, Louis XIV décida que désormais Fouquet ne pourrait communiquer avec ses avocats que sous la surveillance de d'Artagnan. Fouquet protesta aussitôt. Il adressa une requête et la chambre de justice l'ayant soumise au roi, celui-ci manda de nouveau Olivier d'Ormesson et M. de Sainte-Hélène. Louis XIV fit un long discours dans lequel il indiqua qu'il y allait de sa réputation et que malgré que ce ne soit pas une affaire de grande conséquence, dans les pays étrangers on douterait de la puissance du roi s'il ne parvenait pas à faire terminer ce procès. « Il s'en remettait d'ailleurs à la chambre en la priant de faire diligence, etc. »

Olivier d'Ormesson ajoute :

Je ne veux pas omettre une circonstance qui me parut fort belle au roy : c'est qu'estant demeuré tout court au milieu de son discours, il demeura quelque temps à songer pour se reprendre, et nous dit : « J'ay perdu ce que je voulois dire. » Et songea encore assez de temps, et ne retrouvant point ce qu'il avoit médité, il nous dit : « Cela est fascheux, quand cela arrive ; car, en ces affaires, il est bon de ne rien dire que ce qu'on a pensé. »

L'incident que relate Olivier d'Ormesson prouve que le jeune souverain apprenait encore son rôle et que c'était bien Colbert qui soufflait. Ce dernier ne cachait plus sa fureur contre le rapporteur.

M. Le Tellier avoit chargé M. Le Pelletier de me dire qu'il (Colbert) portoit toutes choses aux extrémités contre moy, ma famille et ma race ; et que sur cela il estoit furieux.

D'ailleurs Colbert commençait à se rendre compte que Berryer avait maladroitement compromis les choses. En démasquant ses fourberies, Olivier d'Ormesson mettait l'accusation dans une mauvaise situation.

Je ne puis omettre que mon opinion est approuvée généralemen de tous les honnestes gens et de la cour et de Paris ; ce que l'on m'a

tesmoigné de tous costés, l'ordre, la netteté, la fermeté et la conclusion de mon avis ayant fort satisfait. Je sçais aussy que Berryer estoit derrière la porte de la chambre, et ne perdit pas une parole de tout ce que je dis, et qu'il tesmoigne une grande colère contre moi ; et c'est une des raisons qui fait approuver mon action. Car, comme il passe dans Paris pour un fripon hardy et capable de toutes sortes de malices, tout le monde est ravi que je ne l'aye pas mesnagé et que j'aye fait connoistre les faussetés qu'il a faites dans les procès-verbaux. L'on m'a assuré aussy que M. Colbert, faisant le rapport au roy de tout ce qui s'estoit passé, traita Berryer de coquin et de fripon, et que le roy avoit dit que, si je n'eusse point conclu à la récusation, mon avis estoit dans l'ordre.

Berryer essayait en vain de se défendre. « Mon frère me dit, écrit Olivier d'Ormesson, que Berryer, m'entendant opiner sur ses faussetés, disait « comme ce coquin d'Ormesson « opine pour ce fripon de Fouquet. » Être injurié par Berryer, c'était déjà une raison d'être fier.

* * *

Le 14 novembre 1661, les rapporteurs ayant enfin terminé leurs travaux, l'interrogatoire put commencer. Le chancelier Séguier présidait les débats. Au fur et à mesure l'ex-surintendant dut s'expliquer sur des fautes qui lui étaient reprochées. L'on passa en revue les faits se rapportant au crime de péculat et au crime de faux ; enfin, l'on en vint à la charge la plus grave, celle de la lèse-majesté. L'on sait de quelle façon Fouquet sut se défendre. Tour à tour habile et précis, il n'eut pas de peine à trouver des raisons, à invoquer des précédents ; il réussit, également avec une singulière finesse, à laisser entendre qu'il savait bien des choses analogues sur le compte de bien des gens puissants, et le chancelier lui-même, tandis que l'on discutait le crime de lèse-majesté, se troubla et dut interrompre plus vite les débats, devant une foudroyante allusion de Fouquet à certains événements récents (1). Fouquet réduisit à néant les accusations au sujet de Belle-Isle et du crime de lèse-majesté. Les plans de défense militaire que l'on avait saisis

(1) Pendant la Fronde, le chancelier Séguier avait fait livrer l'accès du pont de Mantes aux Espagnols par son gendre, le duc de Sully.

dans ses papiers et qui constituaient la preuve de son forfait n'avaient, en réalité, aucune signification.

L'interrogatoire ayant pris fin, c'était au tour des juges de parler. Olivier d'Ormesson devait commencer. Nous sommes en décembre 1664. L'émotion est à son comble. Le sort de Fouquet va se décider. Sa vie est entre les mains des quelques magistrats qui, depuis tant de mois, apprécient ses fautes. De ces magistrats, quelques-uns sont nettement favorables ou contraires au ministre déchu. Leur attitude, pendant le cours du procès, ne laisse aucun doute à cet égard. D'autres juges au contraire, d'une moralité plus sévère, hésitent encore. Ils attendent les conclusions des rapporteurs. Or, l'impartialité et l'indépendance d'Olivier d'Ormesson sont universellement reconnues. Son avis sera donc concluant. Dès lors, il est permis de dire, sans exagérer la vérité, qu'à cet instant décisif où la partie finale va s'engager, Olivier d'Ormesson peut d'un mot faire trancher la tête de Fouquet. S'il demande la peine capitale, c'est que vraiment Fouquet mérite ce châtiment suprême.

Déjà des bruits perfides circulent dans le monde. Olivier d'Ormesson les consigne.

> J'appris d'une autre personne que l'on me faisait discourir dans le monde et qu'on disait que je conclurais à la mort de Fouquet pour me raccommoder à la cour.

Selon Moreri, Louis XIV aurait indirectement fait promettre à Olivier d'Ormesson la succession de Séguier comme chancelier de France, s'il concluait à la mort du surintendant. Toujours est-il qu'à la veille de présenter son rapport et de prononcer son arrêt, Olivier d'Ormesson s'enferme chez lui, tire les verrous et se recueille. Mme de Sévigné elle-même, sa parente, son amie fidèle, n'a pas le droit de forcer la consigne. Elle écrivit le 5 décembre à Pomponne :

> M. d'Ormesson m'a priée de ne le plus voir que l'affaire ne soit jugée ; il est dans le conclave et ne veut plus avoir de commerce avec le monde.

Pour éclairer une dernière fois sa conscience de juge, le rapporteur se met en prière et « tandis, écrit M. Lair, que Colbert, Pussort, le roi sollicitaient les juges, les Fouquet, les Sévigné, les d'Ormesson sollicitaient Dieu, priaient et fai-

saient prier dans toutes les églises et dans tous les couvents » (1).

Le mardi 9 décembre, Olivier d'Ormesson commença la récapitulation du procès. « Je parlai deux heures et demye, n'ayant pris qu'une fois de l'eau dans la cheminée. »

Il continua le mercredi 10, le jeudi 11, le vendredi 12.

Le samedy 13 décembre, je commençai mon opinion à neuf heures et un quart et je la finis à midy et demy sonné. J'ay esté assez heureux pour dire ce que j'avois escrit et mesme ajouter beaucoup de choses selon l'occasion, et enfin il me semble en estre sorti, assez bien, la voix ne m'ayant point manqué et m'estant trouvé aussy frais à la fin qu'au commencement et avec autant de présence d'esprit ; et j'attribue cette force à une grâce extraordinaire de Dieu par les prières des gens de bien... mon avis a esté au bannissement à perpétuité, les biens confisqués, cent mille livres moitié au roy, moitié en œuvres pies. J'oubliais que le bruit est public que Berryer est devenu fol et que dimanche il s'estoit caché et enfin que son esprit est renversé. Le dimanche 14 décembre, je fus au sermon de M. Joly et de là à la messe à Nostre-Dame, pour éviter de rencontrer du monde dans nostre chapelle ; car tout le monde tesmoigne tant de satisfaction de mon opinion que j'ay cru fort à propos d'en éviter l'esclat. Je fus chez M. de Marillac où M. le premier président de Bretagne me dit qu'il y avoit deux jours qu'on avoit dit au Louvre que j'avais conclu à la mort et que le roy avait dit : « Si cela est, M. Fouquet est perdu. »

Fouquet était sauvé. En vain le second rapporteur, M. de Sainte-Hélène, conclut-il à la mort ; en vain Pussort reprit-il cet avis en l'amplifiant, en le dramatisant ; en vain MM. de Gizancourt, de Ferréol, Noguès, Hérault vinrent-ils donner leur voix à la solution radicale ; une majorité de treize juges contre neuf, une majorité, composée de MM. de Pontchartrain, de La Toison, du Verdier, de La Baume, Massenau, Catinat, Le Féron, de Moussy, de Brillac, Renard, Besnard, appuya les conclusions d'Olivier d'Ormesson et l'ex-surintendant des finances fut condamné au bannissement et à la confiscation des biens, et sauvé de la peine de mort.

(1) Lair, *Nicolas Fouquet*, t. II, p. 372.

*
* *

Paris tout entier fêta le triomphe de la modération dans la justice. Olivier d'Ormesson était couvert de louange. Guy Patin — qui n'était pas précisément un donneur d'eau bénite — écrivait : « On dit que Fouquet est sauvé..., on en donne le premier honneur à celui qui a parlé le premier, M. d'Ormesson, qui est un homme d'une intégrité parfaite. »

Olivier d'Ormesson raconte lui-même :

Tout Paris attendoit cette nouvelle avec impatience ; elle fut répandue en mesme temps partout et reçue avec une joye extresme, mesme par les plus petites gens des boutiques, chacun donnant mille bénédictions à mon nom, sans me connoistre. Ainsy M. Fouquet qui avait esté en horreur lors de sa prison, et que tout Paris eust vu exécuter avec joye incontinent après son procès, est devenu le sujet de la douleur et de la commisération publiques par la haine que tout le monde a dans le cœur contre le gouvernement présent, et c'est la véritable cause de l'applaudissement général pour mon avis et de ce que j'ay eu assez de fermeté pour maintenir la justice contre la faveur présente... quelqu'uns de mes meilleurs amis me vinrent voir à l'heure mesme ; mais je fis fermer ma porte afin d'éviter les compliments sur cela.

Quant à Mme de Sévigné, qui pourrait être la déesse de l'amitié, elle était hors d'elle de bonheur. Elle écrivait tour à tour à Pomponne :

Mercredi, 10 décembre.

... M. d'Ormessson a continué la récapitulation du procès ; il a fait des merveilles, c'est-à-dire il a parlé avec une netteté, une intelligence et une capacité extraordinaires...

Mercredi, 17 décembre.

... Je vous mandai samedi comme M. d'Ormesson avait rapporté l'affaire et opiné. Mais je ne vous parlai point assez de l'estime extraordinaire qu'il s'est acquise par cette action. J'ai ouï dire à des gens du métier que c'est un chef-d'œuvre que ce qu'il a fait, pour s'être expliqué si nettement et avoir appuyé son avis sur des raisons si solides et si fortes ; il y mêla de l'éloquence et même de l'agrément. Enfin jamais l'homme de sa profession n'a eu une plus belle occasion de paraître et ne s'en est mieux servi. S'il avait voulu ouvrir la porte

aux louanges, sa maison n'aurait pas désempli, mais il a voulu être modeste et s'est caché avec soin.

Le peuple lui-même, qui s'était passionné pour cette affaire, manifestait bruyamment sa satisfaction. Dans toutes les auberges, on trinquait à la santé d'Olivier d'Ormesson. Au cimetière Saint-Jean, des feux de joie brûlaient. Et l'on chantait allégrement sur des airs de Noël des couplets improvisés :

A la venue de Noël
Chacun se doit réjouir.
Fouquet n'est pas criminel,
On n'a pu le faire périr.
Quand, par ses malices, Berryer
Dedans l'abîme l'attira,
Il estoit dans un grand tourbier
Mais d'Ormesson l'en retira:..

* * *

Le procès fini, les passions calmées, Fouquet interné à Pignerol, où il mourut, Berryer devenu fou, Olivier d'Ormesson restait maître des requêtes, assidu aux séances du Conseil. C'est alors que commença sa disgrâce. Pendant de longues années, l'ancien rapporteur du procès Fouquet essaya de lutter, chercha toutes les occasions de poursuivre sa carrière. Condé, Turenne, la reine-mère le soutenaient ouvertement en vain. Toujours il se heurta à l'impassible rancune de Colbert et de Louis XIV. En février 1665, le père d'Olivier d'Ormesson, le vieil André d'Ormesson, doyen du conseil d'État, fut à la mort. Sa place de conseiller d'État avait été depuis longtemps promise à son fils. Néanmoins, l'on se demandait ce que ferait le roi.

Il me dit (Le Tellier), raconte d'Ormesson, qu'il fallait faire dire par M. de Motteville à la reyne-mère qu'elle dist au roy que toute la cour attendait ce qu'il feroit en cette occasion et s'il manqueroit à la parole qu'il avoit donnée au bonhomme d'Ormesson en faveur de son fils, parce qu'il n'a pas opiné à la mort d'un homme.

Quelques jours après, Olivier d'Ormesson vit lui-même le roi. Il raconte en ces termes cette émouvante entrevue :

Estant dans le cabinet le roy vint : je me présentai à luy. Il me

demanda : « Comment se porte vostre père? » Je luy dis qu'il n'avoit point de mauvais accident ; mais son grand âge et son mal nous donnaient bien de la crainte. Il me demanda encore, marchant tousjours, s'il avoit de la fièvre ; lui ayant dit qu'il en avoit peu, voyant que je suivois, il s'arresta sur la porte de la chambre de la reyne-mère. Je lui dis que mon père m'avoit recommandé d'avoir l'honneur de remercier Sa Majesté de la bonté avec laquelle il avoit reçu la très humble prière, qui luy avoit esté faite par M. l'évesque d'Agen, de me conserver la grâce qu'il m'avoit accordée et dont il avoit trouvé bon qu'il le remerciast ; que je suppliois, en mon particulier, Sa Majesté de me continuer l'honneur de ses bonnes grâces. Le roy me répliqua : « Quand vous les mériterez, je vous les accorderai volontiers. » Et aussytot entra dans la chambre et moy je me retirai...

Louis XIV, on le voit, ne prenait pas même la peine de farder ses sentiments. Et lorsque peu de temps après André d'Ormesson décéda, malgré les engagements antérieurs, malgré la reine-mère, malgré l'opinion publique, sa place de conseiller fut donnée à Poncet, l'un des juges de Fouquet qui vota la peine capitale. Un an plus tard, Olivier d'Ormesson sollicita la succession de M. de Machault au conseil d'État. Voysin fut nommé. Il posa de nouveau sa candidature à la place de M. de Chaumont. Louis XIV choisit M. du Gué.

Alors Olivier d'Ormesson se découragea. En septembre 1667, il vendit sa charge de maître des requêtes. Ses amis voulaient l'en empêcher craignant pour lui l'oisiveté. Mais le grave magistrat était devenu un philosophe souriant et « il n'eut pas de peine, dit-il, à les dissuader ».

Loin du Parlement, il vécut de plus en plus à la campagne, sur cette terre familiale qu'il avait eue de son père à l'occasion de son mariage et qu'il n'avait cessé d'aimer et d'embellir. Là, parmi les vastes parterres dont Le Nôtre venait d'établir les dessins, au milieu de la sérénité des bois que reflétaient les tranquilles pièces d'eau, Olivier d'Ormesson pouvait apercevoir à l'horizon le donjon de Vincennes, tout proche de la grande ville que les passions enfiévraient déjà (1). Il goûtait alors avec plus d'intensité la douceur pacifiante des charmilles de tilleul..., peut-être ne regrettait-il plus le Parlement? Si pourtant !... Malgré tout, ce travailleur ne pouvait se résigner à la disgrâce. Il tenta une fois encore

(1) Le château d'Ormesson est à 16 kilomètres de Paris, au delà de Vincennes.

d'obtenir la place laissée vacante au Conseil d'État par la mort de M. de Caumartin ; puis, après un nouvel échec, il brigua les successions de M. de Mauroy et de M. Noguès, décédés tour à tour. Et comme il n'aboutissait à rien, il se décida, en juin 1670, sur le conseil de son ami Turenne, à demander une suprême audience au roi.

Précisément, Olivier d'Ormesson avait à présenter au roi son pupille, le marquis de Mouy, second fils du prince de Ligne. Il saisit cette occasion pour approcher Louis XIV. L'entretien porta d'abord sur le jeune Mouy.

Sur ce le roy m'ayant dit qu'il falloit en faire un bon François et voulant se retirer, je luy dis que je le priois de me permettre de luy parler de mes intérests particuliers et que je luy en parlois moy-mesme ayant appris de mes pères que je ne devois connoistre que Sa Majesté seule, et n'employer personne auprès d'elle pour obtenir des grâces ; que je le priois de considérer qu'il y avoit trente-quatre ans que j'avois l'honneur d'estre son officier et que depuis vingt-huit ans je servois dans la charge de maistre des requestes, où j'avais tasché de servir en homme de bien et de suivre les exemples de mon père ; que durant mes employs en Picardie, Sa Majesté avoit dit plusieurs foys qu'elle estoit très contente de mes services ; que mon père estoit mort doyen de son conseil, après y avoir servi soixante ans ; que durant ses dernières années, Sa Majesté, pour luy tesmoigner sa satisfaction, m'avoit accordé sa place dans son conseil, lorsqu'elle seroit vacante ; que cette place m'estoit très avantageuse pour mon establissement et que néant moins j'en avois ressenti la perte avec bien moins de déplaisir, que de ce qu'il ne paroissoit que Sa Majesté n'estoit pas satisfaite de ma conduite, et que j'avois esté assez malheureux pour luy avoir desplu ; que je ne prétendois pas me justifier, estant capable d'avoir fait des fautes pour incapacité et manque de connaissance, mais que je n'en avois point fait dans le cœur, mon intention ayant esté très pure pour la justice ; que je la priois de faire réflexion sur l'obligation d'un juge et que tous les jours, lorsqu'elle faisoit opiner en sa présence sur les affaires de la justice, elle voyoit les plus gens de bien estre de différens avis ; que je luy protestois que je n'avois jamais eu la moindre pensée de luy desplaire ; que je la priois de se souvenir de moy dans les occasions, et que je n'eusse point le déplaisir de demeurer inutile dans le royaume ayant eu des pères qui avoient servi avec réputation, et que s'il me faisoit la grâce de m'employer, je le servirois avec tout le zèle et la fidélité, etc. Le roy m'ayant entendu fort attentivement et fort

sérieusement, me dit : « Monsieur, je ferai considération sur les choses que vous dites, » et il se retira. J'avais parlé avec une voix un peu tremblante, l'air du roy me paroissant très sévère et sa response, qui me parut sèche, me donna quelque peine. Néant moins je tesmoignai estre fort content de la manière dont le roy m'avoit parlé, chacun se venant conjouir de la bonne réception qu'il m'avoit faite.

Dès lors, Olivier d'Ormesson comprit. Et il n'insista plus. Éloigné de la vie publique, il se consacra désormais tout entier à la vie de famille. Des amis d'élite l'entouraient. La fidèle Mme de Sévigné lui amenait à la campagne Racine, Boileau, Bossuet, Mlle de Scudéry ; Le Brun sollicita l'honneur de faire son portrait. Avec grand soin, il s'occupait d'établir ses enfants. Le célèbre Fleury les avait éduqués. Sur quatre fils, deux étaient entrés dans les ordres ; le plus jeune avait gagné Malte ; l'aîné, André d'Ormesson, suivant les traditions familiales, siégeait au Parlement de Paris. Une brillante carrière s'annonçait pour lui. A quelque trente ans il était intendant de Lyon ; sa santé précaire venait de lui faire décliner l'offre du contrôle général des finances, lorsqu'une brusque maladie le terrassa (1).

Ce dernier coup fut fatal pour Olivier d'Ormesson. Il ne put survivre à ce fils bien-aimé en qui il se plaisait à revivre une nouvelle existence de travail. Quelque temps après, le 4 novembre 1686, il rendit son âme à Dieu.

Ainsi s'est terminée dans la paix, dans la résignation, dans la piété surtout, l'existence de cet homme juste.

Wladimir d'Ormesson.

(1) André d'Ormesson laissa une fille, la future chancelière d'Aguesseau, et un fils, Henri-François de Paule d'Ormesson, conseiller d'État, membre du Conseil de Régence, plénipotentiaire du roi en Lorraine, successeur de Law comme intendant des finances, et à qui Louis XV offrit en 1750 la succession de son beau-frère d'Aguesseau comme chancelier de France.

Une Philosophie de l'Histoire moderne

Les Anges, qui voient dans les idées créatrices tous les événements de cet univers, savent la *philosophie de l'histoire;* les philosophes ne peuvent pas la savoir. Car l'histoire elle-même n'est pas une *science*, puisqu'elle ne porte que sur des faits individuels et contingents ; elle est une mémoire et une expérience, dont il appartient aux Prudents d'user. Et quant à discerner les causes et les lois suprêmes en jeu dans le cours des événements, il nous faudrait, pour le faire avec certitude, être du conseil du souverain Plasmateur, ou directement éclairés par lui. C'est pourquoi livrer aux hommes la philosophie de leur histoire est un office proprement *prophétique :* Herder et Quinet le savaient bien, quand ils montaient sur leur trépied ; et il est même étonnant de constater à quel point le dix-neuvième siècle, qui paraît d'abord le siècle de la science positive, a été, en tant qu'illuminé par les Philosophes de l'Histoire, un siècle de prophétisme.

Le philosophe qui se résigne à n'être pas *plus qu'homme*, ainsi que dit Descartes en lançant une flèche aux sacrés théologiens, ne traitera donc de la philosophie de l'histoire qu'avec la conscience de l'inadéquation de ses moyens à l'égard de la matière considérée. Et s'il s'élève au-dessus du simple empirisme rationnel, qui se borne à la constatation des causes prochaines, et qui relève plus de la science poli-

tique que de la philosophie, il n'espérera atteindre à des conclusions certaines, en interprétant l'histoire humaine, que dans la mesure où les événements qu'il juge reçoivent leur forme de l'histoire des idées et participent pour ainsi dire à son intelligibilité, car là, dans la détermination des courants intellectuels, les nécessités logiques et la signification objective des concepts peuvent donner prise à des jugements absolument fermes de l'esprit.

Ces réflexions, où l'on aurait tort de voir une critique, me sont suggérées par le dernier volume de M. René Gillouin, qui nous offre aujourd'hui, d'après M. Seillière, *Une nouvelle Philosophie de l'Histoire moderne et française*. Ce petit livre, qui nous est présenté d'abord, modestement, comme une *Introduction à l'œuvre de M. Seillière*, puis, moins modestement, comme apte à jouer le rôle de *Prolégomènes à toute éducation nationale future*, a l'avantage de résumer sous une forme très portative les thèses développées dans une vingtaine de volumes par le baron Seillière, et il se recommande par un certain nombre de vues justes, comme par un souci moral élevé, courageux, et un sincère effort de compréhension, qui vient malheureusement buter contre quelques partis pris passionnés. Pourquoi faut-il que le phantasme obsédant de M. Charles Maurras hante la pensée de M. Gillouin? La sérénité de M. Gillouin importe à ceux qu'il instruit, et ils ont regret de la voir troublée. Est-ce parce qu'il se rapproche en maintes occasions des jugements historiques portés par l'école nationaliste, qu'il tient à manifester quelque amertume à l'égard de celle-ci? Il n'est pas bon, en tout cas, de mêler les soucis du penseur et ceux du journaliste, et nous croyons, pour notre part, que les philosophes ne rendent service à l'esprit public que s'ils cherchent leur mesure dans la pure objectivité du réel, très loin des querelles d'école et des contingences de l'actualité politique, qu'ils se doivent de perdre de vue.

M. Gillouin est-il sûr d'avoir oublié ces contingences quand il se refuse à regarder comme d'importation étrangère les courants d'idées issus de la Réforme et de Jean-Jacques Rousseau? Rien n'empêchera cependant que la Réforme n'ait pris instantanément en Allemagne, tandis qu'elle était refoulée chez nous par l'effort le plus authentiquement indigène de la masse de la nation; rien n'empêchera non plus que Jean-Jacques, Français lui-même sans doute beau-

coup plus que Suisse par son ascendance, mais fortement apparenté au tempérament germanique, n'ait lancé l'esprit français hors de ses voies naturelles, et cela en un temps où notre armature intellectuelle, déjà entamée par l'anglomanie de Voltaire et de Diderot, cédait définitivement au cosmopolitisme. Je pense que sans remonter jusqu'à Mme de Staël, des études comme celles de M. Joseph Texte (1) et de M. Reynaud (2) sont décisives à ce sujet. C'est la simple vérité historique. Il serait odieux d'abuser de cette vérité pour regarder comme de *mauvais Français* ceux qui appartiennent aux familles spirituelles de Luther, de Calvin, ou de Rousseau. Mais on doit dire qu'en fait ils ne travaillent pas dans le sens des traditions et des destinées natales de la France. Je me hâte d'ajouter que cela ne suffit pas à prouver qu'ils ont tort (car aucun intérêt, même celui de la France, n'est règle du vrai), ni à faire légitimement soupçonner leurs idées d'erreur, — sinon aux yeux de ceux qui présupposent que la France a partie liée avec la vérité (et, avouons-le, tout Français, on en a fait dès longtemps la remarque, mais c'est là une tout autre affaire, porte ce *préjugé* imprimé dans un coin de son cœur, comme une marque de fabrique...).

J'ajoute aussi qu'à mon sens, si le courant luthérien-rousseauiste est de signe germanique, une autre forme du désordre moderne, non moins contraire au vrai bien de la France, est pourtant d'origine proprement française : la forme rationaliste, dont on peut trouver les lointaines origines chez les légistes de Philippe le Bel, mais qui n'est devenue une philosophie, une pensée, une énergie spirituelle conquérante qu'avec la révolution cartésienne (si le mot de *romantisme de la raison*, — *ou d'optimisme de la raison*, — s'applique justement à quelqu'un, c'est à notre Descartes) pour dégénérer bientôt chez Fontenelle et Bayle et pour s'adultérer de sensualisme et d'un anglicisme effréné, en se faisant toute négative, chez Voltaire et la première génération encyclopédiste.

Prévenons ici un malentendu. Quand on cherche à retrouver dans l'histoire la ligne d'évolution d'une force spirituelle, il est clair qu'on doit considérer celle-ci comme une *raison séminale* donnant lieu à un devenir aux formes

(1) Joseph Texte, *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire.*

(2) L. Reynaud, *Histoire générale de l'influence française en Allemagne.*

variées, conditionné à la fois par sa propre logique interne (causalité *formelle*) et par les accidents humains dont il dépend (causalité *matérielle*). *Il s'agit donc d'établir des trajets de forces spirituelles passant par les hommes, avec toutes sortes de reprises et de rejaillissements imprévus, et d'énormes discontinuités apparentes, beaucoup plus que des relations directes d'homme à homme.* Rousseau n'a pas seulement subi l'influence calviniste et genevoise (que M. Gillouin oublie un peu trop), il a été catholique pendant des années, il s'est imprégné de sensibilité catholique, sa *maman* — déjà piétiste elle-même avant sa conversion — lui a transmis la sève équivoque d'un quiétisme encore avili par elle. Oui, sans doute. Mais cela empêche-t-il l'éruption rousseauiste d'être essentiellement un jet nouveau, une reprise de fond du vieil esprit dont Luther a été le premier héraut triomphant (1)?

Cet esprit de Luther, une fois la révolution protestante effectuée et l'autorité spirituelle passée aux princes avec les biens de l'Église, avait été vite bridé en Allemagne par les disciplines tout extérieures et de pure utilité gouvernementale ; mais il demeurait comme la seule forme animatrice possible de l'Allemagne protestante ; il reprend l'offensive avec Lessing, il emporte tout avec Rousseau. Qu'il y ait des oppositions évidentes entre le rousseauisme optimiste et le protestantisme pessimiste, et que le rousseauisme soit une *seconde Réforme* issue du catholicisme (d'un catholicisme singulièrement dégradé), est-ce une raison pour qu'il ne relève pas d'une impulsion foncièrement analogue à celle qui a mû Luther? La « première Réforme » n'est-elle pas issue, elle aussi, du catholicisme? Luther et Calvin n'ont-ils pas été formés d'abord en atmosphère catholique, autant et plus que Rousseau? Les remarques fort justes de M. Seillière sur les oppositions secondaires du rousseauisme et du protestantisme prouvent tout au plus que l'hérésie a le souffle court, et que l'esprit dont elle procède a besoin, pour repartir avec une nouvelle vigueur, de repasser par l'orthodoxie originelle afin d'y capter de nouveaux éléments de vie. En réalité, Rousseau a fait sur le plan de la moralité naturelle une œuvre exactement parallèle à celle de Luther sur le plan

(1) Cette filiation spirituelle qui fait de Rousseau une *reprise* de *Luther* est beaucoup plus importante à considérer que le lien historique qui rattache Rousseau au *calvinisme* par son éducation première.

évangélique ; le même mépris de la raison les anime tous deux, le même égocentrisme, la même tendance immanentiste, la même manie anarchiste avec la même prétention à édifier, le même zèle à assaisonner de pieuses invocations des actes vils, le même lyrisme génial ; ils proclament l'un et l'autre le primat de l'appétit (primat de la volonté chez Luther, primat de la sensibilité chez Rousseau), et c'est de la même manière, par un éveil de sympathies affectives et une diffusion prodigieuse de leur *moi*, nullement par persuasion intellectuelle, qu'ils ont agi sur leurs contemporains. Jean-Jacques apparaît comme un Luther *femmelin*, parfaitement conformé à l'intellectualité affaiblie et à toutes les névroses de la société à son époque ; les Allemands ne s'y sont pas trompés, et le *Sturm und Drang* a ressuscité le même enthousiasme et les mêmes déchaînements de l'instinct qui avaient salué l'avènement de la Réforme. Mais l'effort de Luther portait sur les hauts domaines de la grâce ; il n'a pu corrompre, là où il a vaincu, que les parties proprement chrétiennes de l'âme humaine ; Rousseau, qui s'est attaqué au fond sensible et animal de l'être humain, s'est emparé de tout l'homme.

Un autre malentendu doit être signalé : il est évidemment absurde de présenter la Renaissance, la Réforme protestante, la Réforme cartésienne, la philosophie des lumières, le rousseauisme, comme une série *unilinéaire* aboutissant directement à l'apocalypse de la Révolution française ; ce schématisme, employé d'abord par les historiens rationalistes qui chantaient les étapes de l'Affranchissement moderne, dissimule arbitrairement des diversités et des oppositions profondes. Mais à refuser de voir la convergence finale de ces mêmes mouvements il y a une égale méconnaissance du réel. Nous sommes ici en présence de ruptures initiales provoquées sur des points différents, et de forces qui s'entrecroisent et s'enchevêtrent, mais qui tendent en fait à la destruction d'un même ordre et d'une même vie. Bien que seulement préparatoire et non immédiatement efficient, le rôle *négatif* et rationnel d'un Voltaire sera à ce point de vue aussi important que le rôle *positif* et « mystique » d'un Jean-Jacques, et, en définitive, c'est le fameux refrain : « c'est la faute à Rousseau, c'est la faute à Voltaire », qui, si on l'entend bien, se trouve exprimer la vérité.

Il n'est même pas impossible de trouver aux divers cou-

rants spirituels dont je viens de parler certaines caractéristiques communes et des principes communs, à condition d'envisager là une communauté simplement *analogique*, et non pas *univoque*. Mais il faut pour cela juger l'histoire humaine à l'aide d'un critérium objectif, se placer dans la perspective d'une certaine vérité et d'un certain ordre indépendants de l'homme et des contingences de ses intérêts. C'est de ce point de vue objectif, et de ces jugements de valeur intrinsèque, que la pensée de M. Seillière est volontairement dépourvue.

* * *

Pour déchiffrer le sens de l'histoire moderne, M. Ernest Seillière travaille avec quelques concepts qu'il est aisé (trop aisé) de dénombrer : *impérialisme* ou volonté de puissance, *mysticisme* ou enthousiasme affectif et irrationnel assuré de l'alliance d'un dieu, *raison* ou expérience sociale condensée par la tradition, *virilité* et *féminité*. L'homme est à ses yeux un animal impérialiste. Cet *impérialisme* essentiel s'exalte par le *mysticisme*, qui a pris dans le monde moderne des proportions catastrophiques (mysticisme racial, national, politique, social, passionnel, esthétique, autrement dit germanisme, nationalisme, démocratie, marxisme, érotisme et esthétisme romantiques), mais qu'il suffit de discipliner et d'organiser par la *raison*, de *nationaliser*, pour rendre sagement progressif et non plus destructeur. Voilà le rythme de l'histoire humaine. — Le christianisme (sans qu'il y ait trop lieu de distinguer ici catholicisme et protestantisme) est l'exemple d'une forte nationalisation sociale des puissances mystiques, le stoïcisme, « auto-impérialisme hautement viril », comme dit M. Gillouin, celui d'une morale parfaitement rationalisée.

Arrêtons-nous un instant devant cette idéologie, pour considérer non pas les concepts dont elle use, et qui sont des instruments d'analyse heureusement choisis, bien qu'un peu frustes, mais la manière dont elle définit ces concepts et dont elle les emploie. Elle paraît à ce point de vue relever d'un *mode de penser* qui, sous l'influence anglo-saxonne, tend de nos jours à envahir la philosophie. L'esprit ne vise plus à dégager les raisons intelligibles des choses, à se saisir d'un être qui soit vraiment son bien et qui lui permette de distinguer dans le réel les nécessités essentielles des liaisons acci-

dentelles ; bref, d'atteindre par une connaissance propre le type authentique et spécifique que désigne tel ou tel nom. Il groupe des phénomènes qu'il prend soin de laisser à l'état brut, et il les entoure d'un même fil auquel il accroche un nom, dès l'instant qu'il retrouve en eux un caractère extérieur quelconque facile à reconnaître. C'est ce qu'on pourrait appeler l'usage nominaliste des concepts. Procédé expéditif, commode, qui sent l'homme du monde plus que le pédant d'école, et qui, par la fixité et la simplicité des symboles employés, permet toutes les apparences de la science positive : car on dirait que la loi de formation de bien des disciplines « scientifiques » modernes, c'est que, dans la mesure où notre pensée gagne en facilité et perd en intellectualité, dans cette même mesure elle peut augmenter la rigueur mécanique du symbolisme verbal dont elle fait usage. C'est ainsi que nous devenons d'autant plus « scientifiques » que nous nous délivrons plus complètement de la métaphysique, c'est-à-dire de la science par excellence. Il semble que, par sa culture de polytechnicien et par sa sympathie pour la pensée anglo-saxonne, le baron Seillière ait été tout naturellement conduit à adopter ce mode de penser.

Il s'interdisait dès lors de juger les choses humaines selon leur valeur intrinsèque et objective, par rapport au vrai ; il ne pouvait plus les juger que par rapport à l'utilité du sujet humain, selon leur valeur pratique exclusivement. Le premier effet de ce pragmatisme nominaliste est un affaissement, un avilissement des mots eux-mêmes, fort dommageable à la santé de la raison, dont on altère ainsi la monnaie. Il faudra en particulier revenir quelque jour sur l'emploi que M. Seillière fait du mot mysticisme, pour désigner à la fois, sans marquer aucune différence *essentielle* (qui ne pourrait se prendre que du côté de l'objet), l'amour d'un saint Jean de la Croix et celui d'un Amadis, les effusions de Catherine de Gênes ou de sainte Thérèse et celles de Jean-Jacques, de Byron, de Fourier ou de Quinet : un lecteur non prévenu regardera simplement ces divers « mysticismes » comme les effets d'une même tendance en des sujets et dans des champs d'application différents. Il y a là un confusionnisme analogue à celui qu'on peut relever dans les études de William James sur l'expérience religieuse.

Pourtant la vertu d'une observation probe et d'une raison droite est si grande qu'en dépit de ses déficiences la pensée

seilliérienne (pour employer le style seilliérien lui-même) a réussi à mettre en lumière maintes précieuses vérités, avant tout en ce qui concerne les préparations du rousseauisme au dix-septième et au dix-huitième siècle, et Rousseau lui-même, Rousseau « visionnaire et révélateur », Rousseau saint laïque, Rousseau « père du monde moderne », enfin en ce qui concerne le caractère proprement religieux des idolâtries propres à ce monde affranchi. Des études comme *Madame Guyon et Fénelon précurseurs de Jean-Jacques Rousseau*, *le Péril mystique dans l'inspiration des démocraties contemporaines*, *les Étapes du mysticisme passionnel*, *Edgar Quinet et le mysticisme démocratique*, auxquelles on peut ajouter de pénétrantes remarques sur l'impérialisme social de Karl Marx et sur *le Mal romantique*, forment une œuvre d'un intérêt captivant, vigoureuse, saine, riche des aperçus les plus instructifs. On doit dire à ce point de vue que l'effort philosophique de M. Seillière est éminemment apte à détruire des préjugés pernicieux et à rééquilibrer les esprits.

Les « découvertes » de M. Seillière sont-elles aussi neuves que l'assure M. Gillouin? Son originalité consiste avant tout, semble-t-il, dans la force avec laquelle il systématise les matériaux de l'histoire. Et toutefois, il me faut bien en venir là, cette synthèse elle-même reste encore matérielle ; faute d'une lumière assez haute, elle n'arrive à nous donner des choses qu'une connaissance commune (*ex communibus*, comme disent les logiciens) fondée sur une psychologie véritablement trop sommaire, — à peine moins sommaire que celle de Hobbes. La pensée de M. Seillière est aussi groupée et synthétique que celle de M. Georges Sorel est analytique et parcellaire ; il advient pourtant que l'un comme l'autre s'arrêtent trop souvent dans le phénomène et dans l'accidentel. En tout cas, les coupes que M. Seillière pratique dans le réel laissent, même bien dirigées (et d'ordinaire elles sont bien dirigées), une impression de brutalité, et ses perspectives manquent de profondeur. C'est qu'il ne suffit pas de voir se « rationaliser » des « mysticismes » ; il faut savoir quel dieu servent ces mysticismes et quelle vérité invoquent ces rationalisations.

Les anticipations sur l'avenir que M. Gillouin dégage de l'œuvre « seilliérienne » sont symptomatiques à ce point de vue. Assigner « pour fin probable, sinon certaine, à l'évolution de notre espèce (allons, M. Seillière et M. Gillouin ne sont

pas exempts eux-mêmes de mysticisme prophétique !) un état quasi paradisiaque où l'humanité, réconciliée avec elle-même par la pleine et parfaite intelligence de son intérêt véritable, n'appliquera plus son impérialisme essentiel qu'au développement de la science, instrument de règne sur la nature, et à la culture de la vertu, forme indirecte et raffinée, forme suprême de l'utile », c'est, pour un philosophe dont les prétentions au réalisme le plus positif sont si durement affirmées, déboucher dans l'utopie d'une manière un peu trop digne d'Herbert Spencer. En attendant cet état quasi paradisiaque, et pour ce qui concerne la France, M. Seillière forme des vœux pour l'alliance de la démocratie, dûment *rationalisée*, et du catholicisme, lui-même « poussé davantage dans le sens rationnel au besoin ».

*
* *

M. Seillière, à vrai dire, a de bonnes raisons pour se refuser à évaluer à une mesure objective, et non pas seulement pragmatiste et utilitaire, les grands courants de l'histoire. C'est qu'alors il lui faudrait s'engager dans la métaphysique, que dis-je, dans la théologie. Tout en restant fidèle aux règles de prudence que j'indiquais au début de cet article, toute philosophie de l'histoire, si elle est vraiment une philosophie, une connaissance par les raisons suprêmes, sera en réalité une théologie de l'histoire : parce qu'elle ne porte pas sur l'homme abstrait, sur la pure nature humaine, qu'étudie la philosophie spéculative, mais bien sur l'homme réel et concret, dans l'état où il se trouve de fait par rapport à sa destinée. Et l'homme ainsi considéré est proprement un objet de connaissance théologique.

La méthode seilliérienne fait *comme si* une philosophie de l'histoire humaine pouvait valablement exister sans qu'aucune question première fût posée. Voilà ce qu'on ne peut pardonner, car c'est subvertir l'ordre même de l'intelligence et les hiérarchies de l'être. Un Herder, un Saint-Simon, tous les « mystiques » de l'humanitarisme offensent moins gravement en ce sens les disciplines de la pensée, car c'est une théologie qu'ils nous proposent.

De savoir quel Dieu l'homme est fait pour servir, de savoir si ce que les catholiques appellent le péché originel, la grâce, l'ordre surnaturel, existe oui ou non, et si oui ou

non il y a, passant au milieu de l'histoire des peuples, une société surnaturelle et parfaite qui est le Corps mystique d'un Dieu incarné, et qui seule sait les moyens d'assurer l'ordre de la vie humaine, cela ne peut pas ne pas changer quelque chose à notre exégèse de l'histoire. La science politique ou économique, qui ne considère, par abstraction, qu'un aspect des choses humaines, peut ne pas poser de telles questions. La philosophie de l'histoire, qui considère l'homme tout entier, se mutile elle-même si elle ne les pose pas.

C'est un axiome des péripatéticiens que toute *forme* supérieure contient en elle à l'état d'unité les perfections réparties divisément dans les formes inférieures, — ainsi l'âme humaine est non seulement principe de vie intellective, mais aussi principe de vie sensitive comme l'âme animale et principe de vie végétative comme l'âme des plantes. Appliquez cet axiome à la *forme* chrétienne, et vous comprendrez qu'il suffit de diminuer et de corrompre le christianisme pour lancer dans le monde des demi-vérités et des *vertus affolées*, comme dit Chesterton, qui s'embrassaient dans le ciel et qui sur la terre s'entre-mangeront, et mangeront les hommes. Voilà pourquoi on trouvera partout dans le monde moderne des analogies dégradées de la mystique catholique, et des lambeaux de christianisme laïcisé. Ce n'est pas en les bridant ou en les *rationalisant* socialement, c'est en remontant à l'unité supérieure de la sagesse délaissée, qu'on pourra guérir le monde.

Une chose absolument essentielle au christianisme, c'est la surnaturalité de la grâce. Otez cette surnaturalité, le christianisme se corrompt. Je pense que pour caractériser le désordre moderne dans sa racine profonde, on ne saurait mieux faire que de le regarder, si j'ose dire, comme une *naturisation* du christianisme. Il est clair, en effet, que l'Évangile rendu purement naturel (et donc absolument corrompu) devient un ferment de révolution d'une virulence extraordinaire ; car la grâce est un *ordre nouveau* ajouté à l'ordre naturel, et qui le parfait sans le détruire, parce qu'elle est *surnaturelle;* qu'on rejette cet ordre de la grâce en tant que *surnaturel*, et qu'on garde pourtant son fantôme et qu'on l'impose au réel, voilà l'ordre naturel bouleversé, par un soi-disant ordre nouveau qui veut prendre sa place. C'est ainsi que Luther, qui dans sa théologie de nominaliste brouillait

complètement la nature et la grâce, voulait *exterminer la raison* pour sauver la foi. Et Kant dira de même : « Je dus supprimer le savoir pour faire place à la croyance. »

Considérez l'utopie égalitariste. Elle dérive en droite ligne de l'Évangile *naturisé*. Il y a dans l'Évangile une sorte d'égalitarisme divin, — le seul qui soit vrai, — je parle de cette divine liberté de l'Amour tout-puissant, devant qui ne compte nulle grandeur et nulle petitesse humaine, — parce que toute chose créée est également nulle devant Dieu, — et qui instaure parmi nous une hiérarchie supérieure, indépendante de toutes nos inégalités. Les situations sont renversées, les humbles sont exaltés, les hommes sont assumés aux rangs des anges, *filii resurrectionis erunt æquales angelis in cœlis*, — mais tout cela par la grâce et dans l'ordre surnaturel, sans blesser en rien l'ordre et les hiérarchies de la nature. Qu'on transporte maintenant *dans l'ordre naturel* le fantôme de cet égalitarisme évangélique : au lieu d'une attestation de l'égale dépendance de tous à l'égard d'un même Maître, d'un Dieu transcendant souverainement libre, on aura une égale revendication d'indépendance formulée par tous au nom du dieu immanent de la Nature, — et ce sublime mépris des ordinations et des hiérarchies naturelles et rationnelles, toutes également nivelées devant une idole de Justice, qui est l'âme de l'égalitarisme démocratique. « Je n'aime pas les curés, disait Louis-Philippe, parce qu'ils chantent *deposuit potentes de sede.* » Laquais de génie, Jean-Jacques, pour se placer à son rang de prédestiné, met l'univers sens dessus dessous ; Benoît Labre, en gagnant le sien, fortifie l'ordre du monde.

Considérez encore le dogme rousseauiste de la Bonté originelle. Il dérive, lui aussi, du christianisme *naturisé :* on l'a maintes fois remarqué, il n'est qu'une transposition, un affalement dans le plan de la nature du dogme de l'innocence originelle, laquelle était un don de la grâce. Par quelles voies, par quelle lente descente cette transposition s'est-elle effectuée? Il y a là un trajet idéologique du plus grand intérêt, dont M. Seillière n'a pu reconnaître toutes les sinuosités, parce qu'il oppose en bloc le « pessimisme » chrétien à l'optimisme rousseauiste, sans insister comme il le faudrait sur les différences absolument essentielles qui séparent le pessimisme protestant ou janséniste du pessimisme incomparablement plus sage et plus nuancé de la

théologie catholique. M. Seillière tombe même dans cet étrange abus, qui lui est commun avec M. Sorel et avec tant de critiques universitaires, de considérer le jansénisme, dépravation hérétique du catholicisme, comme la « forme virile et rationnelle par excellence » de la spiritualité catholique ! En réalité Luther, ici encore, mais de quelle manière indirecte, Baïus et Jansénius ont préparé Rousseau, en contribuant à abolir l'exact discernement de la nature et de la grâce ; et leur pessimisme, aux yeux duquel la justice originelle était *due* à la nature humaine, sans cela trop indignement misérable (or, ce qui est *dû* n'est pas *gratuit*, est donc *naturel*), leur pessimisme outré est beaucoup plus voisin qu'on ne pense, en ce qui concerne la *nature pure*, de l'optimisme de Rousseau (1).

On pourrait multiplier de tels exemples. Jean-Jacques, nous dit M. Maurice Masson au terme de son remarquable ouvrage sur *la Religion de Rousseau*, a été un mainteneur de la sensibilité catholique : oui, d'une sensibilité catholique dévoyée, découronnée à la fois de la raison et de la grâce. S'il est le père du monde moderne, c'est que, ultime hérésiarque, il a consommé la perversion *naturaliste* de l'âme chrétienne.

Comprenons-le donc, le ferment évangélique, que la femme attentive cache dans trois mesures de farine, et qui fait lever toute la pâte, l'Église seule sait le garder pur. Tout autre qu'elle l'altère en le maniant sans sagesse, et c'est une chose terrible que de manier sans sagesse les énergies d'un ferment divin. Il y a dans la corruption d'un tel ferment de quoi empoisonner l'univers.

Le Christ ne peut pas être séparé de son Église. Le christianisme n'est vivant que dans l'Église, hors d'elle il meurt, et comme tout cadavre il entre en déliquescence. Si le monde ne vit pas du christianisme vivant dans l'Église, il meurt du christianisme corrompu hors de l'Église. D'aucune manière il ne peut l'éviter et se défaire de lui. Plus la race humaine renie son Roi, plus durement il la tient.

JACQUES MARITAIN.

(1) J'espère pouvoir un jour étudier plus complètement ce point d'histoire intellectuelle ; pour le moment je retiens seulement le fait, bien évident, de la *naturisation* rousseauiste du dogme de l'innocence adamique.

Le Conflit du Pacifique et l'Échéance de 1923

Pour ceux dont l'attention est retenue par les vastes problèmes internationaux qui pèsent sur l'horizon, c'est un propos devenu classique que de parler du conflit dont la menace grandit de jour en jour entre le Japon et les États-Unis. Rivalité dans le Pacifique, concurrence en Chine, partage des câbles germaniques, immigration jaune, empiétements japonais en Sibérie, etc., autant de sujets qu'on énumère avec raison pour se rendre compte des préoccupations et des ressentiments signalés par les observateurs, aussi bien dans la grande République américaine que dans l'empire du Soleil Levant. Ce qu'on omet d'ordinaire d'envisager, c'est l'échéance redoutable qui s'approche et qui, selon nous, marquera fatalement le point culminant des difficultés qui vont en s'amoncelant entre les deux pays. Il s'agit du traité signé en 1911, pour douze ans, par les gouvernements de Tokio et de Washington, et qui arrive à son terme le 17 juillet 1923.

Depuis un quart de siècle, en effet, les traités successifs conclus par le Japon avec les grandes puissances, et plus particulièrement avec les États-Unis, ont marqué une progression constante de la nation japonaise vers un statut international impliquant une égalité absolue avec les nations européennes. On se souvient que la victoire du Japon sur la Chine avait amené la dénonciation de la plupart des

arrangements conclus, au dix-neuvième siècle, par le mikado avec les principales chancelleries des deux mondes, en vue d'autres traités ayant pour base la suppression du régime mortifiant des capitulations. Les États-Unis ne furent point parmi les derniers à rechercher les bonnes grâces de l'État qui venait d'affirmer avec éclat sa prééminence en Extrême-Orient et dont l'astre symbolique se levait dans ces parages à une hauteur où on ne l'attendait point. Mais, en renonçant pour ses nationaux à la juridiction consulaire, le cabinet de Washington avait maintenu strictement, dans le nouveau traité de 1899, les prescriptions consignées dans l' « Immigration Act » relativement aux Asiatiques et conservait intacte, pour quelque temps encore, la barrière que tout l'ouest américain entendait opposer à l'intrusion et à la concurrence des Jaunes. Le traité était valable pour douze ans.

Entre temps, éclatait la guerre de Mandchourie. Nouvelles victoires du Japon sur un autre grand empire et, finalement, arbitrage du président Roosevelt entre le tsar et le mikado. Habilement conduites, suivant la formule : « Ni vainqueurs, ni vaincus » que devait reprendre Wilson, les négociations aboutirent à la signature de la paix de Portsmouth (1905) qui rétablit une sorte d'équilibre entre les deux pays. Au fond, le Japon victorieux se voyait infliger une diminution d'avantages et de prestige analogue à ce qu'avait été, trente ans plus tôt, pour la Russie, après sa victoire sur les Turcs, le remaniement du traité de San-Stefano par les arbitres réunis à Berlin, sous la haute main du prince de Bismarck. La menace japonaise était, du moins, provisoirement tenue en échec...

Le Japon eut quelque mal à dévorer sa rancune. Les troubles scolaires de San Francisco, suscités en 1907 par des querelles entre enfants américains et japonais et leurs familles, mirent brutalement sur le tapis la brûlante question des races et furent tout près de déchaîner l'orage d'une rive à l'autre du Pacifique. Très habilement encore, Roosevelt sut éviter les écueils. Par une pression décisive sur les autorités de l'Ouest, par la séparation des écoles, par de demi-concessions au gouvernement de Tokio, il réussit à constituer un *modus vivendi* qui permît d'attendre sans trop de risque le renouvellement du traité de 1899 qu'on n'envisageait point, à Washington, sans une appréhension croissante.

C'est là, en effet, que le Japon allait prendre sa revanche.

Les restrictions irritantes de l' « Immigration Act », respectées par le traité caduc, devaient disparaître en 1911 du texte par lequel on allait le remplacer, sinon tout traité avec le Japon demeurait impossible.

Peu de problèmes furent jamais plus hérissés d'épines pour les États-Unis. D'une part, en effet, il était dangereux de rester sans traité avec une puissance comme l'empire japonais. De l'autre, un traité qui ouvrait le territoire américain aux Nippons soulèverait les protestations irréductibles des populations de l'Ouest, de leurs assemblées législatives et de leurs représentants à Washington. Or, pour la ratification des traités avec l'étranger, les deux tiers du Sénat sont nécessaires, règle qu'il fallait avoir d'autant plus présente à l'esprit que, dans les questions de race, les représentants des sept États occidentaux et ceux du Sud ont coutume de faire bloc. S'il s'agit des noirs, le point de vue des États du Sud peut compter, au Capitole, sur l'appui des représentants de l'Ouest, à charge de revanche s'il s'agit des jaunes, et les représentants du Sud se rangent alors à côté de leurs collègues de la Californie, de l'Idaho, de l'Orégon, etc. Il ne leur est pas malaisé de constituer de cette manière plus d'un tiers d'opposants au sein de la haute assemblée et de paralyser par là toute procédure condamnée par leur bloc. On a pu voir l'effet de manœuvres analogues durant les interminables discussions relatives au traité de Versailles ou à la Société des nations.

On s'avisa alors d'un artifice dont il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, dans l'histoire diplomatique des temps modernes, et qui porte un flagrant démenti à l'adage : « Donner et retenir ne vaut. » Le nouveau traité formulerait bien, dans son article premier, le principe d'une égalité absolue de droits pour les Américains au Japon et pour les Japonais aux États-Unis, liberté de s'installer, d'aller et de venir, de faire le commerce, de posséder, etc., sur la base d'une stricte réciprocité. Mais, au bas du traité, figurerait une déclaration de l'ambassadeur du Japon spécifiant que, nonobstant les prérogatives concédées, le mikado, s'inspirant des intérêts de son empire, maintiendrait quant à présent les réglementations antérieures sur l'émigration de ses sujets. Aucune durée, d'ailleurs, n'était mentionnée pour la validité de cette déclaration suspensive.

Moyennant ce biais, et l'article premier ne présentant pour

l'instant aucun danger, les sénateurs « de couleur » s'inclinèrent, et tout le texte, sous le couvert de son appendice, passa sans encombre.

Dix ans se sont écoulés depuis lors. Les courants d'émigration, assez faibles déjà, que le Japon s'appliquait à diriger sur ses possessions de Mandchourie, de Corée, de l'île de Formose, se sont ralentis, soit en raison de la saturation locale, soit par suite de mécomptes dus à une rémunération trop infime ou aux épreuves de climats extrêmes insupportables pour les Nippons. Le socialisme, de son côté, a poursuivi ses prédications et le cours de ses succès dans l'archipel et s'oriente avec d'autant plus de persistance vers les États-Unis, pays des gros salaires, que la main-d'œuvre japonaise y rencontrerait, même avec les réductions de circonstance, des prix très rémunérateurs.

Déjà, à mi-chemin, au milieu du Pacifique, une île, sorte de trait d'union entre les deux continents, semble un premier champ clos où se mesurent les deux races. Bien que sous l'égide du pavillon étoilé, Havaï indique un progrès rapide de l'élément nippon vers la prédominance (39 pour 100 de la population en 1900, 43 pour 100 en 1921). Cet élément compte aujourd'hui 110 000 âmes, sur un ensemble de 255 000 habitants, contre 11 à 12 000 Américains. Pour contrecarrer cette poussée asiatique et hâter la fusion des jaunes avec les indigènes, les autorités locales ont, par une série de dispositions habiles, supprimé de fait les écoles japonaises où, avec la pratique de la langue, se conserve jalousement le culte du sens national. Celles-ci reparaissent sous une autre rubrique et la lutte se poursuit.

Bien plus tendue encore est la situation en Californie où, d'après de récentes statistiques, la population blanche décline ou disparaît devant la progression des Nippons. Venus d'Asie, s'insinuant par le Mexique, ou nés dans le pays, ceux-ci dépassent 90 000. En douze ans (1906-1918), leur natalité accuse un progrès de 3 000 pour 100. Dans le comté de Los Angeles, un tiers des naissances appartient à l'élément japonais.

Dans le Placer County, la proportion des naissances, pour trois exercices récents, s'établit comme suit :

1916	Japonais.....	67	Blancs.....	119
1917	—	93	—	79
1918	—	123	—	61

Encore, si cette multiplication des jaunes enrichissait le pays. Mais, et c'est là encore un des griefs de la Californie, les capitaux qu'ils retirent de leur travail agricole ne circulent que parmi les Japonais ; ils se placent dans les banques, dans les entreprises nippones, pour être finalement transférés au Japon où ils entrent dans le développement d'industries concurrentes des industries américaines. Drainage et antagonisme, tels sont les termes de l'opération.

Rien d'étonnant si la réaction californienne s'exacerbe. Lors d'un referendum auquel ont pris part, il y a six mois, 880 000 électeurs, le scrutin a compté 660 000 voix pour enlever aux Japonais, quand ils ne sont pas nés aux États-Unis, la faculté d'être propriétaires *fonciers* dans l'État. En vertu de ce vote, les Japonais ainsi visés ne peuvent plus conclure de baux concernant les terrains agricoles. Ils ne pourront plus administrer comme tuteurs les biens fonciers de leurs enfants nés en Amérique. Ils ne pourront être propriétaires d'actions de compagnies s'occupant d'exploitations foncières, etc.

En présence de ces difficultés nouvelles, des pourparlers se poursuivent entre les cabinets de Washington et de Tokio en vue de rajeunir le « Gentleman's agreement » signé en 1908 à Washington et qui est l'une des bases du présent *modus vivendi*. Dans ces controverses, la chancellerie fédérale est malheureusement embarrassée par une opposition constante entre son obligation de respecter les législations particulières des États (surtout quand il s'agit de leur territoire) et son droit constitutionnel de réclamer leur soumission aux pactes internationaux qu'elle conclut.

Le Japon, pour sa part, voudrait faire bénéficier de la jouissance des droits civils, au même titre que les autres étrangers, les émigrants nippons qui habitent déjà en Amérique ; moyennant quoi il serait prêt à entraver l'immigration des ouvriers japonais aux États-Unis, les savants, étudiants, négociants, continuant toutefois à jouir des facilités qui leur ont été reconnues. Il n'en persiste pas moins, par ailleurs, à interpréter à sa façon certaines prérogatives dérivant du « Gentleman's agreement », par exemple celle qui permet aux résidents japonais de faire venir leurs femmes, ce qui donne lieu à l'abus des mariages sur photographies et à l'arrivée, par paquebots entiers, des Japonaises qui viennent rejoindre le mari auquel elles se sont associées

à distance, sur le simple vu de son image. Inutile d'ajouter que des déceptions presque inévitables ne tardent pas à rompre ces fragiles ménages et à faire renvoyer aux champs, comme journalière, la femme qui n'a pas su retenir le cœur de son époux.

Le même tour se répète plus d'une fois. La position des États-Unis, dans ces laborieuses discussions, se trouve renforcée par l'adhésion morale des grands Dominions britanniques, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, qui, eux aussi, cherchent à refouler l'immigration japonaise et à garder à leur pays la physionomie et le caractère de « domaine de la race blanche ». D'après des rumeurs concordantes, ces Dominions auraient déjà trouvé des appuis significatifs en ce sens dans le monde politique américain, notamment auprès du sénateur Lodge, pour la préparation d'un système concerté de défense. M. Hughes, premier ministre australien, déclarait, il y a peu de temps, que l'Australie salue d'un « vivat » chaque navire de guerre qui est mis sur le chantier aux États-Unis. Certains journaux laissent même supposer comme établie une entente visant une coopération éventuelle des forces navales du Canada et des États-Unis « contre un ennemi commun ».

On voit par ces quelques traits la complexité du redoutable problème. On dirait que, par leur recherche de solutions amiables, les deux puissances veulent se faire illusion à elles-mêmes sur la fatalité par laquelle elles se sentent poussées dans l'arène, à moins qu'elles n'usent de ces controverses juridiques pour amuser, comme on dit, le tapis, tandis qu'elles pressent dans la coulisse les plus formidables armements. Le Japon a placé en Angleterre pour ses escadres près de cent millions de livres de commandes. Est-il besoin de rappeler les plans grandioses du secrétaire de la Marine Daniels, contre lesquels protesta la plus grande partie de la presse américaine et qui devaient doter les États-Unis de la première flotte du monde? On sait combien ruineuses doivent être les conséquences de cette course folle aux préparatifs de la guerre sur mer. Les propositions de désarmement qui circulent entre Tokio, Washington et Londres, les projets de réduction de 50 pour 100 dans le programme des constructions navales, ne paraissent pas autre chose, cependant, qu'un rideau derrière lequel se cachent les plus menaçantes réalités...

Quand des barils de poudre semblent s'offrir à l'étincelle, il est bien rare que cette chance ne leur soit pas donnée ; un grave incident faillit, tout récemment, enflammer les esprits. Durant la nuit du 8 janvier, une sentinelle japonaise tua d'un coup de feu le lieutenant de vaisseau américain Langdon, à l'une des portes de Wladivostock. Bien que toute satisfaction ait été concédée à l'opinion américaine, une certaine émotion persiste des deux côtés. C'est sur ces entrefaites que le cabinet de Washington, dès l'arrivée au pouvoir de M. Harding, a décidé de considérer désormais l'Atlantique comme négligeable en tant que théâtre de guerre, et de répartir les trois quarts de la flotte américaine sur le littoral du Pacifique. En même temps, et en liaison avec ce nouveau programme, le général Wood était envoyé aux Philippines, avec mission de s'enquérir sur les conditions d'une action militaire de grande envergure dans tous ces parages.

Est-ce à dire qu'une rupture à jamais déplorable soit à craindre d'un moment à l'autre entre les deux grandes nations? La haute finance ne semble pas inquiète ; elle a confiance dans le maintien de la paix. Nous croyons nous-même que les deux gouvernements chercheront à reculer le plus possible l'instant des paroles décisives et à consolider, en attendant, leur situation dans les deux mondes. Sous ce rapport, toutefois, la question de l'alliance anglo-japonaise, instituée par un traité qui doit être renouvelé sous peu, autorise toutes les conjectures. Telle qu'elle est, avec les réserves qu'on y a ultérieurement annexées, cette alliance ne saurait entraîner une action combinée contre les États-Unis et voilà qui va bien jusqu'ici. Mais le Japon admettra-t-il, dorénavant, la liberté laissée aux Dominions de former des coalitions contre lui? Et si ces rejetons émancipés agissent pour leur compte, la Grande-Bretagne renoncera-t-elle à les secourir, en cas de besoin?

D'autre part, un des objets de l'alliance vise, dans certaines éventualités, une coopération japonaise pour la préservation des intérêts de l'Empire britannique aux Indes. L'aspect inquiétant que les choses ont pris, dans cette partie du globe, pour la suprématie anglaise, les progrès de la propagande autonomiste dans les masses hindoues, l'agitation du monde musulman, toutes ces circonstances qui, reliées aux autres crises que traverse la métropole en Europe, crise ouvrière, crise irlandaise, ont pris une gravité qu'on ne

pouvait prévoir il y a douze ou quinze ans, ne donnent-elles pas à la diplomatie du mikado une ample matière à marchandages et à pressions dissimulées ou directes? Il n'est pas téméraire de pronostiquer que, si le Japon entrait en lutte contre une puissance blanche, pour une question de race, ce conflit serait le signal de soulèvements populaires d'une portée presque incalculable contre presque tous les pouvoirs européens établis en Asie. On peut même se demander si les quinze millions de nègres massés dans le sud des États-Unis resteraient indifférents à cette révolte des races dominées et si l'oncle Tom ne céderait pas la place à Toussaint Louverture. La menace grandissante d'un tel conflit, avec ses répercussions certaines sur les possessions exotiques de la plupart des grandes puissances, entraînera, selon toute apparence, un remaniement substantiel du traité existant, si même ce traité se renouvelle. Or, sans ce traité, le Japon ne pourra que se sentir plus à l'aise pour lâcher la bride à toutes les théories subversives qui n'aspirent qu'à bouleverser l'Orient. Observations, foyers de propagande, bases d'opérations, ses positions sont déjà prises et ses morsures dans le gâteau asiatique n'ont pas manqué les bons morceaux. Les quelques divisions qu'il conserve en Transbaïkalie le maintiennent en contact avec la République bolcheviste de Tchita et ses litiges actuels avec cette communauté sont de ceux qui se règlent aisément sur le dos des tiers. Il possède la Corée qui lui a donné 16 millions de sujets ; il domine la Mandchourie méridionale. Par ce littoral et par le Chan-toung qu'il détient toujours, il ferme le golfe du Tché-li et commande les abords de Tien-Tsin, et, par conséquent, de Pékin. Par sa pointe avancée de Formose, ses cuirassés sont à huit ou dix heures des Philippines. Enfin, le morcellement de la Chine en deux républiques (celle du nord, celle du sud), qui est en grande partie son œuvre, lui assure dans ces régions d'immenses réserves de ressources et d'influences utilisables pour des dissociations ultérieures et dont les ramifications vont de la mer Jaune aux îles de la Sonde, aux bords du Gange et jusqu'aux monts Oural.

Qu'adviendrait-il du mince filigrane de la civilisation européenne dès les premiers soubresauts du colosse qui feraient craquer le réseau? Ces secousses ne dépendent guère que d'un signe du mikado : on s'en doute à Londres. S'allier à lui est risqué. Est-il plus sûr de le laisser seul?

On a beau, d'ailleurs, circonscrire le problème aux deux premiers intéressés, l'Amérique et le Japon : la solution n'en apparaît ni plus prochaine, ni plus simple. Autant qu'on puisse humainement juger des choses, il semble qu'entre les deux grands rivaux, le temps soit fini des biais et des échappatoires. Les États-Unis peuvent-ils, sans risquer de déchoir du rang qu'ils occupent dans la hiérarchie des républiques de leur continent, sans déchaîner chez eux une série de troubles économiques et sociaux, sans provoquer peut-être une sécession dans l'Ouest et compromettre, en tout cas, leur figure de grande nation caucasique, peuvent-ils lever l'écluse à l'irruption du sang jaune, quand ils s'inquiètent déjà de leur surabondance de sang noir? Et le Japon? Après trois guerres soutenues victorieusement contre les plus grands empires de la terre, après avoir siégé dans l'aréopage de Versailles parmi ceux qui tenaient dans leurs mains les destins de l'humanité, peut-il, sous les yeux de l'Asie qui l'observe, qui l'attend à ce tournant critique du 17 juillet 1923, peut-il se dérober par un subterfuge à la mission qu'il revendique, ou se laisser escamoter, une fois de plus, simple muscade, la réalisation d'une égalité qu'il croit avoir assez chèrement achetée par la gloire de ses armes, comme par le génie de ses artistes et de ses commerçants?

A Dieu ne plaise que nous renoncions à voir quelque formule inédite, quelque heureuse inspiration d'homme d'État, intervenir en temps utile et prévenir ou retarder l'orage. On a parlé du développement industriel du Japon comme d'un système plausible pour retenir dans l'Archipel, ou du moins en Asie, l'excédent de population qui veut chercher au loin les avantages que la métropole lui refuse. La guerre de Chine, allègue-t-on, a donné au Japon son industrie textile ; la guerre de Russie, dix ans plus tard, son industrie électrique. La Grande Guerre a multiplié en peu d'années les manufactures de laine. La chimie a répandu partout ses laboratoires pour la production du verre, du celluloïd, du papier ; l'Asie n'est-elle pas là, avec ses inépuisables réserves de matières premières? A quoi rime ce besoin d'expansion lointaine? Une telle émigration est du luxe, et le luxe n'est un droit que s'il ne heurte pas d'autres droits, notamment celui de tout peuple à ouvrir ou fermer sa porte suivant son intérêt national...

C'est une thèse séduisante, mais ce n'est qu'une thèse.

Lorsqu'un peuple glorieux de 55 millions d'âmes attend, les nerfs tendus, depuis un quart de siècle, la consécration qui doit lui faire prendre rang, la tête haute, dans la pléiade des grandes nations qui mènent le monde, quand il y touche, quand il l'a virtuellement déjà, en vertu d'un texte authentique, consigné dans ses archives depuis dix ans, quand ses titres, pendant ces dix années, n'ont pris que plus d'éclat, d'autorité et d'ampleur, on peut douter qu'il néglige la proclamation et la jouissance de cette consécration à la face du monde pour un supplément quelconque d'alambics, de laminoirs et de métiers.

On voit la grandeur, nous allions dire l'horreur, du problème : l'immensité des intérêts en présence, et la date inévitable où il semble bien que les uns devront céder devant les autres, sans qu'on puisse concevoir ceux-ci cédant devant ceux-là. En vain, les chancelleries s'évertuent et rivalisent d'invention, parfois même de bon vouloir ; plus forte qu'elles est la force des choses, énigmatique, implacable, qui pousse les empires comme les hommes à franchir le Rubicon et à jouer leur fortune sur un coup de dés.

Paul Le Faivre,
Ministre plénipotentiaire.

Le Houx panaché

I

Les travaux de percement du boulevard neuf, qui devait réunir la place du Marché au carrefour de l'Église, atteignaient le parc de « ces messieurs Galibert ».

La veille, un pan de mur avait été jeté à bas et la brèche découvrait les fonds ténébreux et moussus du vieux jardin, ses rosiers grimpants tendus d'un arbre à l'autre, ses masses dorées de bégonias éclairant la façade et, juste devant les pierres éboulées, haussant ses belles feuilles piquantes et striées de blanc, le houx panaché de Mlle Lise.

« Je demande à mes chers neveux, avait-elle dit dans son testament devenu célèbre, je leur demande au nom de Dieu de ne jamais permettre qu'on détruise le houx panaché qui se trouve entre le labyrinthe et la pièce d'eau. Ma bénédiction est à ce prix. »

De riches cousins qu'elle déshéritait avaient parlé de faire annuler cet acte, alléguant qu'il fallait avoir perdu l'esprit pour attacher sa bénédiction au destin d'un houx panaché.

L'arbre n'avait pas été planté par elle, mais, bien avant sa naissance, par quelque ancêtre inconnu ; il n'avait pas abrité ses entretiens amoureux... Sous aucun arbre de ce monde Mlle Lise n'avait accueilli « le bien-aimé » ; son fiancé avait toujours été céleste. Quel secret liait ainsi la sainte créature, restée fille par dévouement filial, goût de l'église et des pauvres, indifférence à ce qui se passe?

Les messieurs Galibert respectaient les commandements d'une morte — d'une morte dont ils héritaient. Ils avaient obstinément refusé de vendre à la ville la parcelle de terrain qui lui était nécessaire, et enduré les formalités d'expropriation. Ils protestaient encore en se tenant éloignés du lieu des travaux — sans en convenir, mortifiant durement leur curiosité. Mais, afin d'éviter une profanation si Mlle Lise avait enfoui là quelque souvenir, ils avaient chargé leur femme de confiance, Marie-Anna, de surveiller l'arrachement du houx.

Cette Marie-Anna était une ancienne religieuse, dans sa jeunesse femme de chambre de Mlle Lise, et que le renvoi des Congrégations avait rejetée, comme elle disait, « dans le monde » ; vieille sainte toute illuminée d'extase, servante sans gages, qui, seize heures par jour, allait à travers la maison, de son pas traînard et patient d'octogénaire, déchargeant les autres des besognes rebutantes, et admirant la grande bonté des « neveux à Mademoiselle », qui l'avaient recueillie.

Et « ces messieurs Galibert » retiraient de sa présence autant d'honneur que de profit.

Cependant, sur le terrain exproprié, au milieu des écoliers en blouse noire, des ménagères, un panier au bras, des dames en capote, serrant leur paroissien, au retour de la messe matinale, et qui feignaient de s'être arrêtées par hasard, le terrassier Boisyvon approchait du houx panaché,

— Ah ! ça, fit-il, se retournant, si on ne se recule pas, vous autres, c'est pas l'arbre que je cognerai... et tant pis sur qui que ça tombe ! J'suis pas responsable de la casse !

Il leva les bras. Sa pioche fit un trou dans la terre. Mais alors il lâcha un juron ; se baissant, il balaya le fond du revers de sa main, et ramena un débris qu'il gratta de son gros doigt.

— Il n'y a pas que des choux qui poussent dans ce jardin-là !... fit-il. En v'là une drôle de légume !

Se courbant de nouveau, il retira, cette fois, de la glaise une épine dorsale supportant encore la cage vide des côtes, peu différente, en vérité, de celle d'un lièvre, mais qui était pourtant le misérable reste humain du squelette infime d'un nouveau-né.

— Non, bonne foi ! Ça n'est pas une patte de poulet !... Dis donc, toi, va-t-en quéri le commissaire. Y a d'la besogne ici pour lui.

Le compagnon jeta son pic. A son tour, il toucha de son ongle noir l'os minuscule et ricana :

— Cristi ! Y a quèques particuliers qui voudraient bien que tu l'aies point défoui, c'trésor-là.

Boisyvon prononça :

— Ça date pas d'hier, ça ! Ça date du temps de la demoiselle !

II

Mlle Lise avait été une grande amie des pauvres, la fondatrice de l'Orphelinat et des Patronages de filles.

Sa mémoire, si respectée, n'était pas exempte de blâme. Elle n'avait pas pratiqué cette religion commode, adaptée au monde, qui ne demande aux chrétiens que de ressembler aux impies de bon naturel. Elle avait été également sévère et charitable. Chétive, un peu courbée, ascétique et féminine, elle marchait le front en avant comme une chèvre qui va foncer ; sous ce grand front pâle et têtu de Bretonne, les yeux couleur d'eau semblaient une source inépuisable de jeunesse et d'espoir : des yeux frais, sans douceur, qui disaient une bonté sans mollesse.

Ses parents morts, elle demeurait seule dans sa grande maison vide quand elle prit pour la servir la fille de ses fermiers, la petite Marie-Anna. C'était une fillette rousse, aux pommettes un peu fortes, à la tête ronde, aux yeux bleus, ouverts en hauteur comme ceux des enfants ; sa grande bouche fraîche riait dès qu'elle voyait un être humain. Marie-Anna riait toujours ; son rire faisait accueil à tout et à tous sur la terre.

— O serait ben plaisante, disait son père, si ce n'est donc qu'ol' est un peu blonde.

Qui se rappelle aujourd'hui cette race de fermiers catholiques paysans, aux sentiments d'aristocrates, anoblis par la culture héréditaire de dix siècles religieux? Pour Marie-Anna, l'église n'avait pas été le lieu hâtif où l'on passe vingt minutes chaque dimanche, mais la Chaire d'enseignement, la Maison commune. Elle y avait appris tout ce qui fait grande une vie humaine : la dignité de son âme, le précieux de ses heures et leur importance éternelle, la pudeur qui met l'amour à haut prix ; elle était capable de profondes douleurs et de bonheurs fidèles.

L'Église lui avait dispensé sa musique, le lyrisme de sa liturgie, la poésie merveilleuse de son calendrier, elle lui avait ouvert les horizons

prestigieux de la vie de Jésus et des saints. Et la petite Marie-Anna en gardait une âme fine et des yeux purifiés.

Mlle Lise, qui estimait ses fermiers, avait une prédilection pour Marie-Anna. Lors de sa dernière visite à ses terres du Marais de Dol, quand la vieille Triphine s'était plainte : « Ol'est un peu faillie, quèque fois ; o serait mieux à fignoler des affaires pour les dames à la ville qu'à travailler aux champs », Mlle Lise avait dit :

— Donnez-la-moi. Elle aidera Françoise, et je veillerai sur elle comme sur ma propre fille.

Il y avait six mois que la jeune fille cirait, fourbissait, frottait et, l'après-midi, cousait à la fenêtre de la lingerie sur la rue du Pigeonnier, lorsqu'il advint des incidents étranges dans la grande demeure aux jours monotones.

Un soir, sa prière dite, Mlle Lise s'étant mise à la fenêtre, aperçut une lueur qui circulait entre ses parterres : un ver luisant, semblait-il, scintillant à hauteur d'homme...

L'esprit enchanté par les contes bretons, elle eut l'idée, d'abord, de quelque diablerie. Mais, ayant du bon sens et du courage, elle se disposait à vérifier la nature du phénomène, et marchait seule vers ce point de lumière fantastique, quand il s'évanouit.

Il reparut. Cette fois, Mlle Lise observa, stupéfaite, qu'un vent étrange, qu'elle ne sentait pas, agitait le sommet de ses arbres.

— Qui va là? cria-t-elle.

Elle appela les domestiques et avec eux, en vain, battit jusqu'au moindre massif.

L'étoile volante ne se montra plus. Mais, désormais, quelque malin démon habita le jardin. Cet automne-là, le grand poirier de Certeaux laissa tomber toute sa récolte ; l'arbre n'était pas malade, et cependant, deux ou trois fois par semaine, le matin, sous ses branches, l'herbe se jonchait de menus bois, de feuilles et de fruits verts.

— Mes belles poires ! gémissait Mlle Lise, qu'est-ce que j'enverrai à M. le curé pour ses compotes d'hiver?

Le plus étrange, c'est que les chutes de fruits ne coïncidaient point avec les nuits de tempête... Et ce qui manqua faire perdre la tête à Mlle Lise, un matin, près du massacre des poires, le gazon se trouva semé de piécettes d'argent !

Hélas ! les aventures s'introduisaient dans la maison réglée de Mlle Lise... Vous l'avez bien deviné, c'était le cortège du petit Dieu malicieux — tragique aussi !

Oui, Marie-Anna ne se promenait que le dimanche, sous la garde de Françoise, et si elle allait au marché, on regardait la pendule pour être sûr qu'elle ne s'arrêtait point aux galanteries du garçon épicier ou de l'horloger du coin ; on la préservait bien d'aller à sa rencontre... Il était venu à elle par-dessus les hauts murs du jardin claustral...

J'ai connu le séducteur de Marie-Anna. C'était un vieillard au nez droit, aux vastes orbites sur des yeux sans regard, bourgeois ladre et chétif. Il ne se souvenait plus d'avoir été, en son temps, grand chasseur de filles — aventureux alors, et svelte, et cambré, son regard bleu de mer si vif sous ses cheveux noirs !

L'austérité qui entourait la jolie servante l'attirait. Un soir, escaladant le mur du jardin, il était tombé à ses pieds.

Elle avait crié et voulu fuir. Il avait dit :

— Je vous en prie !... Il faut que je vous explique...

Ayant gagné qu'elle l'écoutât un instant, il obtint encore qu'elle revînt le lendemain...

Petite vierge paysanne, était-ce pour cela qu'on vous formait si pure? Marie-Anna, vous que j'ai connue seulement par les récits des miens, mais que j'ai retrouvée parfois dans ces fillettes délicates, aux bandeaux bien lissés sous la coiffe, qui sont venues comme servantes habiter ma maison, vous ne m'avez pas confié ce qui fut plus fort en vous que la pudeur, la crainte de l'enfer, le respect si profond des enseignements de vos maîtres...

Mlle Lise, maladive, dormait peu, et il lui arrivait de passer la nuit à ranger sa cave, à trier les pommes de son fruitier ou à classer des lainages pour la grande distribution aux pauvres du 1er novembre.

Ce soir-là, en passant, à une heure du matin, devant la mansarde de Marie-Anna, elle entendit des bruits étranges :

« Qu'est-ce qu'elle fait encore, cette petite lunatique? »

Elle tourna le bouton, poussa la porte... Ce qu'elle aperçut fut une vision horrible. Sur le lit gisait, larve infime, un nouveau-né enflé et bleu...

A la vue de sa maîtresse, Marie-Anna leva les bras, d'un grand geste, ouvrit la bouche...

— Misérable ! cria Mlle Louise, misérable !

Elle se précipita sur le corps du tout petit assassiné, espérant rame-

ner la circulation dans les chairs broyées... Mais les doigts affolés de la mère avaient brisé le cou d'oiseau. Mlle Lise put seulement verser un peu d'eau sur la face agitée des dernières secousses et prononcer les paroles éternelles.

Puis elle se retourna vers la meurtrière.

— Misérable !... Ah ! vous avez eu un enfant chez moi, et vous le tuez pour échapper à la punition?... Vous serez dénoncée ! Vous serez jugée, livrée à la honte !... guillotinée !

Mlle Lise jetait au hasard les invectives et les menaces. Marie-Anna la regardait de ses yeux déments. Et soudain, comme sa maîtresse faisait un pas vers elle, avec une agilité de chatte, elle sauta sur la fenêtre de la mansarde, se pencha....

Mlle Lise entrevit qu'un nouveau crime allait se commettre...

Elle cria : — Non ! non !... Je ne vous dénoncerai pas ! Je jure que je ne vous dénoncerai pas ! que je vous sauverai, que... Je le jure ! je jure devant Dieu que je vous sauverai !

Quand Mlle Lise eut ramené la jeune fille sous sa couverture de laine brune, qu'elle l'eut arrachée au suicide et à la damnation immédiate, elle se trouva devant l'engagement qu'elle avait pris.

Elle avait promis de ne rien révéler, plus, de sauver la coupable. Il fallait donc faire disparaître les traces du crime. Elle s'était engagée à travailler en complice. De ses mains pures, elle choisit respectueusement dans son armoire la plus belle serviette blanche... Et, tenant sous son bras le paquet enveloppé de voiles fins, elle descendit son bel escalier de chêne.

Il faisait nuit encore dans le jardin. Elle ouvrit la maison aux outils, y prit une bêche... Qu'est-ce qui l'attira vers le houx panaché? Elle allait le plus loin possible, jusqu'à ce labyrinthe puéril, où personne ne se perdait plus.

Arrivée là, elle alluma sa lanterne, puis creusa péniblement, prenant garde à ne point endommager les racines qui devaient cacher pour toujours le crime de sa servante...

Quand elle rentra dans la chambre, Marie-Anna grelottait de fièvre. Si le médecin devait être appelé, l'infanticide serait pourtant connu... Et cette complicité qu'elle avait consentie?...

Elle ne se troubla pas devant le déshonneur qui pouvait l'atteindre, elle n'eut pas un regret de son acte... Oui, Mlle Lise n'était qu'une vieille fille de province, timorée et prudente, mais elle avait au cœur une passion près de laquelle s'effaçait la crainte des jugements

humains. Si la vérité était révélée, elle voulait que Marie-Anna subît en chrétienne le châtiment. Il lui restait quelques heures pour l'amener au repentir. Et dans le souci des âmes, Mlle Lise s'oublia.

Marie-Anna reposait, blême, sa grande bouche, qui n'était plus ouverte par le rire, étirée lugubrement, son visage de seize ans marqué par la férocité de la souffrance physique, et plus encore par une sorte de démence : l'angoisse de l'être qui n'ose prévoir au delà de la minute présente.

Mlle Lise s'assit au chevet de la jeune fille, se recueillit pour obtenir la grâce des paroles telles que Jésus veut qu'on les adresse au pécheur...

Puis, elle mit sa main douce sur la main de l'enfant criminelle.

Ce n'était pas une pécheresse endurcie que Marie-Anna. Six mois plus tôt, une première fois, elle était montée sur l'appui de sa fenêtre... Petite fille épouvantée, elle avait remis au lendemain... Elle remettait toujours...

Quand, enfin, l'inévitable était advenu, au jour nécessaire, qu'après l'avoir torturée pendant des heures le petit enfant avait crié près d'elle, elle avait tué, dans l'épouvante, sans projets au delà de l'heure même, sans se représenter qu'elle pouvait cacher définitivement sa honte...

A sentir sur elle la main protectrice de sa maîtresse, elle avait eu un frémissement d'abord, pareil à celui d'une bête sauvage encagée, dont on ne fait qu'augmenter la terreur par une caresse. Mais, peu à peu, les paroles de Mlle Lise renouaient en elle des fils brisés, la rattachaient à sa loi ancienne. Elle ne répondait point, mais quand on lui amena le prêtre elle ne refusa pas de le voir.

Le soir, sa fièvre, toute nerveuse, avait cédé. Mlle Lise n'eut pas l'idée qu'elle était imprudente en privant la jeune fille des soins médicaux ; et ce fut elle seule qui la veilla.

Elle croyait toujours n'avoir de pitié que pour l'âme coupable, précieuse par le sang de Jésus-Christ. Mais pour la première fois elle donnait des soins de mère ; elle guérissait un corps d'enfant blessé... Un lien se nouait entre la sainte innocente et la fillette pourvue à seize ans de la plus atroce expérience... Et peu à peu, la vieille fille solitaire connut la grande tendresse humaine. Et ce fut le don de Marie-Anna.

La jeune fille ne raconta jamais les incidents de sa séduction : à travers sa faute, elle gardait toute sa pudeur — Mlle Lise, d'ail-

leurs, n'eût point écouté de telles confidences ; même, elle réprimait la curiosité de connaître le nom du séducteur, car elle ne voulait point se permettre de juger ni de haïr.

D'autres eussent hésité devant la charge qu'elle prenait d'une enfant de seize ans, indigne pour toujours du mariage et du foyer paternel, âme fragile, alourdie d'un crime inexpié. Mais Mlle Lise était chrétienne : avec simplicité, elle pouvait résoudre les plus terribles problèmes, sans s'étonner, et entreprendre de faire d'une criminelle une élue.

Hors de l'Église, où reprendra-t-elle l'âme qui ne peut plus chérir sa propre pureté, à qui manque désormais le respect de soi, l'âme sincère et déchue qui a horreur d'elle-même?

Mais qu'importait que Marie-Anna eût perdu sa dignité humaine, elle ne pouvait perdre sa dignité d'enfant de Dieu ; en lui, elle retrouvait la valeur de son âme.

Ni la petite servante, ni la vieille fille charitable qui la veillait, n'imaginaient qu'on pût, après de telles angoisses, se reposer, se détendre, oublier. Dans une peine nouvelle et volontaire, seulement, toutes deux apercevaient la consolation. Et quand Marie-Anna refusa la douceur d'expier auprès d'elle, Mlle Lise guida vers la souffrance l'enfant qu'elle aimait.

Elle connaissait la supérieure de l'hospice de la Miséricorde, fondé pour recevoir des cancéreux ; elle lui recommanda sa filleule : c'est-à-dire qu'elle usa de son influence pour que celle-ci fût admise comme domestique et chargée des dures besognes qu'on eût épargnées à sa jeunesse. Comme faveur spéciale on lui accorda plus de fatigues, de dures réprimandes, et la confession hebdomadaire.

Ce fut quinze ans plus tard que Marie-Anna, sur l'ordre de son directeur, osa enfin réclamer la faveur d'entrer au noviciat.

Cependant, le sourire était revenu sur son visage, plus constant et plus pur qu'à son adolescence ; et pendant cinquante années, penché sur des agonies, il apporta l'espoir à ceux que personne n'accueillait plus, à ceux dont la torture avait lassé tous les dévouements.

La petite paysanne rieuse possédait une âme forte ; ce ne fut pas trop pour elle qu'une méditation d'un demi-siècle sur son crime.

Elle endurait la vénération, la rapportant à son caractère de consacrée à Dieu. Mais elle était parfois terrifiée devant les témoignages d'amour qu'elle ne parvenait pas à écarter d'elle, terrifiée comme devant un signe que Dieu refusait de l'admettre à la pénitence.

III

Boisyvon, cependant, s'était tenu, digne et hargneux, appuyé sur sa bêche, contenant la foule grossie à chaque seconde jusqu'à l'arrivée du médecin légiste et du commissaire.

Il se retournait pour lancer derrière lui quelque admonestation... quand il vit Marie-Anna qui s'avançait.

Depuis bien des jours, elle entendait parler du percement de cette avenue, dont les travaux bouleverseraient la tombe ignorée de son enfant ; mais elle avait su que ses maîtres refusaient de vendre et elle ne connaissait pas le mot : « expropriation ». Tout à l'heure seulement, en recevant l'ordre d'aller surveiller l'arrachement du houx, elle avait admis qu'il existait des volontés plus puissantes que celles de « ces messieurs », et que la terre allait livrer son secret.

Quand elle parvint au milieu du rassemblement, elle entendit :

— Oui, c'est comme ça chez les bourgeois !

— C'était pas la peine d'être si riche et si bien avec les curés !

Elle ne comprit pas, car il lui était impossible d'imaginer même qu'on accusât Mlle Lise.

On la laissait passer parce qu'elle appartenait à la maison Galibert et que cela lui créait un droit.

Elle arriva au bord du trou... et alors, elle aperçut son crime sorti de la terre pour l'accuser devant les hommes... les tout petits os qui seraient ceux d'un vieillard si elle ne les eût pas brisés, jadis, elle-même de ses mains robustes de fillette... Elle sentit brusquement dans ses doigts, à travers soixante années, la sensation des vertèbres qui se disloquent.

Boisyvon lui jeta :

— Dites-donc, Marie-Anna, dans son jeune temps, votre patronne, elle en faisait du fumier pour son jardin, à ce qu'il paraît?

Marie-Anna n'entendait toujours pas.

Son crime, elle l'avait pleuré toute sa vie ; elle n'avait pas réussi, pensait-elle, à l'expier. Tout à coup, devant les ossements de son fils, miraculeusement amenés au jour, et le concours de peuple, il lui sembla que la volonté de Dieu se manifestait.

Subitement, au milieu des femmes, le panier au bras, et des enfants en blouse noire, elle tomba à deux genoux sur la terre remuée.

— Mon Dieu ! fit-elle à haute voix, je vous remercie de me faire

cette grâce, avant que je meure, de permettre que je confesse mon péché !

— Allons ! fit Boisyvon, la vieille qui devient folle, à c't'heure !

Mais Marie-Anna était seule et sourde, enfermée dans sa prière.

— Merci d'avoir attiré tous ces chrétiens autour de la fosse pour entendre mon aveu.

— Voyons ! fit le commissaire qui venait d'arriver et écartait la foule, êtes-vous folle? ou bien est-ce vous, vraiment, qui avez enfoui là un enfant?

Elle répondit, solennellement :

— Oui, c'est moi.

— Eh bien ! vous pouvez dire que vous avez réussi votre coup ! On ne s'est douté de rien.

— Oui, fit Marie-Anna, enfin sensible à la honte, en se rappelant une si longue estime imméritée, oui j'ai caché ma faute et quand Dieu m'a fait la grâce du repentir, j'ai cru que je devais épargner ma mère, et mon père, et ma maîtresse, tâcher de me punir moi-même... Mais je n'ai pas trouvé la pénitence. Dieu n'a voulu m'envoyer que du bonheur et la bonté de tous. Maintenant, qu'il veut me pardonner dans l'éternité...

Elle s'exprimait avec solennité, dans le vocabulaire choisi des exhortations pieuses, entendues pendant soixante ans.

— C'est pas tout ça qui m'intéresse, dit le commissaire. Vous allez répondre à l'interrogatoire.

Il vit que Marie-Anna demeurait prosternée, et cela l'irrita.

— Levez-vous ! fit-il brutalement, nous n'avons pas coutume d'interroger des gens à genoux.

Marie-Anna se leva avec docilité. Sur sa vieille jupe grisâtre, les genoux marquaient deux taches d'argile.

— Donc, je prends note. Vous êtes Marie-Anna Leguen, âgée de soixante-dix-huit ans... Vous avez enterré un enfant du sexe masculin en 18... Était-il né vivant?

— Oui, il est né vivant, et je l'ai étranglé, dit-elle, inconsciemment tragique, présentant les instruments du meurtre, ses deux mains à la peau trop longue, lâche autour des doigts.

— Vous affirmez qu'aucun coupable n'a aidé au crime?

— Non, non, c'est moi seule... Vous pouvez me mener en prison... Que les chrétiens qui sont ici prient pour moi !

Elle tomba à genoux, de nouveau.

Brusquement, celle qui la touchait, une servante en tablier bleu, congréganiste de la Vierge, se prosterna, sanglotante, puis d'autres genoux hésitèrent, fléchirent... et, sur la terre remuée, devant la chaussée où passaient les autos, ce fut autour de Marie-Anna un groupe de prière et de pleurs.

Boisyvon, raide dans sa dignité d'homme, était resté debout. Mais, se cachant un peu, sa main troublée traçait un hâtif signe de croix — seul geste qu'on ose devant la mort, et que sa présence, toujours, réapprend au peuple... Soudain, la foule avait senti passer l'émotion du grand drame qui déborde la terre, et pour conclure l'action ouvre le ciel.

Le commissaire jeta un coup d'œil de mépris aux femmes agenouillées et haussa les épaules.

— Elle ne court pas grand risque à se dénoncer. Il y a longtemps que la prescription est acquise... Monsieur le docteur — et sa voix se baissant eut une inflexion subitement courtoise — voudra bien, sans doute, confirmer que les ossements trouvés là datent de plus de dix ans?

Le petit homme mélancolique qui, auprès de lui, maniait un tibia minuscule et rongé, acquiesça de la tête.

— C'est bien maintenant que vous m'emmenez en prison? répéta Marie-Anna.

— Puisqu'on vous dit qu'il y a prescription!

Marie-Anna, dans son ignorance d'un tel mot, n'avait pas encore compris ; elle ne renonçait pas à l'espoir d'être emmenée les menottes aux mains parmi les rues ; elle attendait.

Mais quand elle vit que Boisyvon prenait sa pelle pour recouvrir de terre les débris humains, elle se jeta en avant.

— Non! non! c'est assez longtemps que mon enfant a été privé de sépulture chrétienne, maintenant, il reposera en terre bénie.

— Comme elle voudra! Le cimetière ou le fumier, dit le commissaire.

Il y eut un murmure dans la foule.

Marie-Anna, cependant, avait mis un pied dans la fosse, et elle ramassait les fragments de tibias, de côtes que, d'un geste paysan, elle serrait ensuite dans son tablier. Grave, Boisyvon l'aidait. Puis, quand elle eut rassemblé dans son giron les restes de celui que, vivant, elle n'avait jamais porté dans ses bras, soutenant précieusement ces os qui connaîtraient la résurrection, sourde, insensible, de son pas

d'illuminée, elle traversa la foule et se rendit à la maison de ses maîtres.

Tout à l'heure, l'accusation d'infanticide, portée un instant contre leur tante, était parvenue jusqu'à eux. Bien entendu, ils se réjouirent de voir sa mémoire allégée de l'invraisemblable soupçon. Mais ils jugèrent qu'elle avait eu des façons compromettantes de dispenser sa charité, et la présence de Marie-Anna chez eux leur sembla propre à attirer les mauvais propos. Ils ne pouvaient la jeter simplement à la rue : car cela, aussi, eût provoqué le blâme. Ils lui accordèrent une rente de quelque vingt sous par jour, moyennant quoi elle put s'abriter dans une soupente en face du cimetière, et s'y nourrir — trop luxueusement à son gré — d'un morceau de pain et de quelques débris de légumes.

Naturellement, ils n'avaient pas compris qu'elle voulût pour les petits os — à peine ceux d'un être humain — autre chose que la fosse commune. Une âme charitable gratifia ce pitoyable souhait, paya la concession perpétuelle d'un terrain et y fit planter une croix.

Qu'y pouvait-on inscrire? Le petit cadavre n'avait jamais eu de nom; pas un instant il n'avait été de la société des vivants, pourvu seulement pour la société éternelle.

On écrira, dit la vieille femme : « Le fils de Marie-Anna, assassiné par sa mère.

« Que tous prient pour elle. »

Je ne suis pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs.

CLAUDE VARÈZE.

les idées & les faits

LA VIE A L'ÉTRANGER

L'ALLEMAGNE ET NOUS

« Que serait-il arrivé, en 1872, si la France n'avait pas rempli vis-à-vis de l'Allemagne les stipulations financières du traité de Francfort? » Cette question n'est pas si dénuée d'actualité qu'il y paraît. Une autre question, plus générale, ne manque pas non plus d'intérêt : « Que doit-il se produire lorsqu'on ne remplit pas les conditions d'un traité de paix? »

Personne n'ose y répondre catégoriquement. Personne n'ose transposer dans le présent les sanctions éventuelles que l'Allemagne jadis victorieuse eût prises contre la France jadis abattue. On préfère vivre à l'aveuglette, sans volonté, sans programme, dans l'équivoque et le demi-jour d'une atmosphère encrassée, qui n'est ni la paix ni la guerre.

Enfin, et c'est encore une question qu'on peut se poser : Sommes-nous avec l'Allemagne en état de paix ou de guerre? Ah ! si, en 1872, nous avions négligé de verser régulièrement nos terribles redevances, l'Allemagne n'eût pas tardé à tirer au net la situation. Les juristes auraient tôt découvert qu'un traité qui n'est plus observé doit être dénoncé sans retard, et que la dénonciation d'un traité de paix reporte automatiquement à l'état de guerre. C'est alors que nous aurions assisté à une ruée miraculeuse. C'est alors que l'inoubliable grand-père eût levé des contributions extraordinaires sur les villes de France, en attendant le paiement intégral de notre dette.

Il est remarquable qu'on n'ait jamais pensé en France, depuis deux ans, à réouvrir les hostilités, au moins *juridiquement*. Le droit est un bon cheval, à condition de savoir s'en servir. Il ne s'agirait pas, bien entendu, de renouveler les tueries de 1914, pas même celles de 1920. Mais n'y aurait-il pas intérêt à purifier l'atmosphère, en sortant *juridiquement* de l'état de paix? Nous pourrions, en effet, grâce à cette mesure, accentuer notre prise de possession sur des gages *réels*, sans avoir à quémander tous les huit jours l'assentiment de nos alliés à des mesures tardives et trop souvent inopérantes. L'Allemagne, en effet, n'est pas en situation de faire la guerre *militairement*. Par contre, elle joue à ravir de la pénombre où elle se maintient depuis deux ans, entre les hostilités et la pacification.

Son industrie ne cesse de se développer. Telle affaire qui, en 1919, mangeait encore de l'argent, accuse aujourd'hui des bénéfices qui ne s'inscrivent qu'avec sept chiffres ; telle autre a septuplé ses gains ; telle autre encore essaime, achète, monopolise. Le pseudo-plébiscite du Tyrol est un scandale. Il a été manigancé par la finance berlinoise comme un lancement d'actions. Ne s'agit-il pas de souscrire au rattachement autrichien? Désormais on peut aller de l'avant : l'Entente écarte elle-même au passage le seul obstacle qui gêne, à savoir le roi Charles. On peut maintenant pressentir l'Autriche en personne. On est sûr que le Tyrol ne fera pas, sur la carte, un trou fâcheux. Tout cela est merveilleux de précision, de logique, de progrès. Plus nous allons, plus nous jouons le rôle de dupes, sous nos airs de matamore et derrière la fiction de l'occupation à vide.

L'Allemagne, qui peut nous payer, ne le veut pas. Elle profite de la quiétude où nos bons amis d'Amérique et de Grande-Bretagne ne redoutent pas de la laisser, pour réparer ses forces. Dès lors, notre attitude est toute indiquée :

1° Nous devons, coûte que coûte, percevoir nous-mêmes le montant des réparations qui nous sont dues ;

2° Nous devons nous sauvegarder contre toute attaque future ;

3° Pour cela, soit financièrement, soit militairement, nous devons entrer sans peur dans les affaires allemandes, dans l'administration allemande, dans l'organisme allemand pour y faire prévaloir nos droits et nos vues. Notre politique vis-à-vis de l'Allemagne doit être une politique d'ingérence avouée, de pénétration méthodique, surtout dans la zone qui nous avoisine, depuis Cologne jusqu'à Munich. L'Allemagne n'a qu'à payer pour s'en affranchir.

Si nous n'adoptions pas cette manière, qui n'est pas tant la manière forte que la manière pratique, nous encourrions vis-à-vis de la France de demain des responsabilités aussi fortes que celles des hommes de 1905 ou de 1919 vis-à-vis de nous. Et, ces choses-là, on ne sait jamais comment elles finissent.

Les réserves que nous faisions récemment au succès possible de M. Viviani sont amplement justifiées. En dépit d'interviews flamboyants, M. Viviani ne peut se targuer d'avoir entraîné l'Amérique avec sa *Deutschamerikanertum* de dix millions d'âmes. Le *Manchester Guardian*, qui, sur tant de points, reflète l'opinion de M. Lloyd George, écrit en éditorial : « *La récente visite de M. Viviani n'a pas réussi.* L'Amérique a déclaré que l'Allemagne devrait payer dans les limites de sa capacité, mais elle n'a pas adhéré à une politique d'impitoyable pression, et elle a laissé en suspens le problème de la capacité allemande. » Pourquoi ne laisserions-nous pas en suspens le service des échéances que nous devons à l'Angleterre et aux États-Unis? Nous aussi, nous n'avons qu'une capacité de paiement limitée. Il saute aux yeux que si notre escarcelle ne se remplit pas d'argent venu d'outre-Rhin, il nous sera impossible de satisfaire aux demandes britanniques et américaines en ce qui concerne le service de la dette. Au fond, c'est un pur scandale : M. Viviani est allé crier bien haut que la France, quoi qu'il arrive, ferait honneur à sa signature. Ce n'est pas absolument vrai. Si l'Allemagne ne nous paie pas, nous ne pouvons matériellement payer ni l'Amérique, ni l'Angleterre.

On se demande si cet argument ne les toucherait pas l'une et l'autre. Car, ne l'oublions pas, la partie de l'opinion anglaise qui s'oppose aux sanctions ou qui ne songe qu'à les atténuer, à les supprimer, se place toujours au point de vue commercial. L'autre jour, la *Westminster Gazette* déclarait : « Le peuple anglais a fort peu de sympathie pour les sanctions *qui semblent n'avoir aucune fin* et qui, peu à peu, ruinent le commerce... Son point de vue est toujours repoussé au second plan... ses hommes d'État doivent continuellement accepter en bloc la politique française, même si elle est contraire aux intérêts britanniques ou aux conceptions britanniques en matière de politique extérieure. »

De fait, il faut bien reconnaître que l'établissement du cordon douanier a été effectué sans préparation et en dépit du bon sens. On dit qu'une légère amélioration tend à se manifester, et que, par exemple, dans la zone américaine, le contrôle devient un peu plus

effectif. En tout cas, ce n'est pas le type d'une opération bien menée, loin de là ! Dans la Ruhr, espérons-le, quand nous y serons, l'exploitation sera mieux conduite. Pour ma part, je doute que nous tirions de l'Allemagne ce que nous sommes en droit d'espérer. Il est à craindre que, dans nos mains, les richesses de l'Allemagne ne diminuent de rendement.

Aussi l'une des innombrables moralités de cette effroyable aventure est-elle la suivante : il a été assez imprudent de baser les budgets français sur la rentrée automatique des dettes allemandes. Le traité de 1919 avait institué un général et gigantesque ultimatum qui venait à échéance le 1er mai et dont nous seuls avons tenu compte, par l'espoir un peu niais que nous avons mis dans l'effroi qu'il inspirerait. En fait, le 1er mai s'est passé sans que nous ayons reçu un centime. Rien ne nous assure que nous allons être beaucoup plus heureux. Il y a des retards que rien ne compense en régime capitaliste, c'est-à-dire sous la loi de l'intérêt.

Sans doute un léger progrès se manifeste dans les dernières et laborieuses décisions du Conseil suprême, en ce sens qu'on commence à vouloir *saisir* des réalités mesurables, comptables, pondérables. Mais entre-t-on assez dans la voie du concret, du tangible, du particulier? En tout cas, on abandonne, et pour toujours, semble-t-il, l'état d'esprit fantomatique où se sont mues les discussions de Versailles. C'est un résultat. Remercions-en le docteur Simons. Les quelques progrès réalisés depuis peu viennent de lui, de son entêtement, de ses sottises.

L'Allemagne sait désormais qu'elle sera traitée comme jadis une Turquie, une Espagne, un Portugal, comme la Russie le sera demain en vertu même de l'évolution interne du bolchevisme. Cette perspective la fera-t-elle réfléchir, tergiverser, reculer? Ce n'est pas absolument sûr. Le flottement interallié s'est encore accru si possible : France et Belgique d'un côté, Angleterre et Italie de l'autre, accusent deux conceptions différentes des réparations et des sanctions. Remarquez-le : ce sont les deux pays où la guerre civile a fait des ravages qui montrent le plus de répugnances à intervenir sérieusement en terre germanique. L'intérêt de Berlin consiste donc à provoquer le plus possible de troubles ouvriers. La grève des mineurs britanniques confère une valeur singulière aux gisements westphaliens, à leur exploitation paisible, à leur concours éventuel. D'autre part, l'absence de charbon retarde le déplacement de la flotte. Ces deux raisons

rendent les hommes du *Foreign Office* et du *War Office* singulièrement rétifs à toute politique d'énergie. En Italie, c'est pour des raisons analogues qu'on prête l'oreille aux récriminations allemandes.

Et maintenant voici le président Harding harcelé par des énigmes semblables à celles qui affolèrent le malheureux Wilson. Le procès de l'Allemagne se déroule dans son esprit, et il n'y a plus que pour lui au monde qu'il soit nouveau. Dans quel sens le résoudra-t-il?

Amateurs du risque mathématiquement calculé, comme le sont les Allemands, ils passent leurs nuits et leurs loisirs à peser et à supputer, à sonder, à combiner manigances sur manigances ; une Italie, une Grande-Bretagne encore un peu plus favorables, un président Harding moins catégorique, c'en est assez pour qu'ils estiment jouable encore, à l'intérieur des commissions dont on les menace, la partie qu'ils viennent de perdre sur le pré.

Nous n'obtiendrons de sécurité que celles que nous saisirons nous-mêmes, et nous seuls.

René Johannet.

La revision de la Constitution en Belgique.

Les Chambres élues au suffrage universel en novembre 1919 ont reçu pour tâche essentielle la mission de reviser la Constitution de 1893 : œuvre difficile, car chaque modification à la loi fondamentale exige une majorité exceptionnelle des deux tiers des voix à la Chambre des représentants d'abord, au Sénat ensuite. Aucun des trois partis en présence, catholiques, libéraux et socialistes, ne disposant du *quorum* requis, on est obligé de recourir à de multiples transactions.

Beaucoup plus qu'à un nouveau régime électoral, le programme suggéré aux Chambres par le gouvernement visait à une réforme profonde de l'ensemble des institutions.

« Le gouvernement, disait dans sa déclaration du 10 septembre 1920, M. le comte de Broqueville, ministre de l'Intérieur, le gouvernement croit que pour répondre aux exigences de la situation politique et à celles d'une bonne gestion des affaires publiques, la revision de la Constitution devrait consister principalement :

« 1° Dans l'établissement d'un nouveau régime électoral ;

« 2° Dans l'organisation d'un Sénat démocratique, influent et respecté ;

« 3° Dans l'organisation du *referendum* par extension du principe que tous les pouvoirs émanent de la nation ;

« 4° Dans l'organisation de conseils représentatifs des grands intérêts sociaux érigés en auxiliaires du pouvoir législatif ;

« 5° Dans la création d'une Cour de contentieux administratif. »

C'est la question du Sénat qui est aujourd'hui à l'ordre du jour.

De 1893 à 1914, le Sénat belge n'a pas joué un rôle très brillant. Il était élu, suivant le système plural, par tous les citoyens âgés de plus de trente ans, mais n'étaient éligibles que les Belges payant 1 200 francs de contributions directes, chiffre considérable du temps que l'impôt sur le revenu n'existait pas encore. Seuls les quelques sénateurs élus par les Conseils provinciaux étaient dispensés de toute qualification censitaire. Le résultat le plus clair a été d'entraver, sans profit pour personne, le parti socialiste dans le choix de ses mandataires, alors que l'intérêt public exige que les diverses nuances de l'opinion soient représentées à la Chambre haute par une élite. On paraît d'accord pour renoncer à ce système.

La majorité du Sénat préconise une combinaison encore inédite en Europe. Tandis que les deux tiers des sénateurs seraient élus par les citoyens âgés de vingt et un ans ou de trente ans (il y a discussion sur ce point), l'assemblée choisirait elle-même le dernier tiers, suivant les règles de la représentation proportionnelle, de façon à ne pas modifier la force respective des partis. Mais Broqueville espère faciliter par là l'entrée du Sénat à des personnalités qui n'ont ni le temps ni le goût de briguer les faveurs de la foule. Introduite en Amérique pour remédier aux choix déplorables des élections municipales, la cooptation a donné d'excellents résultats. Malheureusement, la Chambre des représentants paraît animée de tendances moins innovatrices que le Sénat et sa commission oppose au système de la cooptation un projet qui augmente simplement le nombre des sénateurs provinciaux.

L'innovation la plus hardie, et aussi la moins comprise du public conservateur, c'est le referendum. La déclaration du 10 septembre 1919 s'exprimait ainsi :

« L'expérience révèle qu'il y a parfois doute sur les volontés et les aspirations des électeurs. Pour ramener la loi à sa vraie source, pour en faire en vérité l'expression de la volonté du peuple, les nations les plus avancées dans la voie de l'organisation démocratique ont, dans une mesure variable, réservé au peuple lui-même la décision dernière en matière législative. Le referendum, démocratique dans son essence, est pourtant modérateur dans ses effets puisqu'il aboutit à donner à l'opinion moyenne, dont le bon sens est proverbial en Belgique,

une influence décisive sur les questions les plus controversées. On peut envisager son utilité dans trois cas principaux : lorsqu'il y a conflit grave entre les Chambres, lorsqu'une fraction importante du corps électoral réclame contre une loi âprement combattue, lorsque le roi, arbitre suprême des partis, estime devoir, dans un cas grave, consulter le pays. »

Déjà, en 1893, Léopold II avait fait des efforts considérables pour introduire le referendum dans la Constitution belge. Avec la sûreté de vues que donne le génie, il avait prévu que l'organisation puissante des partis aboutirait, en régime démocratique, à substituer souvent à la volonté du peuple celle de quelques soviets sans mandat bien défini. La tentative échoua. Le gouvernement de 1919 a repris ce projet en l'améliorant.

Le referendum que propose le comte de Broqueville n'a plus rien de ce droit d'injonction qui avait tant effrayé les bourgeois de 1893. C'est d'abord un moyen de résoudre les conflits de la Chambre et du Sénat : en cas d'échec de la procédure conciliatrice, empruntée à la Constitution des États-Unis, le roi y pourrait soumettre la Chambre. Mais ce serait surtout un *veto* rajeuni. Quoique la constitution de 1831 reconnaisse au roi le droit de refuser sa sanction aux projets votés par les deux Chambres, il n'est pas sûr que la volonté royale ait toujours par elle-même l'autorité suffisante pour s'opposer aux majorités parlementaires, à ce qui paraît être la volonté du peuple. Seul le verdict des électeurs peut mettre les élus en échec. Plutôt que de dissoudre le Parlement et d'en appeler à de nouvelles élections qui soulèveraient une foule de questions de principe et de personnes, le mieux, en cas de doute, est de donner la parole aux électeurs par une consultation populaire.

Ainsi compris, le referendum est une garantie conservatrice. Le tempérament national est modéré, tandis que les hommes politiques sont portés à défendre à la tribune des solutions plus radicales que ne le voudraient leurs commettants. C'est à ceux-ci qu'il faut donner le dernier mot.

L'agitation flamingante est un exemple de ces tendances des parlementaires. Le désir qui existe en Flandre de voir redresser quelques griefs d'ordre administratif et se développer la culture flamande se traduit dans nos assemblées par un « programme minimum » qui tend à la suppression du bilinguisme traditionnel et, quoi qu'en disent ses auteurs, à la séparation administrative. Les prêtres, les médecins, les instituteurs, qui ont adopté ces solutions extrêmes, occupent dans les associations politiques les postes qui leur permettent de parler au nom des électeurs. Ceux-ci cependant ne souhaitent rien de tel.

Faute d'une institution modératrice, la minorité influente manœuvrera la majorité. Le referendum avec vote obligatoire permettrait de corriger ces altérations que la surenchère électorale et la prédominance des clubs apportent dans l'expression de la volonté populaire. Les auteurs du projet proposent qu'en outre le referendum puisse avoir lieu, non seulement sur l'initiative du gouvernement, mais sur l'initiative populaire quand un nombre très considérable d'électeurs en aurait fait la demande par pétition signée devant une autorité publique. C'est une précaution pour le cas où le ministère voudrait empêcher le roi d'y recourir.

En ce qui concerne le pouvoir législatif, l'exposé des motifs de la déclaration de revision dit :

« Lors de la dernière revision, on a vivement agité la question de la représentation des intérêts. D'aucuns auraient voulu un Sénat élu par les citoyens répartis en catégories professionnelles. Depuis lors, l'idée a été reprise par de nombreux sociologues, mais on doit reconnaître que dans l'état actuel des choses il est impossible de trouver une formule d'application pratique vu le caractère complexe de l'économie moderne et l'impossibilité de fixer, sans tomber dans l'arbitraire, la part de représentation qui reviendrait à chacun. Mais les savants travaux de la Commission des trente et un ont montré, par contre, que l'on pouvait donner au principe séduisant de la représentation des intérêts une première réalisation en cherchant à associer plus étroitement les compétences à la gestion des affaires et à la délibération des lois et des règlements. La création par le gouvernement de nombreux conseils consultatifs qui fonctionnent auprès des divers départements ministériels a marqué la première étape. Le moment paraît venu d'en franchir une seconde en introduisant dans la Constitution la reconnaissance de ces utiles auxiliaires du pouvoir. Le législateur recevrait mission de les organiser et de leur donner un caractère nettement représentatif. L'avenir dira si ces conseils, investis de l'autorité et du prestige inhérents à leur nouvelle qualité de corps de l'État, pourraient recevoir des développements nouveaux lors d'une revision ultérieure. »

A vrai dire, la création de nouveaux conseils consultatifs et la réorganisation de ceux qui existent n'exigent pas une revision de la Constitution. Si le projet de déclaration en fait mention, c'est pour des raisons plus morales que juridiques. Depuis la création du Conseil supérieur de l'hygiène en 1889, le pouvoir exécutif a spontanément cherché à grouper autour des ministères des collèges d'hommes compétents à qui il demande des projets et des avis : le Conseil supérieur du travail, de l'agriculture, de l'industrie, des

métiers et négoces, de la marine, de la navigation intérieure ont rendu dans le passé d'importants services. M. Carton de Wiart a jadis institué un comité permanent de législation à qui l'on doit de solides travaux juridiques. Le législateur de demain devrait insuffler une vie nouvelle à ces organismes, leur donner une base élective, déterminer le temps de leurs sessions, leur reconnaître le droit de formuler spontanément leurs avis sur les actes du pouvoir exécutif et sur les projets soumis au Parlement. Peut-être serait-il possible de leur accorder le droit d'interpeller les ministres afin de soulager l'ordre du jour des Chambres trop souvent encombré par des objets d'intérêt spécial. On peut ainsi entrevoir le jour où le Parlement, interprète des vues générales du corps électoral, serait entouré d'une série de Chambres spéciales, à attributions limitées, qui posséderaient dans une mesure variable une délégation du pouvoir législatif et qui rempliraient dans leur domaine propre le rôle que la loi reconnaît dans le sien au Conseil colonial. Ce Conseil prend part à l'élaboration des décrets et le ministre des Colonies est tenu de motiver les décisions prises contrairement à son avis. Les grands services qu'il a rendus depuis la reprise du Congo par la Belgique sont incontestables. On ne saurait toutefois brûler les étapes indispensables à la formation d'institutions solides. La revision ne peut aboutir sur ce point qu'à une ébauche.

Le gouvernement propose enfin la création d'une Cour de contentieux administratif ayant dans ce domaine des attributions semblables à celles du Conseil d'État français. Le citoyen belge n'a aujourd'hui que fort peu de garanties contre l'arbitraire de l'administration. Il a été protégé jusqu'ici par les hautes traditions d'équité que se léguaient des fonctionnaires de mérite. A mesure que le pouvoir se démocratise, il importe d'exiger que les décisions ministérielles touchant aux droits des individus soient strictement conformes aux lois ; en cas de litige, il faut une décision motivée, prise dans les formes juridiques. Les hommes politiques que la faveur populaire porte au pouvoir ne donnent point, par eux-mêmes assez de garanties d'impartialité pour que l'on puisse négliger de restreindre le domaine de leur bon plaisir. La Cour de cassation vient d'ailleurs de prendre les devants. Renversant toute sa jurisprudence, elle a proclamé la compétence du pouvoir judiciaire à toutes les affaires où la puissance publique a lésé les droits civils d'un citoyen.

A des maux incontestables, on prépare des remèdes très précis dont plusieurs sont en contradiction avec l'idéologie du siècle dernier.

Il est à craindre que les vues élevées de M. de Broqueville, qui ont reçu au Sénat un accueil très encourageant, ne se heurtent à la médiocrité intellectuelle de la première Chambre. S'il en est ainsi, si l'esprit

éclairé de M. Carton de Wiart n'amène pas la majorité à se ressaisir, le nouveau régime électoral qui donne la puissance illimitée au nombre produira très vite ses effets destructeurs.

Louis de Lichtervelde.

La crise du socialisme allemand.

Au printemps de 1920, quand se déroulait la campagne préparatoire aux élections générales du 6 juin, les socialistes allemands se répartissaient en trois groupes : social-démocrate, indépendant, communiste, celui-ci à cette époque plus habituellement nommé spartakiste. Des divergences profondes d'opinion et de tactique séparaient ces trois groupes.

Les social-démocrates avaient conservé la doctrine comme le nom du parti d'avant-guerre. Ils se réclamaient du marxisme et prêchaient l'Internationale ; mais, dans la pratique, ils savaient atténuer l'intransigeance de leurs sentiments : la lutte des classes telle qu'ils la concevaient ne comportait aucune violence, leur fidélité à l'Internationale s'accommodait d'un plein dévouement à la patrie allemande et d'un désir affiché de revanche. C'étaient bien les mêmes hommes qui avaient voté d'enthousiasme, le 4 août 1914, les crédits demandés par l'état-major impérial et travaillé de leur mieux, durant les hostilités, à contenir les impatiences ouvrières. Il n'en pouvait être autrement. Sous Guillaume II, la social-démocratie avait perdu ses tendances révolutionnaires à mesure qu'elle accroissait ses effectifs ; un nombre important de ses électeurs étaient de simples mécontents, plus ou moins désireux de réformes intérieures mais non point d'un bouleversement ; d'ailleurs fort imprégnés d'esprit pangermaniste, qui votaient pour elle parce qu'il n'existait aucune organisation démocratique ou radicale à laquelle porter leurs voix. Les mêmes causes, après la révolution, avaient produit les mêmes effets, et plus puissamment encore, car des onze millions de suffrages recueillis en janvier 1919 par les social-démocrates, la majeure partie sans doute provenait d'hommes qui, soulevés pour un temps contre les auteurs de la catastrophe, n'étaient cependant ni des sans-patrie ni des collectivistes. Si bien que la victoire « socialiste » de 1919 s'était tout naturellement traduite par la formation d'un gouvernement où le Centre catholique jouait un rôle considérable et dont le souci principal avait été d'éluder l'exécution du traité de Versailles et de sauver ce qui semblait pouvoir l'être de la force militaire alle-

mande. A la veille des élections de juin, après le coup d'État de Kapp, Scheidemann et Legien avaient, il est vrai, esquissé une évolution vers la gauche. Mais cet effort, assez timide, avait échoué : les social-démocrates avaient finalement adopté un programme de socialisation très mitigée, d'alliance avec les partis bourgeois et de protestation contre les conditions de la paix.

Les indépendants étaient des dissidents de la social-démocratie. Ils avaient rompu avec elle en 1916, l'accusant de servir les intérêts capitalistes et les passions chauvines en favorisant par sa politique d'union sacrée la prolongation de la guerre. Ils prétendaient être les vrais héritiers du marxisme et les seuls tenants sincères de l'Internationale ; ils condamnaient violemment toute collaboration entre les classes et n'avaient pas peu contribué, par leur propagande défaitiste en 1918, à l'écroulement moral de l'Allemagne. Ils n'étaient qu'une minorité, deux millions de voix en janvier 1919, mais une minorité compacte et sûre d'elle-même. Les efforts de Noske pour relever l'armée, le coup d'État de Kapp les avaient confirmés dans leur hostilité contre les social-démocrates. Ils proposaient aux électeurs un programme d'une absolue netteté : socialisation immédiate des mines, à brève échéance de la métallurgie et des transports, confiscation de la grande propriété foncière, désarmement de la *Reichswehr*, formation d'une milice prolétarienne, fraternité des peuples, exécution intégrale de la paix.

Les communistes adhéraient sans restriction au bolchevisme russe. Ils attendaient d'une révolution par les armes l'établissement de la dictature ouvrière et confondaient dans le même dédain les deux autres groupes socialistes, encore attachés aux formules syndicalistes et parlementaires. La répression sanglante des soulèvements qu'ils avaient tentés en 1919 les avaient laissés sans chefs et en réalité sans force ; mais le gouvernement social-démocrate avait, au mois d'avril, pour les besoins de son jeu diplomatique, si bien monté la comédie d'une insurrection dans la Ruhr qu'on était porté, même en Allemagne, à leur attribuer une importance qu'ils n'avaient pas.

On sait quel fut le résultat des élections. Les communistes firent à peine figure ; ils réunirent quatre cent mille voix. La social-démocratie subit une lourde défaite ; elle perdit exactement moitié des suffrages obtenus l'année précédente ; certaines régions agricoles, les pays de petite industrie lui demeurèrent acquis, tous les grands centres l'abandonnèrent. Cela s'explique aisément par ce que nous avons dit de la composition de ses troupes : trois millions de patriotes mécontents qui, dans un premier moment de colère, étaient venus grossir ses rangs n'avaient pas tardé à juger insuffisantes les ga-

ranties qu'elle s'efforçait de leur fournir, ils étaient retournés aux partis modérés ou conservateurs d'où ils étaient sortis et qui se reformaient ; par un mouvement inverse, deux millions de socialistes sincères, fidèles à la pure doctrine, irrités des concessions faites aux idées bourgeoises, s'étaient ralliés aux indépendants. Avec ses cinq millions et demi de voix, la social-démocratie restait au Reichstag le parti numériquement le plus fort ; elle n'en était pas moins cruellement frappée et moralement déchue. Les indépendants tiraient profit pour une part de la défaite de leurs frères ennemis ; ils dépassaient quatre millions de voix ; établis depuis un an à Berlin, Halle, Leipzig et dans la Thuringe, ils triomphaient cette fois dans tout le bassin industriel du Rhin et de la Westphalie, ils gagnaient quelque terrain à Munich, en Bade et dans le Wurtemberg. Mais ces succès locaux n'empêchaient pas que le socialisme, divisé contre lui-même, sortît vaincu de la bataille. L'assemblée nouvelle avait au centre et à droite sa majorité.

Les social-démocrates se trouvèrent aussitôt à une croisée de chemins. Le parti populaire et les catholiques offrirent de leur conserver une place au gouvernement. La proposition était séduisante, et non point seulement parce qu'il est toujours pénible de renoncer au pouvoir ; rejetés dans l'opposition, et fatalement moins à l'aise pour tenir ce rôle que les indépendants, les social-démocrates risquaient d'y paraître tièdes et de perdre ce qui leur restait parmi les socialistes de prestige et de clientèle, tandis que leurs électeurs libéraux, peu disposés à combattre un ministère patriote, les abandonneraient de plus en plus. D'autre part, s'ils acceptaient l'offre des modérés, et notamment des grands industriels du parti populaire, ils devaient sacrifier l'essentiel de leur programme traditionnel, fournir des gages au conservatisme économique, cesser ouvertement d'être les disciples de Marx pour devenir de simples réformistes, en un mot terminer une évolution depuis longtemps commencée, mais qu'ils hésitaient à précipiter. Ils essayèrent d'échapper à la nécessité de choisir. Ils demandèrent aux indépendants de collaborer en leur compagnie à la formation d'un ministère de large concentration ; ils auraient ainsi, à la fois, conservé une part de pouvoir, esquivé les critiques de gauche, évité de se mettre à la merci des droites. Au nom des indépendants, Crispien refusa ; il croyait à la faillite prochaine du gouvernement bourgeois et voulait réserver sa liberté d'action. Les social-démocrates, dans ces conditions, n'osèrent franchir le pas. Ils se résignèrent à l'opposition. Fehrenbach, privé de leur concours, constitue un cabinet centre droit.

Mais cette solution n'est pas définitive. Le parti populaire con-

tinue de tendre la main ; il comprend que, s'il attire à lui les social-démocrates, il rendra pour longtemps l'extrême gauche impuissante. Et les social-démocrates, repoussant la main tendue, ne cachent pas le vif regret qu'ils en éprouvent. Ils finiront par la saisir. Ceci ressort avec évidence des débats du Congrès de Cassel : Scheidemann, dans son discours du 10 octobre, après avoir usé pour se couvrir de tous les poncifs révolutionnaires, a pris soin de déclarer que son opposition n'était pas de principe et qu'il entendait pratiquer la politique des réalités ; les délégués des comités locaux furent plus nets encore ; et Bernstein appuya de son autorité les partisans d'une alliance avec la bourgeoisie. Dans l'Allemagne du Sud surtout, cette thèse emporte l'adhésion des masses ; en novembre, elle a triomphé sans conteste au Congrès régional de Bade. Sans doute, à l'issue des élections saxonnes qui les ont rudement éprouvés, les social-démocrates ont préféré ne pas rompre à Dresde avec les indépendants. Sans doute, à la veille des élections prussiennes, ils ont affiché, pour des raisons tactiques, une intransigeance bruyante. On aperçoit ce que cette attitude dissimule quand on étudie l'action de leurs représentants soit au Conseil économique soit à la Commission de socialisation : Werner ou Wissel, Hue ou Cohen repoussent les projets de Hugo Stinnes inspirés trop fortement à leur gré des intérêts patronaux, mais ils se montrent prêts à accepter ceux de Rathenau qui, associant capitalistes et ouvriers, n'accorde même pas la socialisation des houillères et considère comme intangible la propriété privée. Il est vraisemblable que le résultat des élections prussiennes, échec nouveau des social-démocrates, succès confirmé du parti populaire, hâtera le dénouement ; les circonstances sont favorables : sur le terrain patriotique une alliance peut être conclue, Scheidemann n'a pas protesté contre les décisions de Paris moins violemment que Stresemann, nul ne s'étonnera si le futur cabinet prussien compte parmi ses membres des amis de l'un et de l'autre. Ainsi la social-démocratie s'engage de plus en plus dans des voies qui la mènent lentement hors du socialisme. Elle paraît destinée, fusionnant avec les débris du parti démocrate, à former un jour une gauche bourgeoise, assez semblable, toutes circonstances de lieu mises à part, à ce que sont en Angleterre le parti libéral et le parti radical chez nous.

Par un mouvement pareil, les indépendants glissent vers la droite ; ils viennent occuper la place que laisse libre l'évolution de la social-démocratie. Ils sont entrés en lutte avec Moscou ; ils ont refusé d'adhérer à la troisième Internationale ; au Congrès de Halle, à la fin d'octobre, ils se sont séparés de leurs éléments les plus avancés. Ils restent, avec Ledebour et Kautsky, Crispien, Dittmann et Oscar

Cohn, les vrais champions du marxisme, à égale distance, ils le proclament, des terroristes asiatiques et des socialistes qui s'embourgeoisent. S'ils ont perdu, en rejetant les ordres de Lénine que leur apportait Zinovief, une fraction de leurs troupes, ils recueillent tous ceux des social-démocrates qui répugnent à pactiser avec les populaires ; le gain compense à peu près la perte : aux élections saxonnes ils ont nettement triomphé ; aux élections prussiennes, sans égaler leur succès de 1920, ils ont maintenu sans peine la position qu'ils avaient acquise après la révolution.

La scission de Halle semble en effet avoir fourni surtout aux communistes l'état-major qui leur manquait. C'est un avantage pour eux d'avoir aujourd'hui des chefs comme Hoffmann et Daumig, dont le prestige l'emporte singulièrement sur celui de Paul Lévi. Mais ces chefs dissidents ont entraîné moins de soldats qu'ils ne l'avaient espéré ; battus en Saxe, ils n'ont obtenu, le 20 février, à Berlin et en Westphalie, qu'une victoire toute relative ; la conquête de 30 mandats sur 416 à la Chambre prussienne ne suffit pas à faire oublier qu'ils sont absents, ou peu s'en faut, du Reichstag.

En résumé, le reclassement des partis socialistes qui se poursuit depuis dix mois doit normalement aboutir au maintien de trois groupes tranchés, chacun de ces groupes cependant se retrouvant assez différent, par sa composition ou par ses tendances, de ce qu'il était au début de 1920 : une extrême gauche insurrectionnelle, obéissant aux instructions de Moscou, capable de susciter des émeutes, mais non pas d'exercer sur la vie politique du pays une influence vraiment importante ; une extrême gauche marxiste, menant une opposition parlementaire qui pourra par instants être redoutable, mais qui tend à se modérer ; une gauche réformiste, diminuée, mais encore puissante, qui, sous certaines réserves et moyennant certaines conditions, collaborera, officiellement ou non, avec le gouvernement. Cette dernière éventualité mérite l'attention : si les grands industriels du parti populaire et les dirigeants de syndicats du parti social-démocrate unissent leur jeu, cet accord aura pour conséquence certaine une poussée de pangermanisme, économique sinon militaire, dont on ne saurait exagérer les dangers. L'attitude de M. Simons, que les social-démocrates soutiennent dans sa résistance aux Alliés, nous permet dès aujourd'hui d'en discerner quelques-uns.

Pierre Braun.

LES LETTRES

LE BOUCHER DE VERDUN

M. Louis Dumur vient de donner une suite à *Nach Paris!* c'est *le Boucher de Verdun* (1).

On se souvient qu'il avait imaginé, dans le premier récit que lui avait inspiré l'invasion allemande, de faire raconter par un jeune officier de l'armée du kaiser, Wilfrid Hering, toutes les phases de la ruée des Boches dont la folie, rendue plus furieuse encore par la victoire des premiers jours, se déchaînait en scènes d'une démoniaque horreur, brassées avec une truculence, une couleur qui forçaient à penser aux grands coloristes flamands et décelaient, en plus d'une page, un maître. *Nach Paris!* finit dans le désarroi allemand de la Marne. Le jeune officier qui vient d'être blessé voit dans son délire s'animer le portrait qui représente ordinairement l'empereur, *der kaiser Wilhelm*, vêtu du dolman rouge des hussards de Brandebourg, coiffé du colback à flamme écarlate. Le visage est dur, barré d'une moustache arrogante, avec des yeux perçants au-dessus d'un nez de proie. Puis voici que les yeux se brident, les sourcils se relèvent, la moustache s'effile, se souligne d'une barbiche sardonique ; la flamme écarlate du toupet s'orne d'une plume de coq ; sur les épaules du dolman rouge se pose un petit manteau de soie ; et de la bouche du méphistophélique histrion sortent les paroles du Méphistophélès

(1) Albin Michel, éditeur.

de Goethe, qui semblent avoir été écrites pour définir le mauvais génie de l'Allemagne :

> Je suis l'esprit qui toujours nie ! Et cela avec raison ; car tout ce qui existe n'est bon qu'à mettre en ruines ; aussi vaudrait-il mieux que rien n'existât. Ainsi donc tout ce que vous appelez crime, destruction, le mal en un mot, est mon propre élément.

Le Boucher de Verdun est un roman, s'il est possible, plus terrible encore pour l'Allemagne. Nous retrouvons le lieutenant Wilfrid Hering dans la salle d'un lazaret militaire d'Aix-la-Chapelle. Il a échappé à la mort ; il n'est plus très sûr que la Marne ait été une victoire française ; et il est redevenu le Boche à la fois sentimental, puéril, grossièrement sensuel, orgueilleux de lui-même et convaincu de la supériorité de la patrie allemande. Nous assistons aux conversations des officiers blessés, à leurs relations avec de belles visiteuses : la femme du vieux général von Z... qui chante des chansons viennoises, une juive Mme Sch.. ; la Frau Professor W..., grasse Junon de l'Olympe universitaire et qui affectionne particulièrement le jeune lieutenant. La manière dont M. Louis Dumur parvient à rendre le tour allemand de l'esprit de son narrateur est, comme dans *Nach Paris!* inestimable. Quand le lieutenant Hering obtient son congé de convalescence, nous pénétrons avec lui dans une famille allemande pendant la guerre. C'est à Halle qu'il se rend, auprès de son père, le conseiller du commerce Hering, et de sa mère, de ses deux sœurs Hedwige et Cadmillia, charmantes personnes « qui auraient voulu, je crois, raconte le lieutenant, que je rapportasse à chacune une tête de Français dans les soufflets de ma cantine ». Il se contente de rapporter à Hedwige un volant de dentelles de Valenciennes, à Cadmillia, une boîte de mouchoirs en batiste de Cambrai ; tandis que son cher père, le conseiller Hering, se voit attribuer une magnifique chevalière et une grosse chaîne d'or toute bimbelotante de breloques ; son incomparable mère est gratifiée d'un superbe écrin de toilette garni de pièces en écaille, et d'un magnifique coffret à odeurs, chef-d'œuvre d'une parfumerie parisienne. Aucun membre de la famille Hering n'est oublié.

Comme nous sommes au moment de la fête de Noël, nous assistons aux ébats de la famille Hering autour d'un arbre gigantesque, après un dîner auquel ont pris part des invités nombreux. Les vins français des crus les plus fameux y circulent en si grande abondance que le digne

pasteur Heiligeland, qui honore ces agapes de sa présence, ne manque pas de proclamer que le miracle des noces de Cana se trouve renouvelé dans la maison du conseiller Hering par l'effet de cet autre miracle que furent les victoires allemandes. Et tous boivent au kaiser, en poussant des *Hoch! Hoch! Hoch!*

Ce fut, raconte le lieutenant Hering, une formidable, colossale et enivrante minute où, dans l'enthousiasme de nos âmes et le choc de nos verres pétillant de l'étincelante liqueur française, nous conçûmes plus fortement que jamais l'ampleur de notre triomphe, toute la grandeur de notre noble, de notre puissante Allemagne.

Avant de dépouiller l'arbre de Noël, l'assistance entonne : *O Tannenbaum, O Tannenbaum!* sous la direction du pasteur Heiligeland qui donne le *la* avec un petit diapason qu'il a tiré de son gousset. Après le concert, qui a commencé par *la Marche des Dieux dans le Walhalla* exécutée sur le piano par le professeur Auton Glucken et s'est achevé sur *la Romance de l'Étoile*, le lieutenant Wilfrid Hering ouvre le bal avec sa fiancée Dorothéa, tandis que le pasteur Heiligeland, coiffé d'un chapeau pointu de magicien, tourne d'un doigt ponctuel la musique de danse de la tante Bathilde.

Célestes heures !

Et à minuit, au moment précis où naissait le Sauveur et où le carillon du cartel Louis XV marquait de ses notes anciennes et de son timbre argentin cet instant solennel, les fiancés échangèrent leurs anneaux, au milieu des embrassades, des pleurs, des rires, des souhaits de tous leurs parents ou amis et des paroles émues du pasteur Heiligeland qui, les yeux levés, la tête découverte et son bonnet de magicien à la main, appelait sur eux la bénédiction de Dieu.

Ainsi la famille Hering nous représente la vertueuse Allemagne qui se réjouit honnêtement au milieu des richesses qui lui viennent de ses brigandages. Du récit d'un ton ineffablement papelard du jeune lieutenant se dégage un comique souvent irrésistible. Mais c'est au sommet du ridicule qu'il parvient, quand, après avoir raconté ses épanchements, qu'il n'a pas su contenir, avec sa fiancée, en d'honnêtes limites, le lyrisme qu'il met à célébrer d'aussi inoubliables instants l'emporte en des élévations à la fois philosophiques, scientifiques, musicales, mystiques, au moins inattendues.

O wunderhelle Sternenacht? C'est ici qu'il faudrait la lyre et le génie de tous nos grands poètes pour exprimer l'ineffable beauté de cet instant prodigieux. O passion créatrice ! O pâmoison sacrée ! Conjonction éternelle de

l'homme et de la femme, comme de deux mondes, de deux principes, de deux causes ! Musique des sphères et musique des sens ! Harmonie supérieure des espaces et des espèces ! Qui dira, cycles souverains, vos lois et vos apothéoses? Qui chantera, flux, vos libérations et vos retours éternels? O métaphysique ! Transcendance ! O physique ! Immanence ! Résolution des antinomies ! Apollo, forme femelle. Dionysos, fureur mâle ! Génies de l'eau, de la terre et du feu ! Et vous, hormes fatidiques ! Vous, déesses augustes, mères ! Et toi, Homunculus, ô poésie ! Orchestre ! Sortilèges de Venusberg ! forêt de Siegfried ! Enchantement du Vendredi saint !... Et au-dessus de tout, toi, Amour, qui unifies tout dans ton monisme conçu du dualisme !

Ici, M. Louis Dumur nous fait saisir, à la faveur d'un grossissement à peine caricatural, le génie de l'Allemagne et son mysticisme grossier qui se leurre d'une confusion dans les idées qu'ont si bien encouragée ses philosophes et ses penseurs qui mêlent métaphysique et science, science et sentiment pour aboutir à un désordre bien fait pour répugner à un esprit formé selon des disciplines humaines. Le lieutenant Hering nous offre le spectacle tristement comique de l'Allemand qui devient mystique après s'être assouvi. Il est le même Allemand qui, après avoir satisfait sa « raison pratique » en pillant et volant sur les terres de ses voisins, songe à satisfaire aux besoins de la « raison pure », en essayant de légitimer ses pillages par les nécessités d'un système métaphysique du monde, et s'il ne s'agit que d'apaiser des réveils trop amers de sa conscience, cet Allemand en viendra à se dire qu'après tout, le monde extérieur pourrait bien n'être qu'une création de son esprit.

Quant à l'esprit de duplicité de l'Allemand, rien ne le saurait mieux mettre en évidence que les conversations du lieutenant Hering avec un prisonnier de guerre, le soldat français Rossignol, jeune poète, qui donne à l'officier des leçons de littérature française. Celles-ci ne manquent pas d'être assez ahurissantes. Rossignol considère que notre littérature ne commence guère à valoir la peine qu'on s'occupe d'elle qu'à partir de Baudelaire. Il est pénétré de son génie, se juge méconnu dans son pays ; il est convaincu que s'il était Allemand, il serait déjà célèbre. Voilà une disposition d'esprit qui, dès qu'elle arrive à la connaissance des chefs allemands, leur fait penser qu'il ne serait point de trop de l'exploiter. Aussitôt, le prisonnier est entouré de flatteries et de prévenances. Le général T... charge le lieutenant Hering de persuader le vaniteux poète des excellentes intentions du peuple allemand, victime des abominables calomnies des

nationalistes français ; jamais le peuple allemand n'a été impérialiste ; son armée est socialiste et n'attend qu'un signe venu de France pour renverser son abominable gouvernement. Le jeune Rossignol se laisse convaincre facilement ; et quand le lieutenant Hering, pour achever de le gagner, consent à reconnaître que le gouvernement allemand est le principal coupable de la guerre, il veut se montrer encore plus conciliant et répond que le gouvernement français est encore plus coupable.

— Guillaume et François-Joseph sont des bandits !

— Nicolas et Poincaré sont des misérables !

Et nous nous trouvâmes tous deux d'accord pour déclarer :

— Mais la responsabilité capitale incombe encore à la perfide Albion.

Sur quoi, m'indignant avec toute la véhémence qu'il me fût possible de déployer :

— Et voilà les salauds, les repus, les forbans pour qui nous nous battons ! Voilà les buveurs de sang, les ignobles vampires pour qui tant de braves gens comme vous et moi se massacrent sur les champs de carnage !... Est-ce que je vous hais? Est-ce que je suis votre ennemi? déclamai-je en lui tendant la main d'un geste pathétique.

— Non ! s'écria-t-il, non, vous n'êtes pas mon ennemi !

Et se jetant dans mes bras en pleurant, il éclata :

— Vous êtes mon frère !

Nous étions trop émus l'un et l'autre, lui surtout, pour nous quitter. Aussi, pour terminer dignement un après-midi si bien rempli, je l'emmenai dîner au Franziskaner.

Désormais, la partie était gagnée, la mission qui n'avait été confiée était honorablement accomplie ; Rossignol se trouvait monté à fond et, pour employer l'expression du général von Z..., il était mûr pour être envoyé en France.

Et voilà ce que devraient bien méditer ceux qui parlent et écrivent encore comme s'ils avaient reçu l'enseignement d'un Wilfrid Hering !

Mais c'est la silhouette du kronprinz, *le boucher de Verdun*, qui domine ce livre ; extraordinaire fantoche que nous suivons à Stenay, à Charleville, et qui, tandis que le sang coule à flots, n'est guère préoccupé que d'organiser ses stupres. Car l'Allemand organise sans cesse. Il ne pense jamais déchoir pourvu qu'il organise et quoi qu'il organise. Une intrigue romanesque achève d'animer ce roman ; elle est fournie par l'histoire d'une jeune actrice qui rêve d'être une nouvelle Judith, et que la police allemande démasque et fait disparaître au moment où elle se dispose à assassiner le jeune gorille impérial

dont les déportements ne connaissent plus de bornes, à mesure que l'échec de ses armées se précise devant Verdun.

Je répète que c'est un roman terrible ; c'est le roman de l'ignominie allemande pendant la Grande Guerre ; aussi, n'est-il ni pour les jeunes filles, ni pour les tout jeunes gens. Mais si l'on ne racontait sur nos envahisseurs que ce que peuvent entendre l'enfance et l'adolescence purs, l'Allemagne serait bien trop heureuse. Elle a compté beaucoup sur la pudeur et la délicatesse des autres pour qu'on ne connût ni sa laideur, ni sa grossièreté cruelle. *Le Boucher de Verdun* est un livre d'autant plus terrible qu'il est l'œuvre d'un neutre qui a dû nourrir jadis des illusions sur l'Allemagne, au point de croire aux bienfaits de sa culture, et de penser peut-être que notre civilisation gagnerait à subir son influence pour le plus grand bien de la civilisation universelle. C'est le livre plein d'ironie amère d'un homme que l'Allemagne a, certainement, profondément déçu quand il s'est rendu compte de la farce sinistre que dissimulait sa façade civilisée. Alors, il a pris nettement parti. Il a fait mieux encore : il a voulu rendre plus sensible cette barbarie qui se cachait sous le masque d'une civilisation toute matérielle, et il a imaginé de mettre son récit dans la bouche d'un Allemand. Quand on étudie un peu l'œuvre d'avant la guerre de M. Louis Dumur, on se dit que sous le choc des événements formidables que nous venons de traverser, une véritable révolution a dû se produire dans l'esprit de cet écrivain dont l'honnêteté de cœur est digne de la distinction de l'intelligence.

C'est vers 1885 que M. Louis Dumur, qui est d'origine genevoise, nous est venu pour poursuivre ses études à Paris, en Sorbonne. Il s'est trouvé alors, tout de suite, mêlé au mouvement littéraire du quartier Latin et du Montmartre de sa jeunesse. C'était le temps où pullulaient les jeunes revues qui annonçaient le symbolisme. M. Louis Dumur a participé à la fondation de la seule qui ait survécu pour devenir *le Mercure de France* d'aujourd'hui. Son œuvre était, à la veille de la guerre, déjà considérable ; elle comprenait, avec deux volumes de vers, *la Néva* et *Lassitudes*, un certain nombre de romans dont trois au moins : *Un Coco de génie*, *les Trois Demoiselles du père Maire*, *le Centenaire de Jean-Jacques*, sont fort remarquables ; des pièces de théâtre, *la Motte de terre*, *Rembrandt*, *Don Juan en Flandre*, *la Nébuleuse*, jouées à Paris ou à Bruxelles avec succès. Cet écrivain s'était, par ailleurs, expliqué en des études nombreuses sur les problèmes qui le préoccupaient le plus et autour desquels avait

tourné sa production littéraire. C'étaient les problèmes d'éducation et de culture. Il n'avait jamais caché son pessimisme à l'égard de l'homme. Cependant, il avait foi dans le progrès de l'humanité, si lentement que celui-ci se manifestât. En disciple de Rousseau, il croyait en la vertu de l'éducation. Il ne doutait pas non plus de l'évolution indéfinie de la science, non plus que de son pouvoir d'améliorer de toutes les manières aussi bien l'homme que son sort sur la planète. En cela, il n'était guère d'accord avec les nouvelles générations, de plus en plus convaincues, au contraire, que la science sera toujours incapable d'améliorer l'humanité, aussi bien que de lui offrir les certitudes dont elle a besoin avant tout. A cela, M. Dumur répondait qu'il ne pensait pas qu'il pût y avoir de principes absolus et qu'un principe ne pouvait être considéré comme juste ou faux que selon qu'il était utile ou nuisible à la vie des hommes ; il fallait donc être implacable envers les vieilles idées qui ne suffisent plus à entretenir la vie sociale. « La vie, a-t-il même écrit, n'est ni dans l'ordre, ni dans le désordre, mais dans le passage perpétuel de l'ordre au désordre et du désordre à l'ordre. Aussi l'homme intelligent sera avec l'évolution ; il sera pour ce qui devient. »

Or, prenons bien garde que les Allemands ne raisonnèrent pas autrement, alors qu'ils espéraient encore dans la victoire et entreprenaient de justifier leurs crimes. Ils voulurent trouver cette justification dans l'utilité humaine du triomphe allemand. L'Allemagne représentait, disaient-ils, le progrès et ferait le bonheur de l'humanité. Le chimiste Ostwald proclamait que l'Allemagne triomphante élèverait l'humanité à un stade supérieur qui serait celui de l'organisation, Quant au poète Richard Dehmel qui, avant la guerre, passait pour un esprit européen, il affirmait dans ses conférences de propagande que l'Allemagne se battait « pour répandre l'esprit allemand, si possible sur toute la terre », parce que les Allemands le considéraient « comme le plus apte à atteindre tout ce qu'il y a d'humainement bon, de beau et de sacré dans les desseins que nous pouvons nous proposer de réaliser ; parce que c'est lui qui nous conduit à l'humanité et à la divinité, parce que sans lui nous serions des singes indisciplinés ». Et il ajoutait même : « Notre exemple demeurera jusqu'aux générations futures, il réveillera sans cesse une nouvelle force de volonté, il exaltera toute force créatrice, il accroîtra toute force d'action ayant un but élevé, non seulement dans notre propre patrie mais dans l'humanité entière, jusqu'à ce qu'enfin elle soit mûre pour

le troisième royaume du salut, dont rêvent les apôtres de la paix, et qui, en réalité, s'appelle : « la ligue des États européens sous la « protection de l'esprit allemand (1). »

Si vous aviez demandé à M. Louis Dumur, quelques mois avant la guerre, quelle était sa nationalité, il vous aurait répondu sans doute qu'il était suisse et entendait le rester, afin de pouvoir s'affirmer davantage encore un Européen,

Nous savons ce que signifiait être un « Européen » avant la grande conflagration. Cela n'allait pas sans s'accompagner, ordinairement, de redoutables illusions à l'égard de l'Allemagne et de la valeur de sa culture, en même temps que de la croyance en la dégénérescence des races latines et la fin d'un rôle de premier plan pour la France. Un « Européen » des environs de 1914 croyait aussi à l'avenir de la démocratie, ce qui pouvait s'accorder avec une implacable haine à l'égard de la Russie tsariste, mais assez peu avec une admiration mal dissimulée pour cette Allemagne impériale qui paraissait marcher à la tête du progrès. Cependant, pour dominer tout cela et réconcilier les contradictions, un « Européen » témoignait d'une foi indomptable dans le progrès matériel indéfini de l'humanité, grâce à la science qui finirait, en rapprochant les hommes, par abolir les particularismes nationaux et amener le règne du bonheur général sur la terre. C'était une manière d'être Européen dont ne manquait pas, en fin de compte, de bénéficier l'Allemagne qui semblait, en effet, avoir atteint le plus haut degré de civilisation matérielle.

Quelle terrible leçon fut la guerre pour un homme comme M. Louis Dumur qui vit en quelques jours s'écrouler ses illusions, quand il comprit qu'une civilisation matérielle et scientifique était compatible avec une barbarie profonde et pouvait être à son service. Alors, il entrevit vers quelle régression allait être entraînée l'humanité, si la culture française qu'il n'avait, du moins, jamais cessé de considérer comme essentiellement créatrice, venait à disparaître avec une France qui était son soutien et sa défense. Une barbarie puissante, servie par une science sans vertus spirituelles, se ruait à la destruction d'une civilisation qui, héritière d'Athènes et des deux Romes, était le résultat d'une longue suite d'efforts harmonieux. Il dut comprendre aussi que ce foyer du monde occidental qu'est la France ne peut évoluer que dans certaines limites et sous certaines conditions,

(1) Trad. Henri Albert, *Mercure de France* du 1er mars 1916.

sous peine de cesser d'être lui-même. Il entrevit qu'une nuit de l'esprit qui n'aurait peut-être pas de fin menaçait les hommes. Alors, les intrigues allemandes que permettait la neutralité suisse n'eurent pas de plus grand adversaire que cet écrivain qui est un honnête homme et un homme honnête. Pour démasquer la bête allemande, il écrit ces deux livres vengeurs; *Nach Paris!* et *le Boucher de Verdun.* Et jamais il ne montra plus de talent.

Georges Le Cardonnel.

L'HISTOIRE

AUGUSTIN COCHIN ET L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

L'HISTOIRE de la Révolution française a été favorisée. Depuis quarante ans, c'est de son côté que s'est porté le plus gros effort des chercheurs et des érudits. Elle a bénéficié des faveurs du gouvernement et du travail acharné des particuliers. L'argent, les encouragements, les bonnes volontés, les hommes, rien n'a manqué. Elle a tout : des sociétés qui se consacrent à sa seule étude, des commissions de recherche et de publication, de grandes collections de textes éditées avec tout le luxe de notes et de tables que l'on peut rêver, une chaire à la Sorbonne, des revues spéciales, de bons ouvrages de bibliographie, une multitude de bulletins et de périodiques, une armée de travailleurs qui explorent, fouillent, cataloguent, recensent, impriment. Une paix sereine n'est pas ce qui caractérise ce petit monde. Les passions y sont vives, les discussions très âpres. On se querelle ferme. On se bat au grand jour à coups de préfaces, d'articles, d'in-octavo. On s'étrangle sournoisement, au bas d'une page, en note.

Augustin Cochin se mêla jadis à ces savantes controverses et dans le livre posthume qu'on vient de publier (1), nous trouvons l'écho de ces batailles d'avant-guerre : batailles autour des *Origines* de

(1) Augustin COCHIN, *les Sociétés de Pensée et la Démocratie*. 1 vol. in-16. Plon, éditeur.

Taine, batailles autour de l'immense *Recueil des actes du Comité de Salut public* de M. Aulard. A ces écrits polémiques ou critiques, on a joint deux conférences, une préface, quelques articles, et l'ensemble admirable compose un volume, nourri de faits et de pensée, qui est l'œuvre d'un historien et d'un philosophe. Essayons d'en résumer les idées maîtresses.

* * *

La plupart des ouvrages qui traitent de la Révolution se rangent communément sous deux titres, se rattachent à deux écoles et à deux théories : la thèse des circonstances et la thèse du complot.

La thèse des circonstances est celle des amis de la Révolution ; celle de Michelet, de Quinet et de leurs éminents successeurs ; celle qui est enseignée dans les écoles. Elle s'appuie sur les pièces officielles : procès-verbaux des assemblées révolutionnaires, actes et correspondance du gouvernement et de la propagande « patriotes », circulaires et pétitions envoyées ou présentées par les Jacobins, lettres des représentants en mission, enfin et surtout sur la presse révolutionnaire : les journaux de Loustalot, de Barère, de Robert, de Desmoulins...

Tout s'explique simplement. En juillet 1789, le peuple, misérable, vexé, opprimé, accablé d'impôts, prend conscience de ses droits, se révolte et brise ses chaînes. Dès lors, il ne fera plus que défendre ses libertés si chèrement et si tardivement acquises. Les illégalités, les émeutes, les actes de rigueur et de terrorisme, se justifient par les nécessités du combat, les exigences du salut public, la pression des événements extérieurs. Ce n'est pas la Révolution qui a « commencé » ; elle n'a jamais agi que sous le coup de circonstances qu'elle ne pouvait même pas prévoir. Les sentiments et les idées des hommes de 93 n'ont en eux mêmes rien d'anormal ; si leurs actes nous choquent, c'est que nous oublions leurs périls et à leur place tout homme de cœur et de sens eût agi comme eux.

Quelle est la cause des journées des 5 et 6 Octobre? le banquet des gardes du corps ; du 10 Août ? le manifeste de Brunswick ; des massacres de Septembre? l'arrivée des Prussiens à Verdun ; du 31 Mai? les victoires de la Rochejaquelein ; de la guerre aux prêtres et aux nobles? leurs conspirations et leurs trahisons.

Dresser en face du jacobinisme militant un ennemi capable de justifier ses pires mesures ; ajuster les deux séries de faits ; montrer

que tout acte révolutionnaire trouve sa raison et son excuse dans une entreprise réactionnaire qui le précède et l'appelle, telle est, en gros, la tâche des continuateurs de Michelet. Travail énorme, délicat, difficile qui serait au-dessus des forces humaines, s'il n'était commencé depuis fort longtemps. Il est contemporain des événements eux-mêmes. Il se fait au jour le jour à la Convention, dans les Comités, dans les sociétés populaires. Les circulaires des Jacobins lancent dans le public les nouvelles alarmantes qui sont nécessaires à leur gouvernement. Les conspirations naissent sous les pas des représentants en mission. Aussi bien l'inquiétudeest-elle, en général, le signe même du patriotisme. Ces quelques lignes d'un rapport de Saint-Just donnent une idée des prodiges accomplis en ce genre :

En 1788, Louis XVI fit immoler 8 000 personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Mêlée et sur le Pont-Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ de Mars ; la cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes ; il y avait 4 000 prisonniers ; l'on pendait par an 15 000 contrebandiers ; on rouait 3 000 hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. (26 février 1794.)

Cela est dit à la tribune de la Convention, applaudi, imprimé, envoyé aux moindres communes, commenté, embelli et cru. On ne nous parle plus de cela aujourd'hui, mais les horrifiantes descriptions de la Bastille sont encore d'un débit courant.

Alors survient l'historien ennemi de la Révolution qui constate l'usurpation d'une minorité, crie à la fraude, conclut au complot et passe du complot aux conspirateurs. La Révolution n'a jamais eu d'ennemis assez puissants pour justifier ses crimes. La résistance intérieure n'a pas été bien dangereuse ; quant à la résistance extérieure, elle est brisée au moment même où la Terreur va redoubler de violence. Dès la fin de 1793, les frontières sont dégagées, l'ennemi en fuite : c'est dans les mois qui suivent que les exécutions sont le plus nombreuses, que la guillotine est dressée en permanence et que « les têtes tombent comme des ardoises ». Il y a eu tyrannie, il y a eu complot. On connaît les coupables. Leurs dossiers sont prêts. Il ne manque plus que les juges. Danton est l'homme des massacres de Septembre ; Couthon est responsable des mitraillades de Lyon ; Carrier des noyades de Nantes ; Fouquier-Tinville paie pour la justice révolutionnaire, Marat pour la presse, Robespierre pour tout

le monde. Les hommes de 93 apparaissent ainsi comme une poignée d'individus pervers, cruels, détraqués, qui, par des voies souterraines, ont réussi à établir leur dictature et qui la soutiennent par le crime.

Cette thèse a eu bien des formes, depuis la forme naïve avec le père Barruel dont la conjuration mélodramatique et les sabbats d'arrière-loges vont de Voltaire à Babeuf, jusqu'à la forme savante qui traite du danger des surenchères et de l'équilibre des partis.

*
* *

L'explication par les circonstances et l'explication par le complot sont opposées sur tous les points, sauf sur un : elles s'accordent pour mettre au premier plan les hommes, leurs passions, leurs calculs, leurs intérêts. C'est en quoi Augustin Cochin les juge toutes deux insuffisantes. Sans doute, comme Taine l'a soutenu — et Augustin Cochin estime que son œuvre est sur ce point très solide — il y a eu oppression de la majorité par la minorité. Le peuple français a été gouverné par le Petit-Peuple des sociétés populaires ; la grande cité a subi la loi de la Petite-Cité jacobine. Mais s'il y a eu tyrannie, il n'y a pas eu de tyrans ou tout au moins les tyrans n'ont pas eu l'importance qu'on leur accorde de part et d'autre. Comment appeler tyrans, ou même meneurs, des gens parfaitement incapables, je ne dis pas de tourner à leur profit la force qui les pousse, mais même d'en comprendre le secret? Regardons les équipes révolutionnaires et nous les verrons se suivre et s'éliminer régulièrement, automatiquement, sans qu'aucune d'elles ait pu, par l'effort de sa volonté ou de son génie, conduire, modérer ou arrêter la machine révolutionnaire. D'Esprémesnil, Mounier, La Fayette, Brissot, Danton sont tour à tour atteints, dépassés, écartés ou broyés par les événements, qui vont plus vite qu'eux. Pas un ne résiste. Danton lui-même s'effondre d'un seul coup sans presque s'être défendu. Devant leurs juges, les derniers, les purs, ceux qui ont guillotiné les autres ne sont plus que de pauvres diables apeurés qui discutent, ergotent et finalement s'écrient comme Fouquier-Tinville : « J'avais des ordres », ou comme cet autre : « J'étais la hache. Punit-on une hache? » Ou encore : « Je n'étais pas seul. Pourquoi moi? »

Ils ont raison. Leurs discours, leurs actes, leurs signatures ne pèsent pas lourd dans l'histoire. Ils sont l'agent d'un mécanisme anonyme, impersonnel, inconscient, qui a ses lois propres et qui les

développe indépendamment des hommes dont il fait, pour un mois ou pour une heure, ses instruments dociles et aveugles. Ce mécanisme, Augustin Cochin le cherche et le trouve dans les *Sociétés de Pensée* qui se créent et s'organisent vers 1750.

Dans toutes les provinces, dans toutes les villes, pullulent les salons littéraires, les académies, les chambres de lecture, les loges, les associations philosophiques. L'armée des penseurs a des garnisons dans les moindres bourgades et se recrute dans toutes les classes de la société. Tout ce peuple s'entraîne aux mêmes discussions, dans le même esprit, selon les mêmes méthodes. D'un bout à l'autre du royaume, c'est un perpétuel va-et-vient de correspondances, de vœux, d'adresses, de motions. De temps à autre, sur un signal venu de Paris, on s'assemble, on s'ameute, on mène grand tapage contre la cour, contre le clergé, contre la justice. Ce sont les grandes manœuvres avant la guerre.

Cette république des lettres si homogène, si unie, si active, fonctionne d'une manière toute particulière, d'une manière qui est exactement au rebours de la vie réelle. Dans la vie, on s'associe quand on a les mêmes opinions ; ici, on se réunit en dehors de toute conviction personnelle pour découvrir et définir la doctrine qui sera celle du groupe. L'entente est le moyen et non plus le signe ou la conséquence de l'accord. Dans la vie, ce qui compte ce sont les actes ; ici, ce sont les paroles. Dans la vie, ce que l'on recherche ce sont des résultats matériels, tangibles ; ici, ce sont des votes. Dans la vie, gouverner c'est lutter contre les choses, prévoir, préparer, organiser, agir ; ici, le grand art consiste à composer l'ordre du jour et à « faire » la majorité. Dans la vie, une pensée se juge à l'expérience, à l'épreuve des faits. Ici, c'est l'opinion qui est reine ; est réel ce qui emporte l'assentiment des auditeurs ; est vrai ce qui entraîne leur adhésion. Dans la vie, l'homme n'est pas un individu isolé : il est partie de l'organisme social ; il est membre d'une famille, d'un corps de métier ; il est guidé par toutes sortes de considérations qui ne sont pas du domaine de la seule raison : religion, foi, morale, traditions, sentiments, loyalisme politique, devoir professionnel. Dans la société de pensée, l'initié fait table rase de tout ce qui n'est pas idée fixe, abstraction, raison raisonnante. Il retranche de lui-même tout ce qui lui est personnel ; il se réduit à cette petite faculté logique qui est la chose du monde la plus répandue. S'il va d'instinct au vrai, au solide, à l'effet plus qu'à l'opinion ; s'il introduit dans la discussion

autre chose que l'ironie et l'esprit de système, il se rendra bien vite compte qu'il est désagréable à l'auditoire, encombrant, odieux, ridicule ; il se sentira dépaysé et s'éloignera peu à peu du monde où il n'a que faire.

Voilà les réfractaires éliminés et, du même coup, nos gens isolés des profanes, rapprochés les uns des autres, à l'abri des objections et des résistances, soumis à un travail d'autant plus intense que le milieu est plus pur. Et « cette double loi sociale de triage et d'entraînement ne cesse d'agir et de pousser la troupe raisonnante et inconsciente des frères en sens inverse de la vie réelle, vers l'avènement d'un certain type intellectuel et moral qu'aucun ne prévoit, que chacun réprouverait et que tous préparent » : le jacobin socialisant de 1793.

* * *

Le grand fait politique de la fin du dix-huitième siècle est l'avènement au pouvoir des sociétés de pensée. Elles font leurs premières armes en 1789 : l'absurde règlement électoral édicté pour la réunion des États leur permet de diriger les élections à peu près à leur guise ; en 1792, tandis que la vieille société française achève de se dissoudre, elles deviennent officieuses ; à l'automne 93, elles sont toutes-puissantes. Elles incarnent la « Volonté générale ». Elles sont armées. Elles surveillent et épurent les magistrats. Elles dirigent la guerre intérieure. Elles s'adjugent et exercent tous les droits de haute police. Elles imposent au peuple entier leur législation et leurs doctrines. La Convention ne fait que ratifier les décrets qu'elles prennent çà et là de leur propre autorité.

C'est alors que surviennent les véritables difficultés. Ces textes et ces arrêtés ont été élaborés par des individus qui depuis longtemps tournaient obstinément le dos à la réalité. Il ne s'agit plus maintenant de truquer un scrutin ou d'enlever quelques voix à l'opposition, mais bien de gouverner des hommes et de gérer des intérêts. Ce qui est vrai dans le monde des mots et des nuées sera-t-il vrai dans le monde des choses? Au premier contact, la réponse éclate : c'est un démenti complet. Citons, d'après Augustin Cochin, ce seul exemple, mais qui est significatif :

Les marchés se garnissent mal, la Convention décrète le 11 septembre 1793 qu'on ne vendra plus le grain que là : à l'instant les marchés se vident tout à fait. Les denrées se font rares et chères, la Convention

baisse, par décret du 29 septembre, les prix du détail, pensant que le gros va suivre sous peine de ne plus vendre : le gros garda, et en moins d'une semaine les boutiques étaient vides et le petit commerce à merci. La même loi, maximant la viande, maxime le bétail : aussitôt les herbagers abattent en masse, même les veaux de deux mois, même les reproducteurs et même le « maigrage », l'engrais des bêtes ne rapportant plus rien ; et la Convention de revenir en toute hâte sur son décret pour sauver l'élevage (23 octobre). Mais alors les bouchers qui restent maximés ne peuvent plus acheter et cessent de tuer ; ce qui amène une crise de la tannerie, puis des écorces, puis de la cordonnerie, puis de l'habillement des troupes, sans parler de celle de la viande, plus violente encore que celle du pain (février 1794).

Et ainsi de suite : toutes les entreprises de socialisation aboutissent à des impasses ou à des catastrophes. Mais les leçons ne profitent pas. La mécanique est en marche : elle produit sans relâche des lois contre nature dont l'exécution est absurde ou impossible. Cela dura dix-huit mois, puis les ressorts trop tendus se brisèrent. Les conventionnels qui avaient renversé Robespierre s'aperçurent avec étonnement qu'ils avaient aussi renversé la Terreur et le gouvernement révolutionnaire.

Telles sont les idées essentielles sur lesquelles Augustin Cochin revient bien des fois pour les préciser, les compléter et les enrichir. En les séparant du cortège de preuves et de discussions critiques qui les accompagne, nous leur avons donné une apparence de sécheresse et d'abstraction qu'elles n'ont pas. Sans doute les avons-nous même appauvries en ne rapportant pas toutes les nuances et toutes les subtilités du récit et du raisonnement.

L'histoire des sociétés de pensée n'est évidemment pas toute l'histoire de la Révolution. Augustin Cochin le savait mieux que personne. La Révolution est un phénomène trop complexe pour se laisser enfermer dans une seule formule, si brillante soit-elle. L'année 1789 est le point de rencontre d'une série de crises qui, prises une à une, auraient pu se résoudre sans grand bouleversement, mais qui, réunies, combinées et multipliées les unes par les autres, devaient tout emporter. Crise industrielle née du traité de commerce de 1786 et qui entraîne la fermeture d'un grand nombre d'usines, des faillites, du chômage, des grèves, des émeutes d'ouvriers sans travail. Crise agraire : les paysans qui ont commencé à racheter la terre veulent la débarrasser de toutes les charges féodales qui pèsent encore sur elle. Crise financière d'autant plus grave que les porteurs de fonds

d'État ne sont plus, comme sous Louis XIV, quelques gros banquiers, souvent d'origine étrangère, mais toute la bourgeoisie commerçante et industrielle qui s'est développée sous Louis XV ; crise dans les idées : l'esprit classique respectueux de la religion, réaliste, épris de vérités générales, s'est effrité peu à peu pour faire place à l'individualisme sentimental de Rousseau. Crise d'autorité qui a corrompu l'armée, enlevé aux gouvernants la volonté, l'énergie, l'amour et le sens du pouvoir et fait des défenseurs de l'ordre ancien les complices intellectuels des révolutionnaires.

Les sociétés de pensée ont été un des agents actifs de cette décomposition. Ce qu'Augustin Cochin nous dit de leur recrutement et de leur importance confirme puissamment ce qu'on savait déjà ou ce qu'on pouvait présumer sans trop d'imprudence. Par contre, en ce qui concerne le gouvernement révolutionnaire, Augustin Cochin fait œuvre entièrement originale. Il nous oblige, sur ce point, à reviser et à modifier les idées ordinairement reçues.

Le gouvernement révolutionnaire ne doit plus être étudié comme un gouvernement ordinaire, car il ne ressemble à aucun autre, ni par son principe, ni par ses lois, ni par son fonctionnement, ni par ses rouages de commandement et d'exécution. C'est une vaste tentative de socialisation, une expérience économique et sociale alors sans précédent. Le 23 août 1793, le décret de levée en masse met tous les Français en réquisition permanente, corps et biens ; en septembre 93, le commerce des grains est supprimé et les réserves de l'agriculture socialisées ; en février 94, le maximum général socialise le commerce ; en avril, l'universelle réquisition des bras et des talents socialise tout l'effort de production.

Une question monte tout de suite aux lèvres : dispose-t-on d'un nombre convenable de documents pour pouvoir suivre cette politique sinon dans le détail, du moins dans les grandes lignes? Augustin Cochin était resté trop fidèle aux bonnes traditions de l'École des Chartes pour ne pas vouloir placer tout de suite ses textes sous les yeux du public et les soumettre à son examen. Quand la mobilisation est venue le surprendre, il avait en préparation, depuis longtemps déjà, un *Recueil des actes du gouvernement révolutionnaire*, dont l'objet était précisément de mettre à la portée des historiens les principales sources relatives à l'année 1793-94, naturellement dispersées dans les dépôts d'archives de Paris et des départements. Il poursuivit cette entreprise jusqu'à sa mort, y revenant chaque fois

que ses blessures l'éloignaient du front. Son collaborateur et son compagnon d'armes, M. Charles Charpentier, vient de faire paraître le premier volume. Il représente une somme de travail proprement effrayante et, en même temps, il laisse deviner un esprit merveilleusement clair, méthodique et ordonné.

C'est assurément une chose bien rare de trouver réunis chez le même homme l'art des recherches minutieuses et précises et le goût des grandes synthèses, la science de l'érudit et le génie du philosophe. Pour tous ceux qui aiment l'histoire, la mort d'Augustin Cochin est une perte immense et cruelle. Souhaitons du moins que rien de ce qu'il a laissé ne soit perdu pour nous. Dans les papiers qu'il a accumulés pendant dix-huit ans, on a sans doute trouvé d'autres fragments importants. Qu'on les publie bientôt : ce sera le meilleur moyen d'honorer et de servir sa mémoire.

Pierre Gaxotte.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LA MORT DU SOCIALISME ET LA RENAISSANCE CATHOLIQUE

Il reste acquis que le socialisme est en décomposition. Il y a déjà longtemps que des hommes clairvoyants ont annoncé la fin du socialisme, privé depuis plus de vingt ans de tout apport intellectuel et qui végétait sur le marxisme. Les mêmes hommes clairvoyants ont maintenu leurs affirmations pendant la période 1914-1920, où les apparences pouvaient faire croire à une conquête définitive de l'Europe par le socialisme : ils étaient renseignés sur la faiblesse intérieure du socialisme, qui n'avait dû son prodigieux succès en Russie qu'à l'épuisement du tsarisme et à l'ignorance des masses rurales et ouvrières russes, mal défendues par une noblesse et une « intelligence » démoralisées elles-mêmes par toutes les formes de l'esprit révolutionnaire destructeur. Mais on regardait comme une impossibilité un triomphe du socialisme en Occident, parce que l'Europe occidentale, surtout après la victoire des Alliés, participe à la vie intellectuelle de la France, dont l'esprit, depuis vingt ans, est en réaction positive et offensive contre le socialisme.

Au surplus, le socialisme meurt au moment même qu'il triomphe, ainsi que le montre l'exemple russe, où l'on voit la dictature du prolétariat ne durer que parce que, dès le premier jour, elle est purement nominale, réalise les mêmes méthodes de gouvernement que tout gouvernement, en les aggravant par la terreur, et abandonne toutes les doctrines socialistes afin de durer. Si bien que l'on a pu dire très

justement, que, en Russie, il y a eu, non point dictature du prolétariat, mais dictature *sur* le prolétariat. Le socialisme ne triomphe donc qu'en se niant lui-même. Mais il n'en reste pas moins que, comme en Russie, il peut durer en façade, nominalement, tout en étant en violente contradiction avec les faits qu'il recouvre, et sans que cette contradiction soit vue par les spectateurs lointains. Les communistes français regardent la conquête de la Caucasie par l'armée rouge comme un épisode de la révolution mondiale où les prolétaires sont libérés par l'armée internationale du prolétariat. La guerre cesse d'être la guerre si elle est faite sous le drapeau rouge, et s'il chante *l'Internationale*, le soldat qui pille Tiflis n'est plus une brute produite par le militarisme, mais un vengeur du peuple. Les Géorgiens, défendant leur vie, leurs foyers et leur nationalité, apparaîtront aux communistes de Londres ou de Barcelone comme de simples bourgeois, même lorsqu'ils sont d'authentiques prolétaires.

Ces confusions verbales, nées de l'impuissance où sont les fanatiques de distinguer les réalités sous les mots trompeurs, constituaient le véritable péril socialiste en Europe. Si elles s'étaient généralisées en Europe, on aurait pu avoir des craintes sérieuses pour l'avenir de nos vieux pays. La paix eût été à la merci de tout aventurier assez audacieux pour se tailler un royaume au nom du prolétariat. Mille libérateurs du peuple auraient pu surgir, à la faveur de cette confusion, qui auraient ensanglanté la terre, de la mer du Nord aux rivages de Sicile ; la civilisation eût été mise en péril, le monde romain eût subi une nouvelle invasion des Barbares. L'Europe doit son salut au fait que ses peuples (et surtout le peuple français), éduqués par la raison latine, ne sombrent pas dans la confusion verbale ; il est permis de dire ici qu'en somme, il est assez difficile de faire prendre à un Occidental des vessies pour des lanternes.

Le socialisme s'est brisé en Europe contre la raison, contre l'esprit. Ce n'est pas le capitalisme qui sort vainqueur de la lutte, c'est l'intelligence. Et c'est l'intelligence armée. Car l'intelligence pure, celle qui ne fonctionne que pour comprendre, eût été impuissante contre le socialisme, qu'elle eût regardé en spectatrice. Si l'intelligence triomphe de la déraison, c'est parce qu'elle juge le monde au nom d'une doctrine, c'est parce qu'elle peut comparer le monde ruiné par le socialisme à un monde qu'elle a construit en esprit. En résumé, c'est un monde d'images ordonnées par une discipline intellectuelle qui repousse les images du monde présentées par le socialisme et ses tenta-

tives. Si l'on veut nommer ce monde d'images et cette discipline intellectuelle, il faut écrire ici : catholicisme.

*
* *

Directement ou indirectement, en effet, sous son nom ou sous des noms d'emprunt, c'est le catholicisme qui a fait avorter le mouvement révolutionnaire en Europe. Il s'agit du catholicisme dans un sens très large ; nous voulons désigner cet ensemble d'idées, de doctrines, de sentiments, de conceptions qui demeurent vivants chez les peuples chrétiens, même chez ceux qui comptent un nombre important d'incroyants, de non-pratiquants ou de pratiquants tièdes. Les peuples de la république chrétienne, même disposés à l'anticléricalisme, portent dans leur esprit une conception de la vie économique et sociale qui exclut radicalement toute réalisation sociale basée sur la conception matérialiste de l'histoire et sur la lutte des classes. Selon la foi catholique et ses disciplines, la vie sociale est une association de familles, la vie économique une association de professions qui se limitent l'une l'autre en vue du bien commun. Tant que ces conceptions demeureront vivantes en Europe, et elles le sont, il n'y a pas place pour le socialisme marxiste. Même en dehors de la foi ; et la vérification par l'analyse scientifique des vérités sociales religieuses a singulièrement renforcé chez nous l'influence des vues traditionnelles catholiques.

Mais tout ce qui tient au catholicisme ne valant, en définitive, que par la foi, ce catholicisme diffus n'aurait déterminé que la résistance passive s'il n'avait pas eu le secours d'un mouvement positif de groupes actifs et créateurs. Or, manifestement, cette action positive s'est produite, et si les nations chrétiennes ont été capables d'arrêter le bolchevisme, c'est parce qu'elles l'ont *surmonté*, avec la volonté de produire une création nouvelle qui le rendît impossible. A coup sûr, elles n'ont pas pris la décision de demeurer soumises au capitalisme, qui n'est, à aucun titre, une doctrine économique et sociale. Tout le monde entend instaurer un ordre où l'homme ne soit pas soumis à l'argent ; la plupart des efforts convergent vers l'organisation d'une économie et d'une vie sociale dont la famille sera la base et où des institutions propres aux temps modernes feront entrer dans les faits le juste salaire, le juste bénéfice. Idées qui sont spécifiquement catholiques et qui révèlent une pensée catholique active.

Mais, c'est ici que l'aventure devient singulière, on n'a pas vu depuis deux ans qu'il existât un centre d'où partît cette action.

En effet, alors que le catholicisme exerçait dans certains pays, et surtout en France, cette action considérable, un grand nombre d'organismes catholiques d'action sociale travaillaient dans un sens plutôt favorable au socialisme. Depuis vingt ans, par le fait d'une vieille confusion, les organisations catholiques destinées à agir sur l'économie ont été beaucoup plus sociales que catholiques ; il faut même dire qu'elles ont été plus souvent conçues comme des œuvres d'assistance des classes riches à l'égard des classes ouvrières que comme des œuvres de pure solidarité chrétienne. C'est la raison pour laquelle elles ont eu peu de succès dans les milieux ouvriers, aucun ouvrier digne de ce nom ne voulant être considéré comme un assisté, comme un client des bureaux de bienfaisance. Les syndicats ont longtemps souffert de cette erreur initiale, et c'est seulement depuis quelques années qu'ils prennent conscience de leur véritable destination. Or, depuis l'armistice, en réaction contre ce vieil état d'esprit des œuvres catholiques, il s'est produit un mouvement qui, au lieu d'agir dans le sens de l'enseignement catholique, mettait les catholiques à la remorque du socialisme. Des groupes de syndicats chrétiens ont en effet accepté officiellement et propagé les revendications essentielles des groupes révolutionnaires, en particulier celles qui concernent la participation ouvrière à la gestion des entreprises. Il y a eu un moment où certains groupes catholiques, en France, en Belgique et en Italie, étaient plus ardents que les révolutionnaires pour réclamer le contrôle ouvrier. On voyait naître, par esprit d'imitation, un véritable bolchevisme chrétien. Il est bien évident que ces organisations catholiques, loin d'entraver la marche du socialisme marxiste, lui ouvraient des avenues qui lui avaient été fermées jusque-là.

D'autre part, dans leur ensemble, les industriels catholiques sont très peu préparés à faire passer dans la vie économique les méthodes qu'ils tiennent de leur doctrine. La plupart d'entre eux, en France au moins, ont complètement séparé la vie religieuse de la vie économique. Les affaires et la religion sont pour eux tout à fait indépendantes, la religion est affaire individuelle. Le libéralisme économique ayant fait d'énormes ravages dans l'esprit de la bourgeoisie catholique, un industriel de type normal ne conçoit même pas que la religion qui est la sienne lui impose une éthique propre dans la vie stric-

tement économique ; tout au plus admet-il qu'elle lui crée un certain nombre d'obligations de l'ordre de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux enfants, et encore ces obligations sont-elles affaires de femmes, et non d'hommes d'affaires.

Dans ces conditions, avec des œuvres sociales subissant l'influence du socialisme, avec des chefs d'industrie demeurés individualistes, comment le catholicisme a-t-il pu avoir l'influence considérable, capitale, qu'il a exercée sur les événements depuis deux ans? Par le fait qu'il a formé les nations de la république chrétienne, c'est certain, mais cela n'explique pas son action créatrice. L'explication nous est donnée aujourd'hui : il se produit depuis plusieurs années une renaissance catholique doctrinale, profonde, qui est demeurée cachée pendant longtemps, mais dont les chefs et les militants, répandus dans de nombreuses associations, ont pu exercer une action efficace, même dans les groupements qui, officiellement, demeuraient attachés à d'anciennes formules. Ainsi s'explique la soudaine croissance de la *Confédération des travailleurs chrétiens*, qui acquiert en une année une influence que jamais les syndicats chrétiens n'avaient pu obtenir et qui vient donner un sens nouveau au mouvement social catholique. C'est l'œuvre obscure d'un demi-siècle qui s'affirme aujourd'hui. Ce n'est pas en vain que, depuis trente ans, le colonel de la Tour du Pin, ses amis, et, d'autre part, les hommes d'études que réunissent chaque année les *Semaines sociales*, ont restauré les principes intellectuels de la vie économique et sociale. Et l'on comprend parfaitement l'influence du catholicisme dans la vie sociale contemporaine lorsque l'on voit une élite d'hommes, qui travaillaient depuis longtemps en silence, fonder la *Confédération professionnelle des intellectuels catholiques*.

Cette fondation est, en effet, une des manifestations les plus significatives et les plus révélatrices de la renaissance catholique. Si elle donne les résultats qu'elle annonce, on peut la regarder comme un événement capital : c'est, en effet, la rentrée de la pensée catholique dans la vie totale de la cité. Pendant plus d'un siècle, en France, le catholicisme, même lorsqu'il tenait une grande place apparente dans les affaires de l'État, a vécu en marge de la cité, parce qu'il était individualisé. Limité à des manifestations d'ordre liturgique, auxquelles les fidèles prenaient part individuellement, il a peu à peu cessé d'inspirer et de discipliner la vie économique et sociale des collectivités. Ainsi s'est produite cette étrange séparation entre la pensée

religieuse et les actes accomplis hors des murs de l'église, dans le domaine du travail et des échanges. L'éthique chrétienne avait cessé de régir les actes des catholiques eux-mêmes dans leurs relations économiques entre eux ou avec les incroyants. La grande loi de modération des appétits qui avait été celle de l'économie chrétienne avait disparu et avait cédé la place au déchaînement des passions ploutocratiques, que les catholiques avaient dû subir, parce qu'ils n'étaient pas organisés, dans la cité, pour les refréner.

La fondation de la *Confédération professionnelle des intellectuels catholiques* annonce que cette abstention des catholiques prend fin (car c'était une abstention des catholiques, et non du catholicisme). Les initiateurs ont, en effet, établi leur fondation sur la volonté de faire passer le haut enseignement catholique dans les faits économiques et sociaux par les voies de l'intelligence et des actes professionnels. Ils revendiquent pour la foi et les doctrines qui sont les leurs le droit d'inspirer et de discipliner les actes de l'homme au travail, non plus seulement par le moyen des commandements intérieurs, mais avec le concours d'institutions spécifiquement catholiques. S'ils groupent des intellectuels, appartenant aux différentes professions, c'est bien pour assurer à ceux-ci, dans des circonstances difficiles, la dignité de vie qui est nécessaire à leur fonction, mais c'est aussi et surtout pour rétablir entre la vie économique et la plus haute vie religieuse ce lien sacré qui sanctifie le travail et unit les hommes dans la paix et la justice. L'homme ne peut servir deux maîtres : Dieu et l'Argent. C'est la haute et salutaire vérité que la *Confédération professionnelle des intellectuels catholiques* rappelle aux catholiques et qu'elle veut faire respecter dans la cité. Sachant que, dans l'état d'individualisme économique, les catholiques sont impuissants contre l'argent, elle veut leur rendre leurs institutions tutélaires. Au moment où la ploutocratie internationale fait de si grands efforts pour soumettre le monde entier à l'argent, il faut saluer la jeune Confédération comme une puissance de libération, qui apporte au monde un des plus puissants moyens que l'homme ait jamais eus de faire que l'Or soit, non le maître de son âme et de son cœur, mais le serviteur de ses œuvres.

Georges Valois.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

M. JACQUES COPEAU

M. Jacques Copeau naquit il y a quarante et quelques années, d'une ancienne famille parisienne, dans une ancienne maison parisienne, rue du Faubourg-Saint-Denis. Il a beaucoup voyagé, il a fait de la critique littéraire et il a fondé le théâtre du Vieux-Colombier.

Beaucoup de gens ont fondé des théâtres, qui ne méritent pas de passer pour si peu à la postérité. Mais le Vieux-Colombier n'est pas un théâtre ordinaire. A aucun point de vue. Le Vieux-Colombier est l'entreprise dramatique la plus importante qu'on ait vue en France depuis le Théâtre-Libre de M. André Antoine, en 1887.

Au physique, M. Copeau est osseux, maigre, long comme un jour sans pain, le nez busqué, les yeux étincelants, le crâne complètement dégarni : il ne lui reste de chaque côté que juste assez de cheveux pour dessiner ce double croissant qui fait songer aux « oreilles » d'un oiseau nocturne, en sorte que M. Copeau évoque l'image d'un hibou déplumé. Mais les yeux sont admirables, vifs, mobiles, jamais en repos. Au moral, M. Copeau a du caractère et un très mauvais caractère.

Il était critique littéraire et dramatique et faisait partie de la première équipe des écrivains de la Nouvelle Revue française *quand il s'aperçut que tout le théâtre contemporain lui inspirait un insurmontable dégoût. Alors, tout seul, n'ayant pour arme et pour bouclier que sa foi, il résolut qu'il serait celui qui rénoverait la scène française. Et le plus fort n'est pas qu'il tint parole. C'est qu'il réussira.*

Il commença son apostolat, comme il convient, par une retraite; il conduisit dans la solitude, pour éprouver leur vocation, une petite troupe d'amis qu'il avait convertis : je n'exagère rien, l'histoire du Vieux-Colombier commence comme celle d'une secte religieuse, par une Hégire. M. Jacques Copeau est le dernier des prophètes.

De retour dans le siècle, les saints des derniers jours élirent pour leur prédication une sorte de grange où fonctionnait un vague théâtre de quartier sous le nom d'Elysée-Montparnasse. Cette salle présentait à leurs yeux avides du martyre l'avantage de réunir tous les inconvénients; elle est trop petite; l'acoustique y est détestable; on aurait pu à la rigueur y installer un garage d'automobiles ou un grenier à foin. M. Copeau frappa du pied le sol inclément et dit avec un sourire inspiré : « C'est ici. »

Il commença par offrir à ses contemporains une pièce d'un Anglais inconnu, Thomas Heywood. Puis il aborda Shakespeare avec la Nuit des rois. *Léon Daudet, sage comme un mage, fut le premier à apercevoir l'étoile dans le ciel : « Voici, dit-il, le théâtre de l'avenir. » Cependant que le grave* Temps *badinait et souhaitait aux jeunes audacieux, avec une gracieuse ironie, bon voyage et bon vent.*

La guerre survint. La compagnie fut dispersée. En 1916, *un ministre de la République eut l'idée d'envoyer aux États-Unis au service de la propagande française M. Copeau et ce qui restait de sa troupe. Ils jouèrent là-bas Molière et nos classiques. Ils eurent beaucoup de succès. Pourtant M. Copeau n'aime pas beaucoup qu'on lui rappelle ce temps-là. Ce fut la captivité de Babylone. Ce Parisien semble n'avoir que médiocrement apprécié les bienfaits de la civilisation new-yorkaise et l'Amérique lui fit l'effet d'un pays sauvage. Il en a rapporté des souvenirs comparables à ceux qui opprimèrent le cœur de Tartarin quand il passa le pont de Beaucaire.*

Il revint et reprit la mission commencée, qui consiste essentiellement à choquer de front tous les goûts du public. Le succès arriva, foudroyant. Cette fois, le Temps *ne riait plus. Il fallut bien comprendre que, parmi l'immense stérilité du théâtre contemporain, le Vieux-Colombier seul était une entreprise intellectuelle.*

Ce succès n'est pas le fait d'un emballement, d'un snobisme passagers. Il correspond aux désirs profonds d'une élite lasse du théâtre juif et protojuif, des pornographies et des fariboles de M. Bataille. Il y a encore, Dieu merci, une élite dans Paris. En réaction contre le théâtre faux, contre l'emphase, contre la pourriture maladive, la jeunesse vint au

Vieux-Colombier où M. Copeau, inflexible en son apostolat, offrait à la génération épurée et mûrie par la guerre un art sans concessions et paré de sa seule nudité. M. Copeau n'a pas d'argent à dépenser en décors : non seulement il s'en passe, mais il a érigé en système qu'on doit jouer sur un plateau en ciment, devant des blocs et des murs

Nus comme un plat d'argent, nus comme un mur d'église.

Par une sorte d'anomalie, il a conservé les costumes : c'est la seule concession au goût public. Encore est-ce parce qu'il lui plaisait qu'il en fût ainsi. Sinon, il aurait joué en caleçon de bain, si telle avait été son idée. M. Copeau entend faire ce qui lui plaît et non ce qui plaît aux autres. Il ne doit rien à personne et n'a de ménagements pour personne.

Le jour de la répétition générale de Cromedeyre le Vieil, *où il tenait le rôle principal, il s'avança pour annoncer, selon la coutume, le nom de l'auteur. Le public, uniquement composé de critiques et d'invités, était pressé sans doute de respirer l'air frais et se hâtait vers la porte. M. Copeau fut véritablement beau : il se campa à l'extrême pointe de son môle en ciment et, silencieux, farouche, darda sur ce public irréligieux ses yeux fulgurants. Il avait l'air de vouloir le fasciner. Il ressemblait à un dompteur. Le public dut céder devant son obstination, et, bon gré mal gré, prendre une attitude respectueuse pour s'entendre jeter avec mépris le nom de M. Romains.*

Un autre jour, il a décrété qu'on n'aurait plus le droit d'arriver en retard à son théâtre. Quand cette mesure s'applique aux gens qui paient pour voir M. Copeau, c'est parfait, mais M. Copeau ne connaît que la consigne; il l'applique militairement et sans distinction à tous ses invités, dont quelques-uns ont pourtant bien le droit d'être comme lui fort occupés. Ainsi M. Souday, maintenu dans un vestibule par un sergent de ville pendant tout un acte du Pauvre sous l'escalier, *se fâcha. Mais quand ç'eût été Léon Daudet ou le Petit Caporal, la rigueur de M. Copeau n'eût point fléchi. Le temple de la rue du Vieux-Colombier est à ses yeux plus sacré qu'une église, où l'on peut entrer même au moment de l'Élévation. On peut juger qu'il exagère.*

C'est pendant une répétition qu'il faut le voir, dans la salle noyée d'obscurité où se profilent dans la pénombre les appareils menaçants des photographes. Il court, il bondit, il est partout à la fois. Il joue un rôle, prononce une réplique sur la scène : son partenaire va lui répondre, il est déjà au fond de la salle pour juger de l'effet. Il donne à penser qu'il voudrait courir assez vite pour se voir jouer lui-même. Pendant les répé-

titions du Pauvre sous l'escalier, *il avait pendant une bonne demi-heure à rester immobile, puisqu'il était mort. M. Copeau immobile pendant une demi-heure, vous n'y songez pas. Il était couché sur un grabat dans une sorte de niche et l'empereur, penché vers lui, commentait longuement son trépas : il filait entre les jambes de l'empereur, arrivait les yeux flamboyants et habillé en sauvage sur l'opérateur du cinématographe auquel il faisait un discours, s'asseyait, vilipendait les figurants, revenait se faufiler dans sa soupente, détachait et renouait sa sandale, puis disparaissait de nouveau cependant que l'empereur continuait devant le trou vide le discours destiné à ce cadavre bondissant.*

On peut railler M. Copeau, mais on l'écoute. Dans la petite salle nue comme Ève à son premier péché s'élabore peut-être un théâtre français pour l'avenir. Marque certaine du succès, on l'imite de divers côtés. Maurras a coutume de répéter : on écrit pour qu'on vous pille. Mais ces imitateurs manquent de la solide culture que possède le prophète du Vieux-Colombier; ce sont vaisseaux tout en voiles, qui vont où le vent souffle.

Naturellement, on ne recompose pas un art classique du jour au lendemain par un acte de la volonté. M. Copeau a sérié les questions. Il a formé une troupe et un public auxquels il s'efforce de communiquer le goût et l'intelligence des œuvres anciennes; il les propose comme des modèles qu'il s'agit non de recopier, mais d'égaler, si c'est possible. Ce sera possible un jour, mais en attendant, c'est difficile. M. Copeau a joué des œuvres nouvelles qui avaient pour auteurs ses anciens collaborateurs de la Nouvelle Revue française, *MM. Vildrac, Romains, Ghéon, Schlumberger, Duhamel. Elles n'étaient pas toutes bonnes, mais aucune n'était complètement mauvaise et il n'y en eut jamais une qui fût vile.*

Il est vain de prédire l'avenir. Mais enfin, le Vieux-Colombier est le seul endroit où l'on sache ce qu'on veut, où l'on travaille avec méthode et persévérance. Si ce n'est pas ici que s'élabore pour demain un théâtre français digne de la gloire ancienne, il ne s'élabore sûrement nulle part ailleurs.

***

Les Peintres hollandais anciens et modernes (1).

Organisée au profit des régions dévastées, cette exposition a obtenu un succès extraordinaire, au point qu'à de certaines heures, n'importe quel jour, il était difficile d'apercevoir les tableaux. Cela se doit entendre des tableaux anciens, car pour ce qui est des modernes, van Gogh et Jongkind mis à part, ils n'offrent guère d'intérêt. Des peintres comme Mauve et les Israëls apparaissent comme les imitateurs académiques de Cuyp et de Rembrandt. Parmi les plus récents, on ne voit guère à signaler que M. Jan Thoroop qui tente de concilier van Gogh et Cézanne. Mais on aurait tort, sans doute, de fonder sur ce qu'on nous a montré de l'école hollandaise moderne une opinion prématurément sévère : il serait surprenant que le mouvement que nous avons vu se développer en France, pendant ces dix dernières années, n'ait pas eu de répercussion plus profonde dans un pays où la peinture est pour ainsi dire une industrie nationale.

On aura bien rarement l'occasion d'admirer un choix si expressif d'œuvres de Rembrandt. Il y avait là des toiles célèbres, comme cet homme à la lance auquel Fromentin a consacré des pages minutieuses que j'ai voulu relire sans y trouver une satisfaction parfaite ; l'hallucinant et prodigieux fragment de la *Leçon d'anatomie* où le cadavre en raccourci, les bras et le buste du personnage qui est derrière décrivent des orbes concentriques qui vont en s'élargissant et semblent propager la majestueuse horreur de ce ventre vide et béant. Sur les portraits, on ne saurait se flatter de rien dire de nouveau. Chacun d'eux est un drame ; l'ombre et la lumière, en luttant à l'entour de ces visages, rendent sensible le conflit mystérieux qui met aux prises, dans les natures les plus riches de vie intérieure, le sentiment de la décrépitude et l'orgueil de la beauté morale.

Lorsqu'un génie aussi fier touche à de certains sujets où excellent des artistes de second ordre, il y porte des qualités qu'on ne s'avise pas d'y chercher d'habitude. Je pense à ces *Deux Paons*, qui ne m'ont pas paru avoir autant de succès que d'autres tableaux, dans la manière ambrée, aux effets plus caractérisés. C'est pourtant un prodigieux morceau de peinture. On y surprend la manœuvre du peintre et son souci constant de transposer les objets dans une

(1) Salle du Jeu-de-Paume.

lumière inventée, tout en laissant à la couleur sa vertu représentative. A cet égard, les deux têtes des oiseaux qui viennent au premier plan de la toile sont une des réussites les plus étonnantes qu'on puisse admirer et l'exemple parfait du style qui convient à la nature morte, et qui est aussi éloigné du plat réalisme et du trompe-l'œil que de la stylisation décorative.

Les tableaux d'Aerts de Gelder furent pour beaucoup une révélation. Un assez beau portrait d'homme, au premier coup d'œil, jouait Rembrandt à merveille. Mais au bout de quelques instants une certaine sécheresse méticuleuse dans le dessin des formes, un abus des points lumineux accrochés aux broderies et aux saillies des objets, décelait le procédé acquis.

Le caractère dramatique de l'art de Rembrandt n'est pas ce qui est le plus capable de toucher les yeux accoutumés aux subtilités de l'art post-impressionniste. Aussi Vermeer est-il admiré, par les jeunes peintres, de manière plus intime, si l'on peut dire. L'Italie n'a rien produit de supérieur à ce portrait de jeune fille. C'est un chef-d'œuvre sans date, une beauté qui ne peut pas vieillir parce qu'elle est en marge du temps. On dirait d'un calme miroir où l'image de nos désirs est transfigurée ; l'appétit fiévreux des choses belles, étranges ou inconnues, s'y change en une certitude aisée et pleine de fraîcheur. J'ai entendu des gens qui disaient : « C'est comme la *Joconde* », et d'abord cette réflexion m'a agacé. A la réflexion, je ne l'ai pas trouvée si sotte. A cela près que la jeune fille de Vermeer ne prête pas à l'équivoque littéraire. La délicieuse *Vue de Delft*, du même, donne exactement la même sensation : la poésie qui naît du réalisme poussé à l'extrême limite. Ruysdael était, lui aussi, fort bien représenté et l'on pouvait se former une idée juste de ce peintre d'après les œuvres réunies dans cette exposition. Le fameux *Moulin* attirait tous les regards, mais combien je trouve plus émouvant le petit paysage prêté par le musée de Lille, où je l'avais tant admiré autrefois, et qui est dans le genre du *Buisson*, et, selon moi, supérieur à celui-ci. L'ombre de ce nuage qui court sur le versant de la colline, au gré du vent d'automne, annonce deux siècles à l'avance une école de paysage acharnée à la conquête de l'impression la plus brève, la plus fugitive, et dont l'inquiète versatilité nous a lassés pour un temps. Mais, chez Ruysdael, quelle pudeur et quelle crainte d'insister sur ses découvertes ! Il n'ajoute aucun mystère à la nature, mais il lui laisse celui qui lui est propre. Dans ses compositions, les personnages ne sont là que pour faire ressortir mieux par leur pittoresque et leur petitesse la grandeur et la simplicité des sites naturels. Aussi ses paysages, sans ruines antiques et sans nymphes, sont-ils aussi nobles que ceux de Claude

Lorrain. Franz Hals, enfin, virtuose étonnant, soutenait avec une vigueur joviale le voisinage de Rembrandt. Le beau tableau de la collection Otto Kahn, d'une architecture si audacieuse et si forte dans son apparente naïveté, est de l'espèce de chefs-d'œuvre *directs* qui livrent d'un coup leur secret. Mais en vérité, j'admire ceux que tant de santé rebute et dont cette vie exubérante choque la délicatesse : les délicats sont malheureux... Une centaine de dessins et d'eaux fortes de Rembrandt complétait cette exposition. C'est un plaisir unique pour l'esprit que de suivre parmi ces arabesques et ces attaches miraculeusement expressives l'esquisse de quelque grand dessein.

ROGER ALLARD.

LES FAITS DE LA QUINZAINE

L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PAIX. — *A mesure qu'approchait l'échéance du 1er mai, les notes et les conférences diplomatiques se sont succédé.*

Le 18 avril, protestation du gouvernement allemand contre l'ordonnance rendue le 9 par la Commission de Coblence établissant un régime douanier spécial pour les territoires occupés.

Le 19, note de la Commission des réparations demandant le transfert de l'encaisse métallique de la Reichsbank *dans une de ses succursales de Cologne ou de Coblence.*

Le 20, on annonce officiellement que le gouvernement allemand a demandé la médiation des États-Unis.

Le 22, réponse américaine. Les Etats-Unis n'acceptent pas le rôle de médiateur qu'on leur demande de jouer. Toutefois, ils sont désireux qu'une solution rapide intervienne dans la question des réparations, et ils sont prêts à transmettre aux Alliés toute proposition raisonnable venant de l'Allemagne.

Le 22, également, l'Allemagne refuse de transférer en pays occupé l'encaisse métallique or de la Reichsbank.

Du 23 au 25, MM. Briand et Lloyd George se rencontrent à Lympne. M. Briand expose le plan d'action militaire et économique de la France. Ce plan comprend notamment l'occupation de la Ruhr, si, avant le 30 avril, l'Allemagne n'a pas fait de propositions satisfaisantes.

Le 24, remise des propositions allemandes au chargé d'affaires amé-

ricain à Berlin. Ces propositions, où il est reparlé de l'émission d'un emprunt international au taux de 4 pour 100, où il n'est fait aucune allusion aux garanties, diffèrent peu des offres de Londres. Les Alliés les jugent inacceptables (déclaration de M. Lloyd George, le 28 avril, à la Chambre des Communes).

Le 25, nouvelle note de la Commission des réparations sur l'encaisse métallique de la Reichsbank.

Le 30, l'Allemagne répond en déclarant que les propositions faites à l'Amérique et la loi votée par le Reichstag pour interdire le commerce de l'or rendent cette note sans objet.

Le Conseil suprême s'est réuni, le 30 avril, à Londres. MM. Briand et Jaspar, au nom de la France et de la Belgique, ont demandé l'application immédiate des sanctions. MM. Lloyd George et Sforza, représentants de l'Angleterre et de l'Italie, se sont par contre déclarés partisans d'un dernier avertissement.

Après deux journées de discussions, on est arrivé, le 2 mai, à une sorte de compromis : Les préparatifs militaires pour l'occupation de la Ruhr seront mis en œuvre immédiatement, et la classe 1919 sera rappelée sous les drapeaux. En attendant, la Commission des réparations signifierait à l'Allemagne d'avoir à accepter les modalités de paiement et les garanties.

France, 26 avril. — *Sur intervention de M. Doumergue, la Commission des affaires étrangères du Sénat décide d'ajourner le projet du rétablissement de l'ambassade au Vatican.*

1er mai. — *Elections législatives partielles. Dans l'Oise, deux radicaux sont élus au scrutin de ballottage, en remplacement de deux députés du bloc national.*

Dans les Côtes-du-Nord, où il s'agissait de remplacer cinq députés élus avec un programme d'« Union républicaine », sont élus au ballottage: un conservateur, un républicain libéral, un progressiste, un radical et un socialiste indépendant,

Allemagne, 19 *avril. — Funérailles de l'impératrice Augusta à Potsdam. Elles sont l'occasion d'une manifestation monarchiste importante. Quinze mille hommes de la Reichswehr en armes y ont assisté.*

Angleterre, 29 *avril. — Les négociations entre le gouvernement, les propriétaires de mines et les mineurs sont arrêtées. La crise n'est pas encore résolue.*

Autriche, 16 avril. — *L'assemblée autrichienne vote une résolution réclamant le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.*

17 *avril. — Dix mille étudiants de l'université de Vienne manifestent dans le même sens et conspuent l'Entente.*

24 *avril. — Plébiscite au Tyrol organisé en dépit de l'interdiction*

de l'Entente, 99 pour 100 des votants se prononcent pour le rattachement à l'Allemagne.

Les élections à la diète de Basse-Autriche font passer la majorité de cette assemblée aux chrétiens-sociaux.

Espagne, 22 *avril. — Des incidents se produisent à Tanger, les autorités espagnoles ayant, au mépris des traités en vigueur, soulevé des difficultés à propos du droit de pêche concédé par le sultan à des sociétés françaises et portugaises. Les consuls de France et de Portugal élèvent une protestation.*

Belgique, 24 avril. — *Les élections communales belges, auxquelles les femmes ont participé pour la première fois, marquent un recul sensible, dans tout le pays et particulièrement dans les grandes villes, des socialistes au profit des catholiques.*

Suisse, 19 *avril. — Le Conseil fédéral réclame l'arbitrage dans la question des zones franches.*

Grèce et Turquie, 22 avril. — *La nouvelle offensive des Grecs en Anatolie a encore abouti à un échec. Après une bataille de trois jours sur le front d'Ouchak, l'armée hellénique est contrainte d'opérer sa retraite.*

A. M.

Le Gérant : Robert Tisné.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 26312.